

# Document d'orientation et de gestion du site classé de la vallée de la Seine Boucle de Roumare

Diagnostic, bilan de l'évolution et définition des enjeux



# Document d'orientation et de gestion du site classé de la vallée de la Seine Boucle de Roumare

Préambule :

L'élaboration de ce document fait suite au classement du site de la vallée de la Seine - boucle de Roumare le 26 juin 2013, et répond à la volonté de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement, et du Logement de réunir les différents acteurs de ce territoire pour mener une réflexion et se concerter sur la gestion de ce paysage.

Il répond aux objectifs de la circulaire de la Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement du 30 octobre 2000 relative aux orientations pour la politique des sites :

*« La loi définit les modalités du contrôle du changement d'occupation ou d'utilisation du sol qui permettent de protéger les sites face à la croissance urbaine et à certains autres types d'aménagements. Elle ne permet cependant pas d'agir directement sur les effets de la fréquentation liée au développement du tourisme et des loisirs urbains, ou ceux des mutations de l'économie agricole et forestière et de leurs conséquences sur les paysages. Des réponses autres que réglementaires doivent être recherchées ; et des dispositifs financiers et techniques de gestion mis en place. »*

DREAL HAUTE NORMANDIE :  
1 rue Dufay  
76100 ROUEN

Suivi de l'étude :  
M. Moinier, inspecteur des sites  
M. Hue

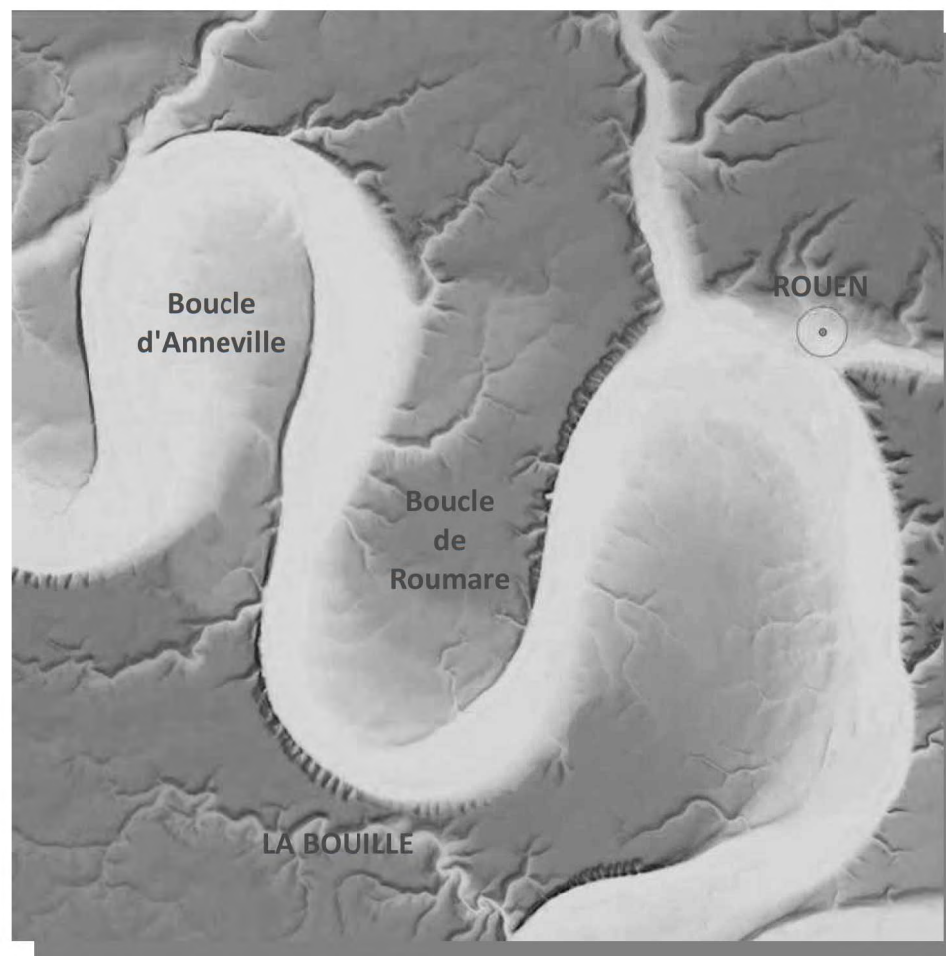
ATELIER TICH0 :  
6 rue de l'îlette  
77 400 CHELLES

Paysagistes :  
Laure-Agnès Bourdial et Joël Chatain  
Architectes : Jean-Pierre Thoretton



# SOMMAIRE

I. Objectifs et contenu du DOG	4
II. Présentation du site classé	5
III. Les entités paysagères	7
III.a Séquence des marais	11
III.b Séquence du lobe du méandre	27
III.c Séquence urbaine	39
III.d Séquence de la Forêt	45
IV. Bilan de l'évolution	54
IV.a Séquence des marais	55
IV.b Séquence du lobe du méandre	66
IV.c Séquence urbaine	75
IV.d Séquence de la Forêt	77
V. Définition des principaux enjeux	79
V.a Séquence des marais	80
V.b Séquence du lobe du méandre	84
V.c Séquence urbaine	86
V.d Séquence de la Forêt	87
V.e Synthèse des enjeux	88



Carte du relief – géoportail.fr

# I. OBJECTIFS ET CONTENU DU DOG

Conformément à la circulaire relative aux orientations pour la politique des sites\*, un document d'orientation et de gestion est préconisé, entre autres, dans le cas d'un site classé faisant l'objet d'un nombre élevé d'actes relevant de la procédure d'autorisation préalable. Il peut aussi être établi dans l'objectif de maîtriser l'évolution du végétal et la fréquentation touristique d'un site, facteurs ne faisant pas l'objet d'interventions nécessitant des demandes d'autorisation, mais pouvant engendrer des modifications notables de la perception du site et de ses caractéristiques remarquables.

Le but de cette étude est de proposer un outil destiné à aider les services chargés de l'instruction des autorisations à encadrer l'évolution du site classé.

Ce document *« n'a pas de portée réglementaire, ne limite pas le pouvoir de l'Etat dans la délivrance des autorisations et n'engage pas sa décision, qui doit résulter, aux termes de la loi, d'une appréciation faite au cas par cas de l'impact du projet sur le site. »*

Le contenu de ce document *« devra être adapté aux particularités du site : par exemple, il pourra expliciter, pour les interventions dans le site, les modalités de mise en œuvre recommandées pour préserver ou restaurer la qualité des différentes entités paysagères qui constituent l'espace protégé. »*

\* Circulaire DNP/SP 2000-1 du 30 octobre 2000

*Ces principes ne sauraient prendre la forme d'un règlement ni en avoir la précision. Il s'agit en l'espèce d'assurer la continuité et la lisibilité des décisions prises ou proposées au niveau local au titre de la législation sur les sites classés :*

*:*

- *il pourra recenser les modalités d'entretien courant du végétal et des petits ouvrages ainsi que de l'entretien normal des constructions, et indiquer des orientations portant sur la nécessité de maintenir une perspective, de préserver un ou plusieurs éléments de paysage comme des crêtes, des vallons ou des éléments végétaux ;*

- *il pourra comporter l'indication des secteurs les plus sensibles dans lesquels une attention particulière devra être portée aux projets éventuels ;*

- *il développera au besoin les modalités de la gestion et un programme de réhabilitation du site adapté aux usages et aux fonctions qu'il supporte ;*

- *il devra organiser les usages et les activités de loisirs qui ne relèvent pas des autorisations prévues par la législation sur les sites : dans ce cas, des codes de bonne conduite seront proposés aux utilisateurs.*

*En matière de gestion forestière (plan d'aménagement ou plan simple de gestion), la cohérence entre les documents de planification et le document de gestion du site classé reste une obligation de bon sens et il conviendra de veiller à l'assurer à l'occasion de leur mise au point.*



## II. PRÉSENTATION DU SITE CLASSÉ

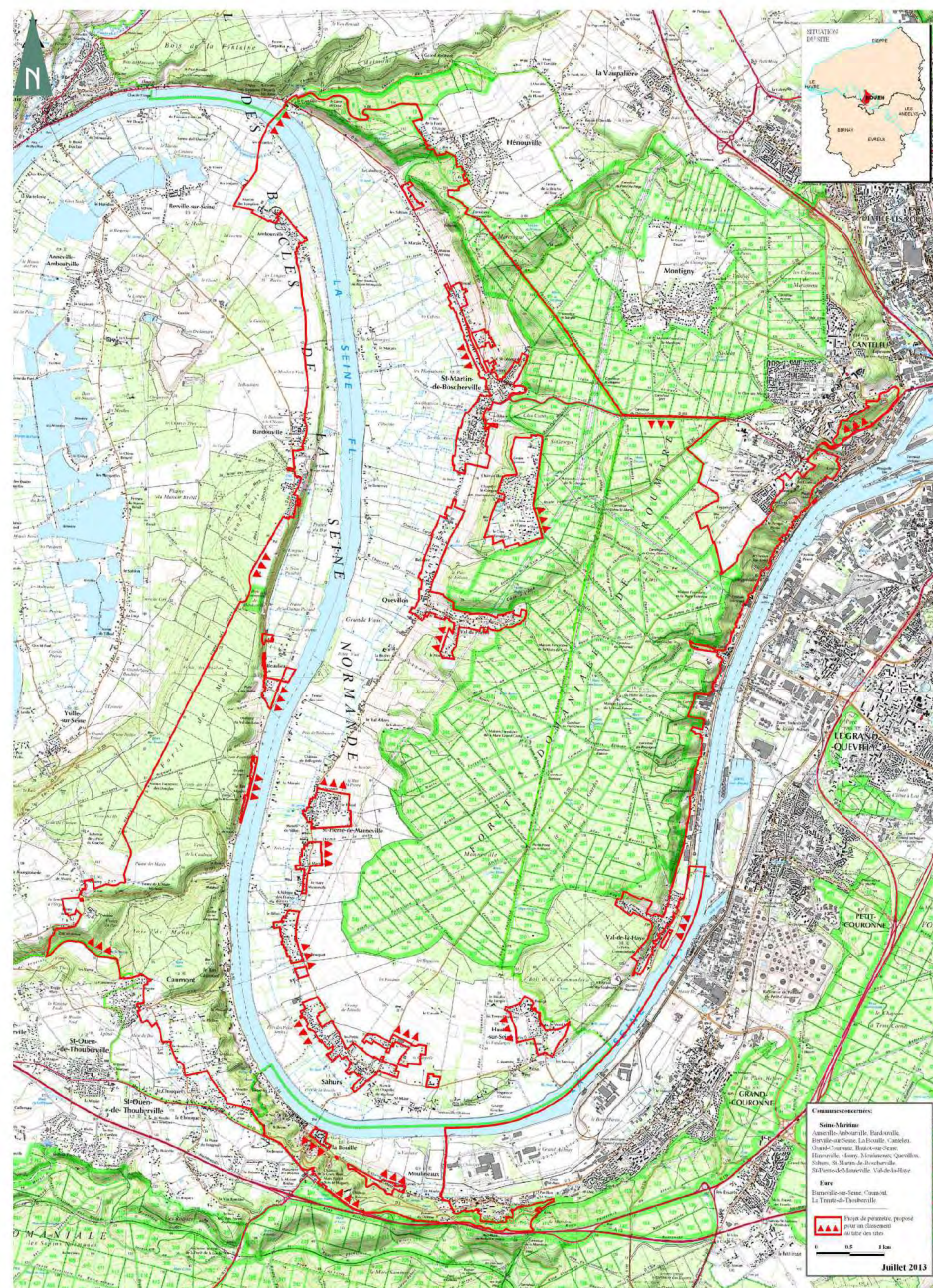
Ce site classé se trouve dans la partie de la basse vallée de la Seine qui marque une limite entre le pays de Caux au nord et le plateau du Roumois au sud, entre Rouen et Le Havre. La Seine se déroule ici en lacets serrés, découpant le paysage en méandres étroits.

Le site classé comprend 18 communes dont 15 se trouvent en Seine-Maritime et 3 dans l'Eure. Sa surface totale est d'environ 8700 ha ; il comprend une majeure partie de la forêt domaniale du même nom qui est d'autre part classée forêt de protection depuis le 30 août 2007.

Outre le fleuve lui-même et l'intérieur du méandre, le périmètre inclut les versants en rive gauche entre Moulineaux et Ambourville en s'appuyant sur la ligne de crête afin d'assurer une cohérence entre les deux rives, et d'intégrer le front de Seine et les falaises. Ont été exclus les terrains portuaires à l'est et la plupart des zones urbanisées de la boucle. Ont été maintenus dans le périmètre les secteurs comprenant un patrimoine bâti remarquable et les franges dont l'urbanisation ou l'aménagement nécessitent un accompagnement.

La délimitation du site classé élaborée en concertation étroite avec les communes et les établissements publics, a respecté les projets connus d'extension des installations portuaires, d'urbanisation raisonnable et de création de zones d'activité, prévues aux plans d'urbanisme.

Une grande moitié ouest du site était déjà inscrite depuis le 01/04/1975 sous la dénomination de boucle d'Anneville, protection complétée en 2004 par le classement du site des domaines rouennais de la boucle de Roumare sur les communes de Hautot-sur-Seine et Val-de-la-Haye au sud-est de la boucle.





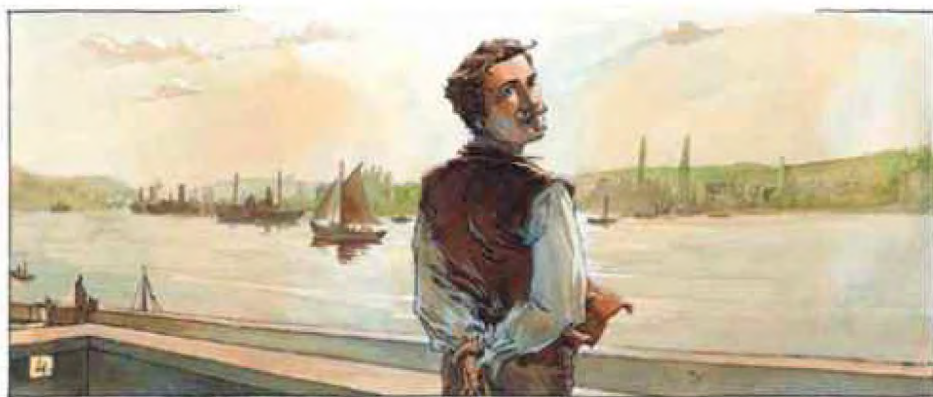
Le site a été classé pour son caractère pittoresque, mais présente également également un intérêt artistique, historique, légendaire et scientifique.

En effet, il a fait l'objet de nombreuses représentations par les peintres impressionnistes, Corot, Sisley, Lebourg, mais c'est aussi un « paysage habité » par l'empreinte d'illustres écrivains comme Gustave Flaubert qui vécut à Croisset et Guy de Maupassant qui fit de la vallée de la Seine et de la forêt de Roumare la toile de fond du *Horla*.

D'un point de vue historique, de nombreux lieux sont porteurs de témoignages remarquables du passé : l'ancienne abbaye Saint-Georges-de-Boscherville et le château de Robert-le-Diable à Moulineaux ne sont pas les moindres. Ce dernier porte le nom d'un personnage de légende qui a inspiré de nombreux artistes.

La forêt de Roumare est également un lieu porteur de légendes en particulier autour de la personnalité du roi Rollon.

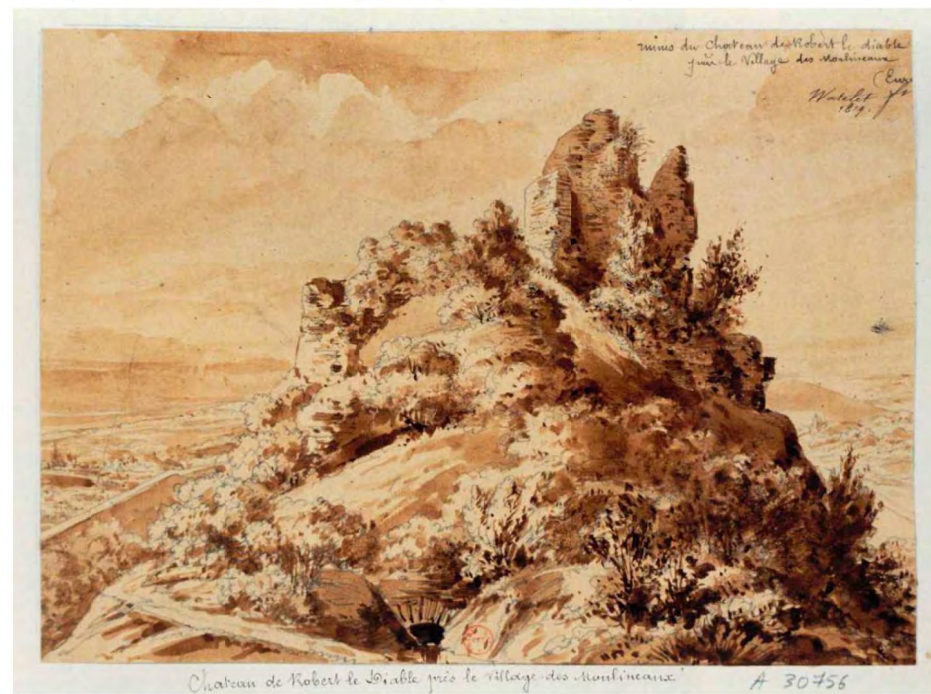
D'un point de vue scientifique, les zones humides en rives convexes, et les falaises et cavités des rives concaves abritent de nombreuses espèces végétales et animales constituant des milieux de qualité.



Guillaume Sorel, *Le Horla*, éditions Rue de Sèvres, 2014  
(source bricabook.fr)



Corot, la Seine en aval de Rouen, 1872. (Source seine76.fr)



Ruines du château de Robert le Diable - Dessin de Louis-Etienne Watelet, 1819.  
(source gallica.bnf.fr/Bibliothèque Nationale de France)



### III. LES ENTITÉS PAYSAGÈRES

#### PRÉSENTATION GÉNÉRALE

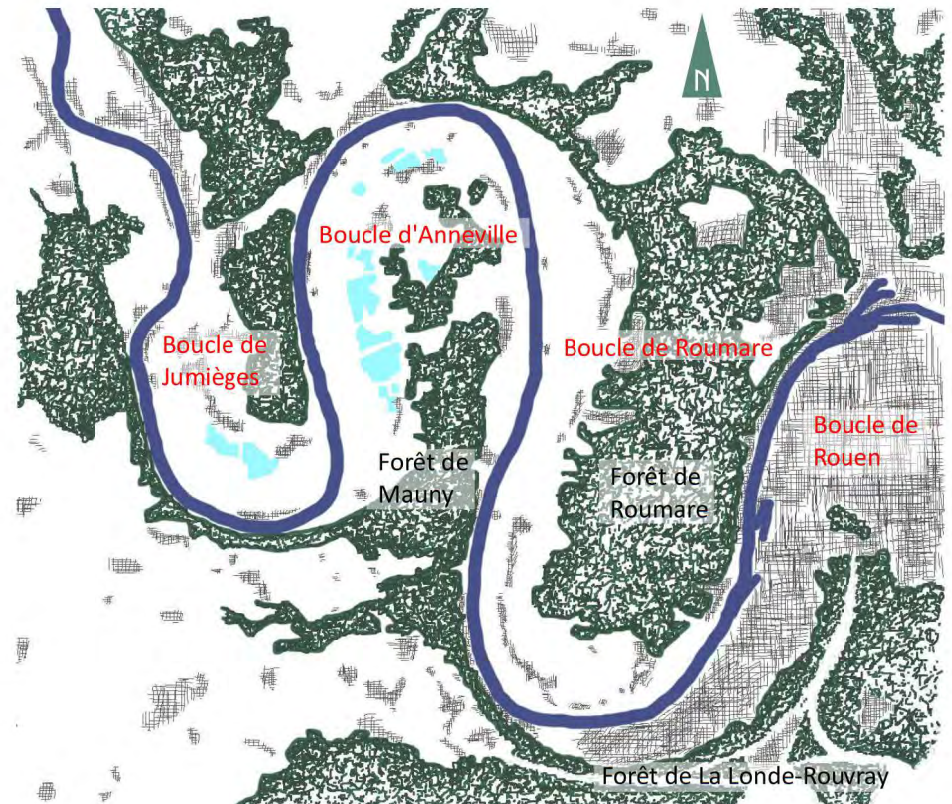
La boucle de Roumare est la première d'une série que dessine la Seine à l'aval de Rouen. Elle succède au méandre de la ville avec son paysage urbain et industriel dominé par la forêt de La Londe Rouvray avec lequel elle contraste fortement. En effet la boucle de Roumare présente, elle, un paysage à dominante agricole et forestière. Associée dans l'atlas des paysages de Haute Normandie aux deux boucles qui lui succèdent, celle d'Anneville-Ambourville et celle de Jumièges, elle possède un certain nombre de caractéristiques qui leurs sont communes comme la forme étroite et allongée des méandres, la dissymétrie entre les versants concaves abrupts ponctués de falaises et les versants convexes constitués des terrasses alluviales aux pentes plus douce, et la présence appuyée de la forêt au cœur des boucles. Elle en diffère notamment par les espaces humides bien conservés du lit majeur de la Seine qui sont un enjeu de premier plan de la qualité paysagère de ce territoire.

La structuration simple et marquée des versants convexes et concaves du méandre est remarquable avec une répartition des lieux imposée par la nature des sols et la limite de la plaine d'inondation. Cette structure commune dans la vallée de la Seine est ici particulièrement bien conservée et lisible dans le paysage au sud de la boucle ; elle décline ainsi régulièrement depuis la Seine jusqu'au plateau :

- Un bourrelet alluvial à l'habitat dispersé sur des parcelles d'anciens vergers,
- Un marais bocager de prairies humides et d'arbres têtards,
- Une série de villages linéaires réunis par une route en pied de versant marquant la limite de la zone inondable,
- Des versants bien exposés cultivés jusqu'au plateau boisé.

Sur l'autre rive, les versants concaves abrupts offrent peu de recul et constituent une toile de fond au fleuve, à l'échelle des bateaux qui traversent ce paysage. Les talus d'éboulis boisés ponctués de falaises crayeuses dominent une fine bande d'un front de Seine au bâti dispersé.

Sur la partie est de la boucle les versants concaves et convexes sont inversés, les espaces du lit majeur étant occupés par les zones industrielles de Grand Couronne, Petit Couronne et Grand Quevilly. L'échelle des bâtiments industriels, usines, silos, est à la mesure de celle des falaises dominées par la lisère de la forêt de Roumare. C'est un paysage essentiellement vertical qui dépasse l'échelle humaine.









## SÉQUENCES PAYSAGÈRES

Nous avons distingué quatre séquences paysagères pour la boucle de Roumare, suivant le profil de la vallée et l'occupation des sols et **une séquence globale spécifique à la forêt** ; ces séquences n'ont pas des limites franches mais plutôt des zones de recouvrement :

- à l'ouest du méandre **la séquence des marais** entre Hénouville et Saint-Pierre-de-Manneville : une rive droite marquée par un bocage conséquent de prairies humides séparées par des haies et des alignements d'arbres têtards, avec un versant très abrupt et boisé en rive gauche,

- au sud, **la séquence du lobe du méandre** autour de Sahurs et Hautot-sur-Seine : paysage aux parcelles agricoles déployées en éventail sur une pente douce depuis la forêt jusqu'à la Seine, orientation soulignée par les haies, et faisant face aux falaises de La Bouille et de Caumont,

- à l'est, **la séquence urbaine** entre Val-de-la-Haye et Canteleu : paysage industriel à l'échelle des falaises et du coteau boisé, véritable balcon sur l'agglomération de Rouen.

**Séquence des marais**



**Séquence du lobe du méandre**



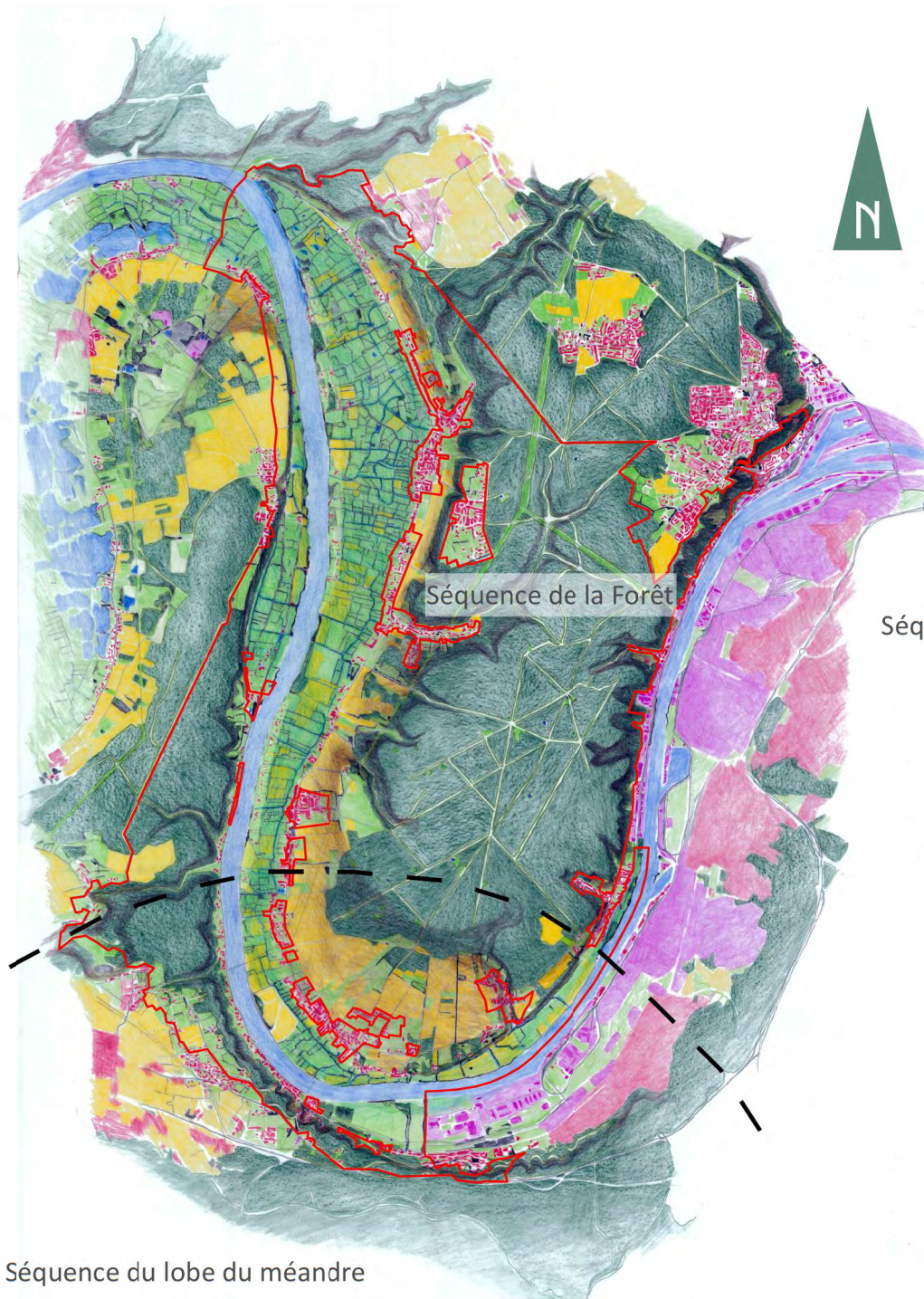
**Séquence urbaine**





# CARTE DU PAYSAGE

Séquence des marais



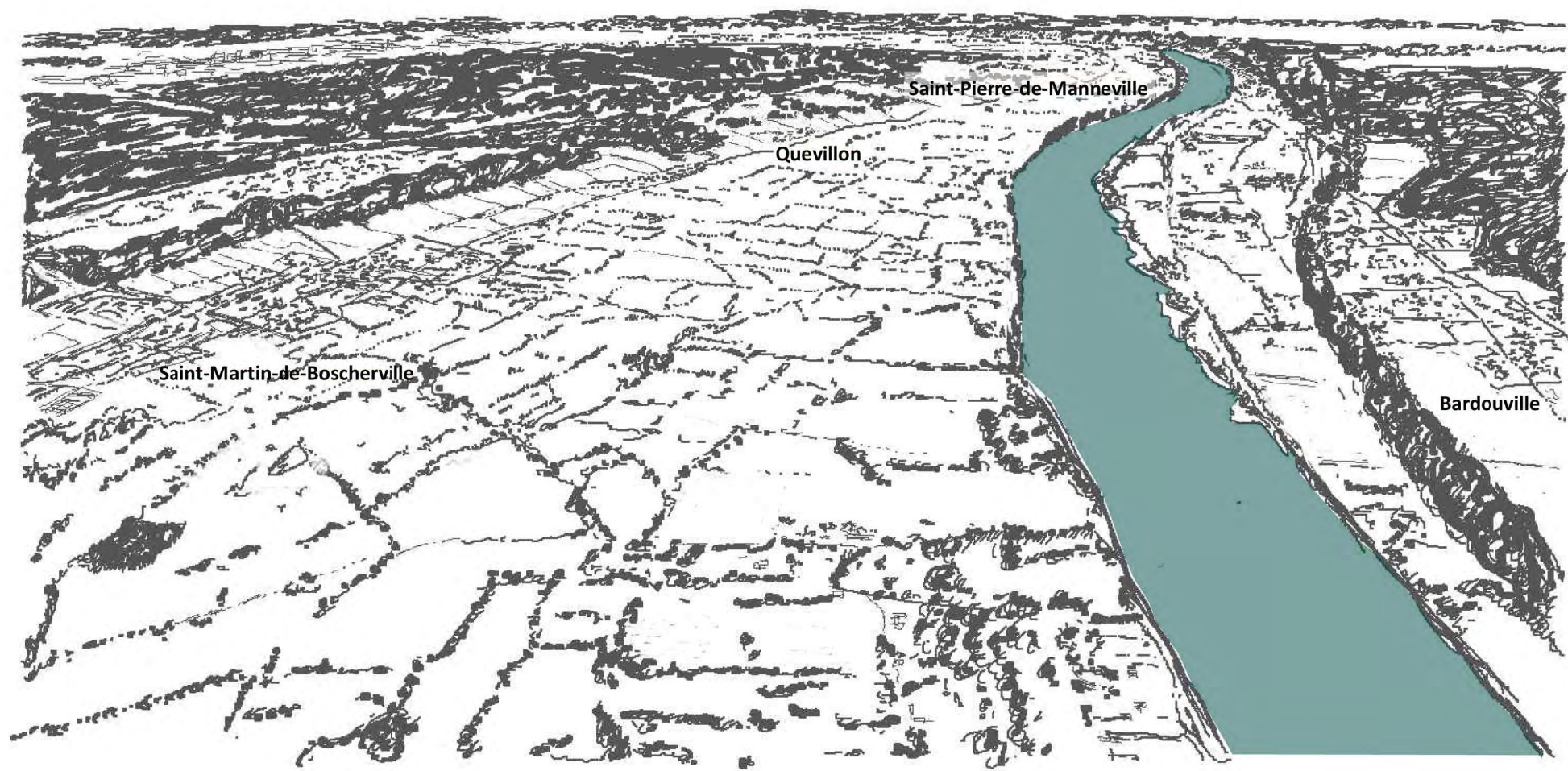
Séquence de la Forêt

Séquence urbaine

Séquence du lobe du méandre

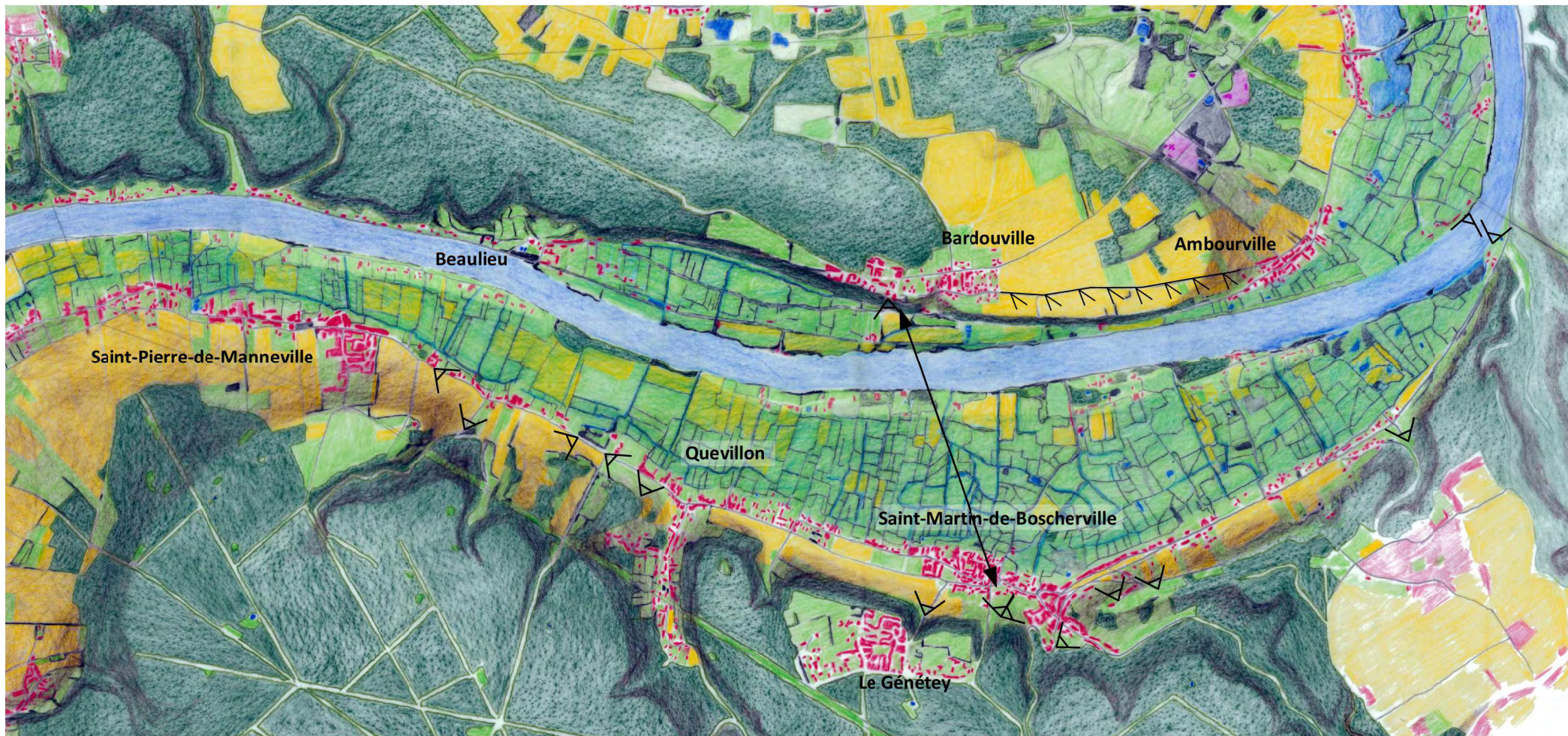


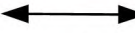


### III.a SÉQUENCE DES MARAIS :





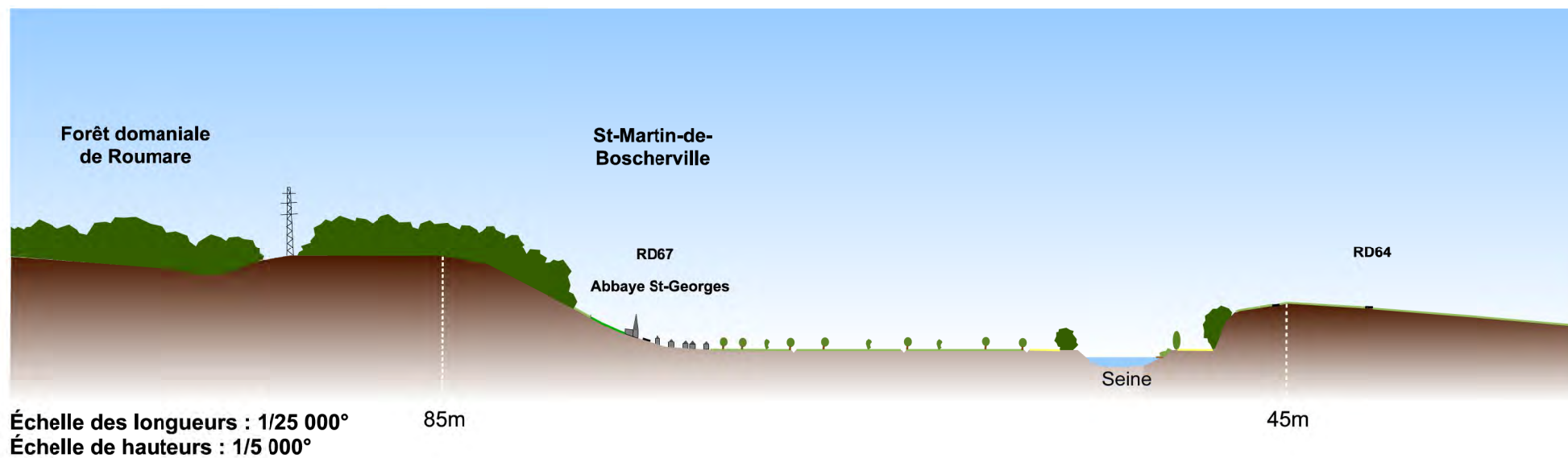
# CARTE DU PAYSAGE



-  Covisibilité
-  Point de vue
-  Vue cinétique



## COUPE EN TRAVERS DE LA VALLÉE Au niveau de Saint-Martin-de-Boscherville





## Description

Cette séquence des marais correspond à une partie rectiligne de la Seine entre les deux lobes des méandres. Le profil diffère donc sensiblement du profil type avec une rive abrupte et une rive en pente douce. Néanmoins les versants sont nettement dissymétriques, avec une inversion de cette dissymétrie entre le nord et le sud, entre les coteaux d'Hénouville faisant face aux terrasses d'Ambourville en rive gauche au nord et les terrasses de Saint-Pierre-de-Manneville face aux falaises de Caumont en rive gauche au sud.

Ce qui distingue cette séquence, c'est le paysage remarquable de la plaine inondable qui y atteint une largeur maximale (plus d'un kilomètre au niveau de Saint-Martin-de-Boscherville). Les nombreux fossés qui drainent ces prairies ainsi que les chemins - ou chaussées - qui les desservent sont accompagnés de haies, d'arbres têtards, de lignes d'hélophytes, qui constituent un maillage végétal dense avec une orientation principale perpendiculaire au fleuve.

La structure actuelle du paysage résulte d'un système de production agraire, les fossés et les haies ont été développés lors de la privatisation des terrains communaux au XVII<sup>e</sup> dans le but d'augmenter le rendement des prairies<sup>1</sup>.

Cette organisation du paysage est bien présente en rive droite. Elle est un peu nuancée en rive gauche où l'espace en pied de versant est plus étroit, et où les berges ne sont pas bétonnées et ont gardé un profil naturel. En outre la présence de nombreux vergers fait une grande différence avec la rive opposée où ils ont pratiquement disparu.

1. source : AREHN - PNR Boucles de la Seine normande, panneaux de l'abbaye de Saint-Georges-de-Boscherville et église de Bardouville corroborée par les toponymes.



L'entretien des arbres têtards de la plaine alluviale est un des enjeux majeurs du site. Les usages se sont perdus et avec eux le savoir concernant l'entretien des arbres et des fossés.



Il y a un renouvellement des vergers en exploitation en rive gauche, autour du hameau de Beaulieu en contrebas de Bardouville.



L'espace du marais forme un croissant allongé contenu entre les coteaux d'Hénouville/Saint-Martin/Quevillon/Saint-Pierre et la Seine, tel une fine feuille de saule dont les fossés et chemins constitueraient les nervures.

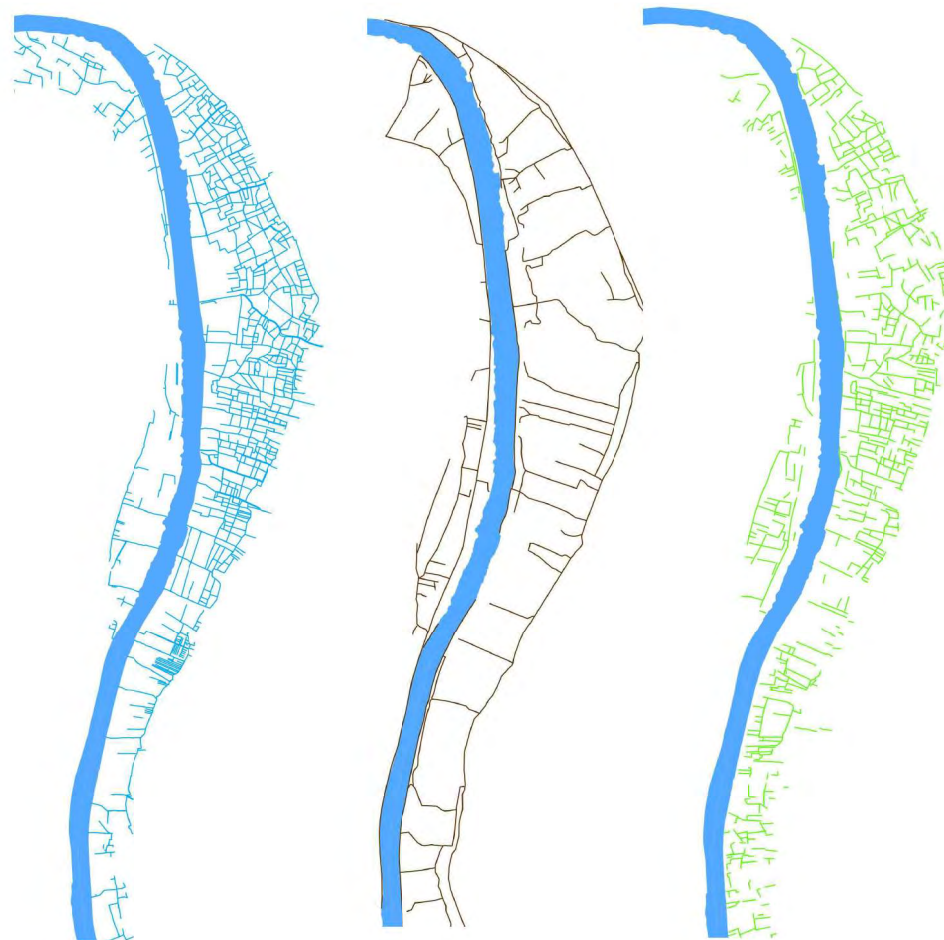
Les parcelles sont structurées selon les lignes directrices des fossés principaux qui en assurent le drainage en partant du pied des villages et rejoignant la Seine en traversant la totalité de la zone inondable. Un maillage secondaire et irrégulier correspond aux secteurs où les parcelles sont plus petites et le marais plus large.

Entre Quevillon et Saint-Pierre-de-Manneville une succession de fossés parallèles au fleuve et situés en bordure de village viennent compléter ce réseau, même système en rive gauche à Bardouville au pied du versant abrupt.

Les chemins reprennent ces orientations principales en reliant la route de la vallée aux secteurs habités des bourrelets alluviaux, et les fermes des villages à leurs parcelles de prairies dans le marais.

Pour reprendre la métaphore de la feuille de saule, le tracé des nervures n'est pas symétrique et son axe principal est décentré. Ainsi aucun fossé majeur ni chemin ne traverse cet espace en son centre.

Un réseau dense de haies et d'alignements d'arbres têtards contribue à cloisonner fortement le paysage. Les percées visuelles en sont d'autant plus attractives, qu'elles sont rares.



Plans des fossés (à gauche), des voies/chemins (au centre), et des haies (à droite) du marais, établis à partir du relevé des fossés réalisé par le PNR des Boucles de la Seine Normande, du SCAN25 IGN, de la BD ORTHO IGN de 2012 et du MOS de Haute Normandie de 2009.

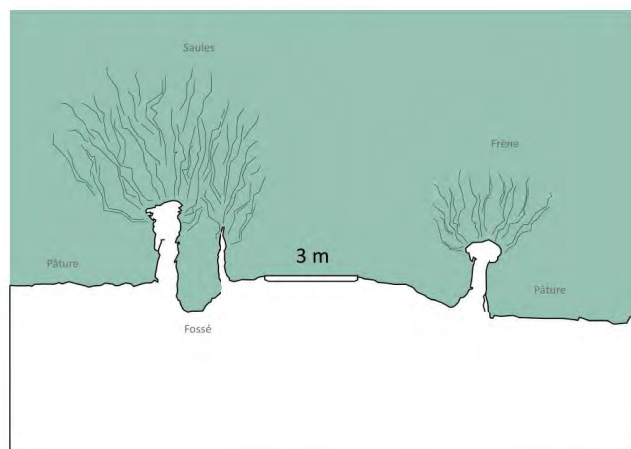


Le cœur du marais est majoritairement occupé par des prairies comme en témoignent les cartes ci-contre.

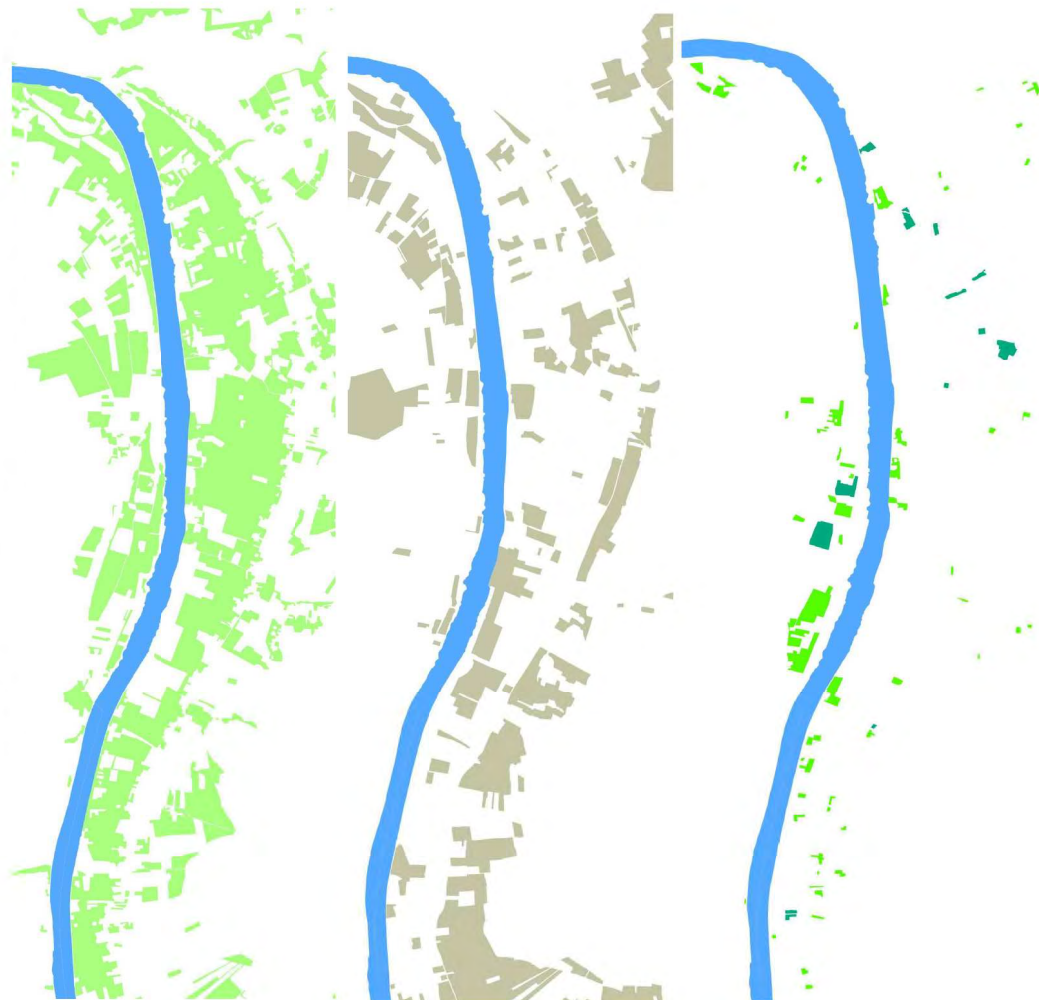
Quelques champs de maïs se distinguent, au centre de l'espace à Saint-Martin-de-Boscherville et en bord de Seine à Quevillon, ainsi que sur les terres surélevées des anciennes chambres de dépôt de Bardouville en rive gauche. Le regroupement de parcelles et la suppression des haies et fossés accompagne bien souvent cette reconversion des terres. Il s'ensuit une ouverture du paysage assez brutale dans un contexte plutôt intimiste.

Quelques peupleraies ont été plantées également. Assez ponctuelles actuellement, ces plantations réalisées à plus grande échelle pourraient modifier radicalement le paysage.

Tous ces éléments paysagers du marais que sont les arbres isolés ou en haie taillés en têtard, les fossés longeant les prairies ou bordant les chaussées, les prairies elles-mêmes - lorsqu'ils ont été bien entretenus et qu'ils ont conservé leurs proportions - constituent le motif emblématique de ce territoire.



Coupe en travers sur la chaussée Saint-Georges à Saint-Martin-de-Boscherville, avec son fossé et les alignements d'arbres taillés en têtard clôturant les prairies de part et d'autre de la voie.



Cartes des prairies (à gauche), des terres arables (au centre) et des vergers en vert clair et peupleraies en vert foncé (à droite) du marais, établis à partir du MOS de Haute Normandie de 2009.



Les versants présentent également des lieux singuliers avec en particulier tout au nord de la rive droite les coteaux d'Hénoville. Correspondant à l'amorce de la rive concave du méandre d'Anneville, ils sont plus pentus que les versants situés au sud, et couverts de pelouses sèches finement ondulées et couronnées de boisements, ils sont remarquablement mis en valeur par le dégagement de l'espace alluvial à leur pied. Outre leur intérêt écologique indéniable, ils possèdent une valeur paysagère forte : leur teinte claire éclatante bien exposée marque un contraste saisissant avec la forêt.

Les autres versants au sud de la même rive sont régulièrement creusés de vallées sèches boisées ou en partie urbanisées entre Hénoville et Saint-Pierre-de-Manneville, remontant plus ou moins profondément dans la Forêt de Roumare. Le creusement de ces vallées donne aux versants une forme en feston et dessine des échancrures dans la lisière de la forêt de Roumare. L'obstruction de ces vallons par une urbanisation en continu leur serait préjudiciable.

En rive gauche au sud de la séquence, l'attention se porte forcément sur les falaises blanches de Caumont qui se prolongent jusqu'à Bardouville avec les fronts de taille des anciennes carrières. Ces éclats blancs rythment les versants boisés, et leur échelle est à la mesure des bateaux qui remontent le fleuve.



Pelouses remarquables des coteaux d'Hénoville, vues depuis la rive opposée.



Le vallon sec du Valnaye à Saint-Pierre-de-Manneville, forme un décroché dans la lisière de la forêt de Roumare.



La lisière de la forêt de Roumare et les échancrures des versants en rive droite créées par les valleuses et en particulier le Val du Phénix, vus depuis le panorama de l'église de Bardouville.



En rive droite, les villages sont répartis le long de la route qui suit le méandre, parfois dédoublée en une voie haute et une voie basse, en limite de la plaine inondable.

L'urbanisation remonte rarement sur les versants, hormis à Saint-Pierre-de-Manneville où quelques quartiers récents s'y sont développés, donnant de l'épaisseur au village. A Saint-Martin-de-Boscherville l'urbanisation s'est surtout étendue dans le Val Saint-Léonard et dans la clairière de Génétéy.

La tendance est plutôt au développement linéaire le long de la route, réduisant les espaces agricoles entre les villages. Quelques belles fermes anciennes se distinguent à Saint-Pierre-de-Manneville et à Quévillon.

En rive gauche, l'urbanisation est réduite au pied de versant et s'égrène le long de la route entre le Bas Caumont et Beaulieu pour la partie sud de la séquence. Le bâti est différent de celui des villages : de grandes demeures bourgeoises du XIX<sup>e</sup> et début XX<sup>e</sup> siècles pourvues de jardins d'agrément témoignent d'un passé de villégiature en bord de Seine.

Plus au nord, le village de Bardouville s'est développé en rebord de terrasse autour de son château et de son église.

Ambourville présente le même profil que les villages en rive droite, village linéaire le long de la voie qui suit la limite de la plaine alluviale de la boucle d'Anneville.

Chaque village compte des bâtiments remarquables : le manoir de Villers à Saint-Pierre-de-Manneville, le château de la Rivière Bourdet à Quévillon, et l'abbaye Saint-Georges à Saint-Martin de-Boscherville en rive droite, et le château du Val des Leux à Mauny, le château du Corset Rouge à Bardouville et le Manoir des Templiers à Ambourville, en sont les plus éminents. Hormis ces architectures exceptionnelles, les villages et les hameaux ont en majorité conservé leurs qualités : maisons à pans de bois, maisons en pierre et brique, toits en ardoises en constituent le registre principal.



Le manoir de Villers et son parc à Saint-Pierre-de-Manneville. Hormis la chapelle datant du XVI<sup>e</sup> ou XVII<sup>e</sup> siècle, les bâtiments ont été créés ou modifiés au XIX<sup>e</sup> et début XX<sup>e</sup> siècle dans un style régionaliste.



L'abbaye Saint-Georges à Saint-Martin-de-Boscherville domine le paysage des marais, en covisibilité avec le coteau de Bardouville et le Château du Corset Rouge.





Hormis les bâtiments en pierre et brique ci-contre les plus répandus dans le secteur du bourrelet alluvial, on croise également quelques demeures bourgeoises qui profitent d'un bel emplacement en bord de Seine. Celle-ci est à pans de bois, avec une toiture à la Mansart.



Ces deux bâtiments témoignent bien de l'architecture caractéristique du secteur du bourrelet alluvial, ici sur la commune de Saint-Pierre-de-Manneville : maisons hautes d'un étage + combles en pierre calcaire avec des encadrements de briques. Ici des modifications ont été apportées : recouvrement des briques, transformation d'ouverture...



La qualité architecturale est encore bien présente dans les villages, avec des maisons à pans de bois et soubassements de pierre ou moellons enduits, ou des bâtiments en pierre calcaire de Caumont. Hormis quelques exceptions comme ci-dessus à Belaitre (Quevillon), les bâtiments sont bien entretenus.



En bord de Seine en rive gauche l'architecture est assez différente, avec un nombre important de grandes demeures de villégiature. 19



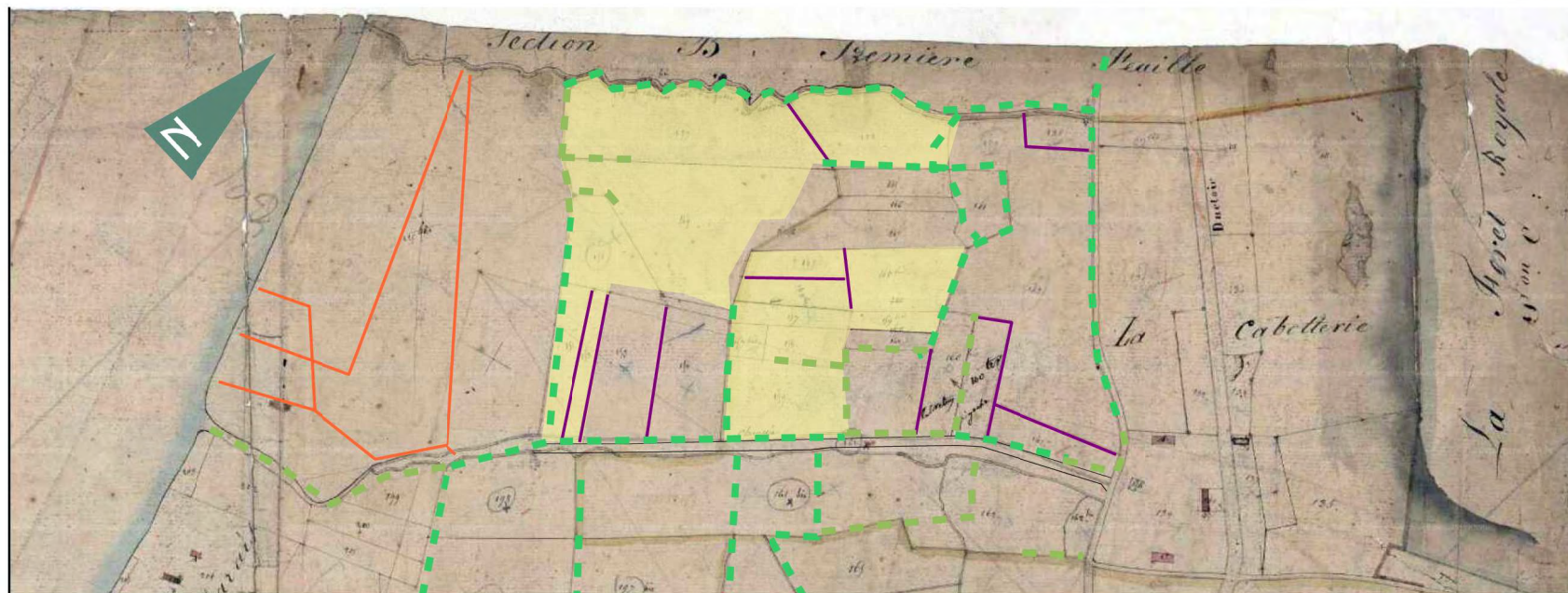
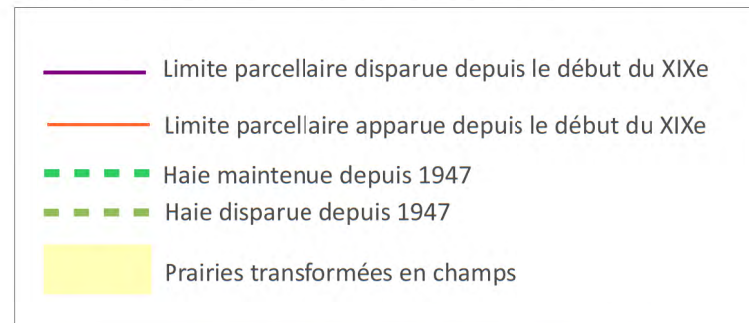
## Évolution : Le marais

Dans les trois cartes qui suivent sur l'évolution des éléments paysagers du marais à Hénouville, Saint-Martin-de-Boscherville et Saint-Pierre-de-Manneville, La comparaison des cadastres napoléonien et actuel ne met pas en évidence une évolution globale mais plutôt deux tendances concomitantes : d'une part le regroupement de parcelles avec la disparition de certaines limites, et d'autre part le cloisonnement d'autres parcelles.

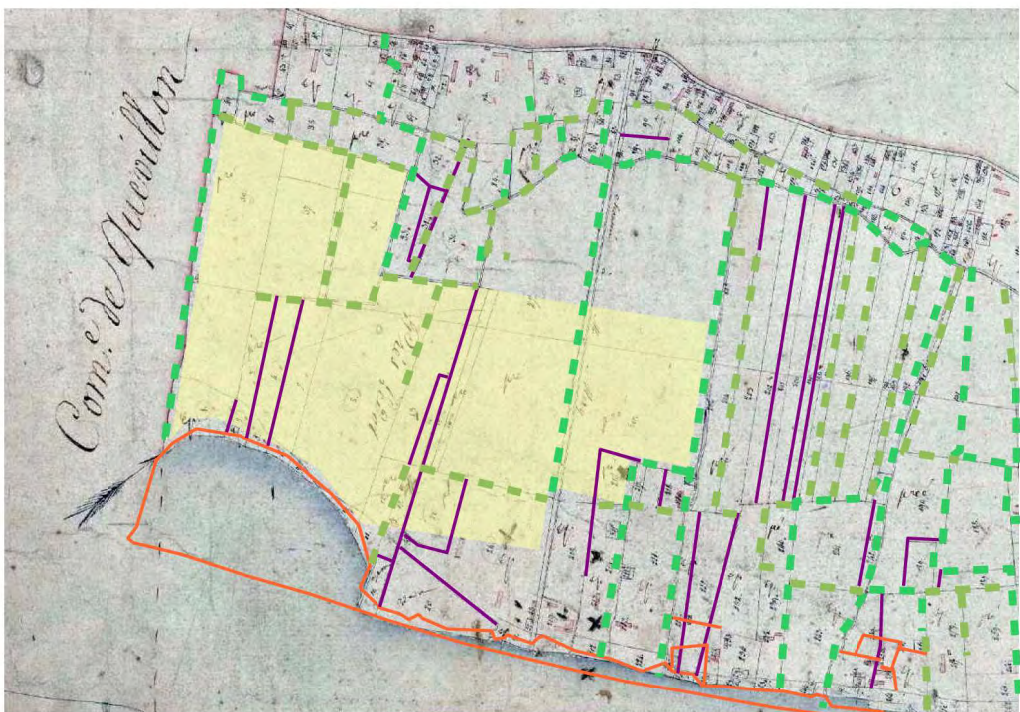
Sans généraliser, on note toutefois sur le cadastre ancien que les parcelles les plus morcelées se trouvaient en cœur de marais ou en bordure de village, et les parcelles les plus grandes en bord de Seine ou en limite du bourrelet alluvial. On peut imaginer que pour des raisons d'inondabilité et d'accessibilité des usages différents devaient leur être attribués, il faut également tenir compte de la privatisation des parcelles communales qui se trouvaient à proximité des villages (voir la carte de Saint-Pierre-de-Manneville).

On note également que la disparition de quelques haies depuis une cinquantaine d'années correspond à certaines modifications parcellaires ou à la transformation de prairies en champs .

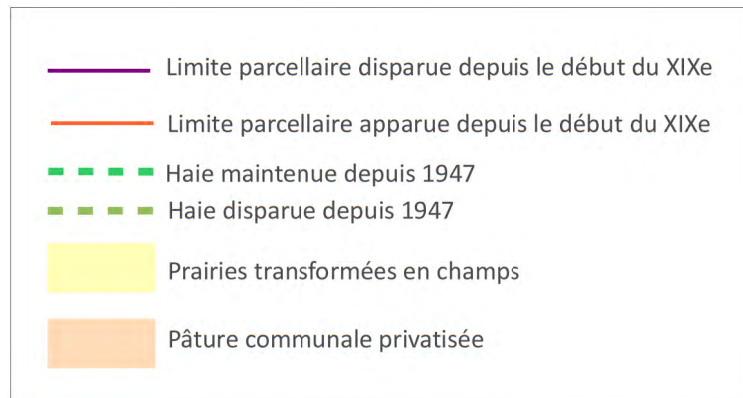
Carte de l'évolution des éléments paysagers au niveau du lieudit la Cabotterie à Hénouville, d'après la comparaison des cadastres ancien et actuel et des photos aériennes IGN de 1947 et 2012.



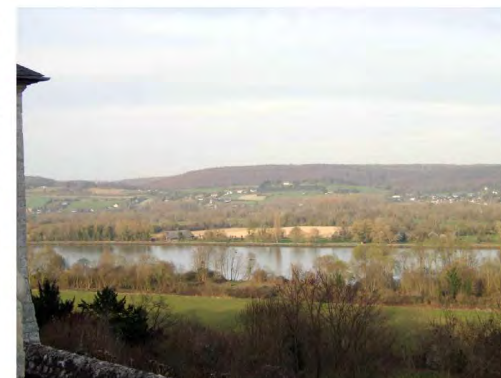
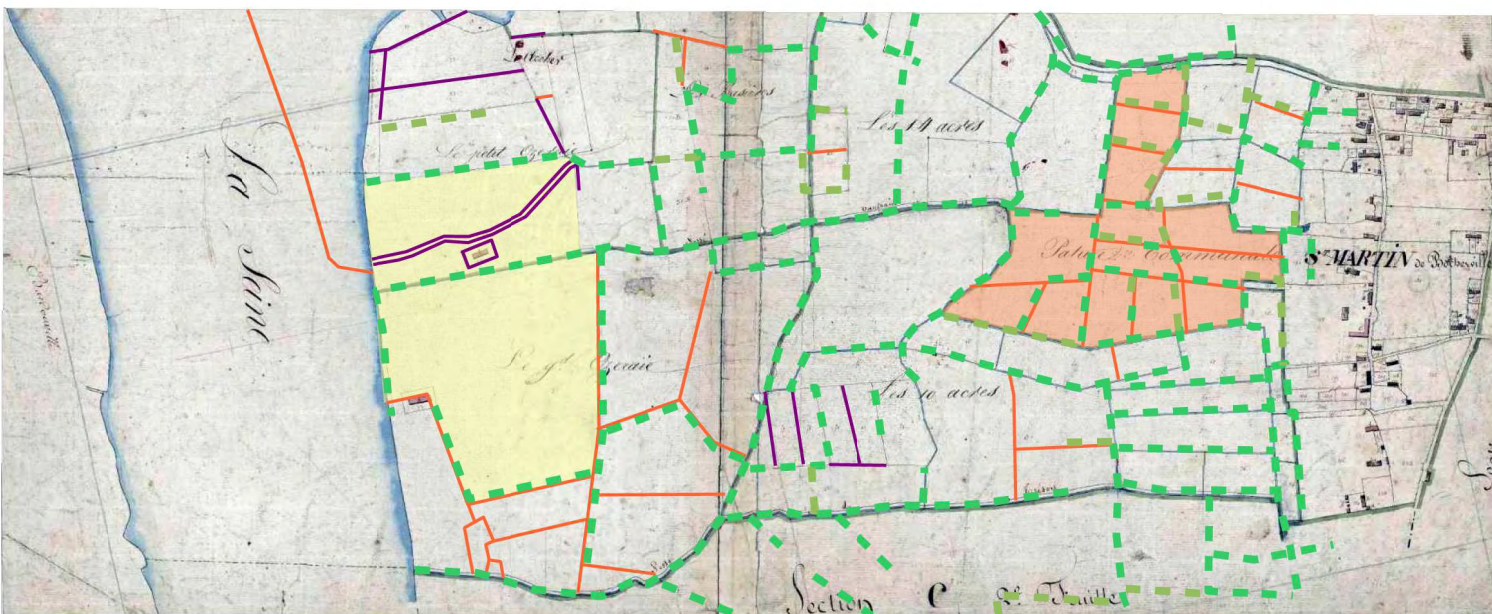




Carte de l'évolution des éléments paysagers au niveau du lieudit la ferme des Lions à Saint-Pierre-de-Manneville, d'après la comparaison des cadastres ancien et actuel et des photos aériennes IGN de 1947 et 2012.



Carte de l'évolution des éléments paysagers au niveau du lieudit la Grande Oseraie à Saint-Martin-de-Boscherville, d'après la comparaison des cadastres ancien et actuel et des photos aériennes IGN de 1947 et 2012.

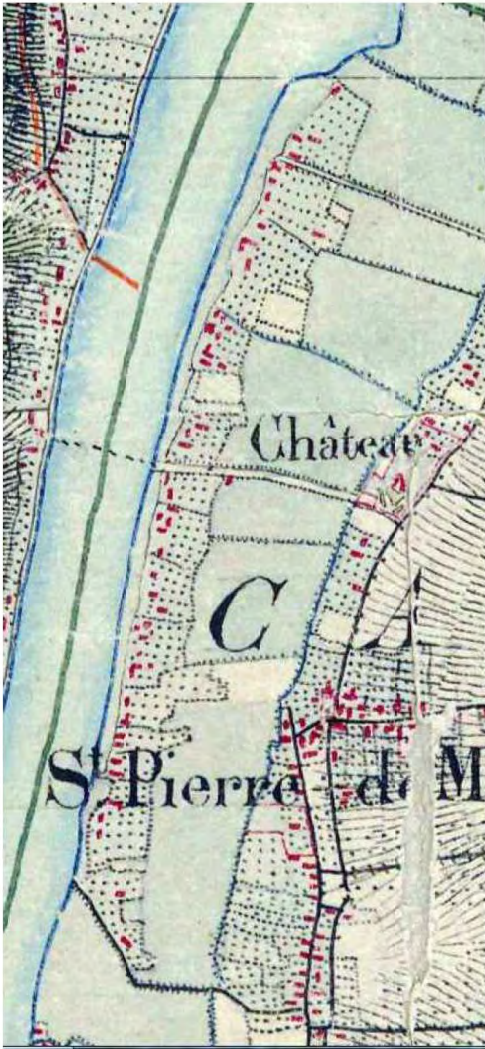


La prairie de l'Oseraie transformée en champs de maïs en bord de Seine à Saint-Pierre-de-Manneville est très perceptible depuis le point de vue de l'église de Bardouville, de part sa taille plus importante que les parcelles voisines, et sa couleur détonante.



## Évolution : Le bourrelet alluvial

Les prés-vergers qui constituent la caractéristique paysagère majeure des bourrelets alluviaux à l'image de ceux de Jumièges et d'Heurteville ont considérablement régressé depuis le XIX<sup>e</sup> siècle comme en témoignent les images ci-dessous pour Saint-Pierre-de-Manneville, avec de gauche à droite : la carte d 'État Major, la photo aérienne de 1947, celle de 2012 et la carte IGN TOP 25 actuelle. Les haies séparatives ont été à peu près conservées mais les arbres fruitiers sont aujourd'hui très peu présents. A de très rares exceptions, on ne peut plus parler de vergers.



1<sup>ère</sup> moitié du XIX<sup>e</sup> siècle

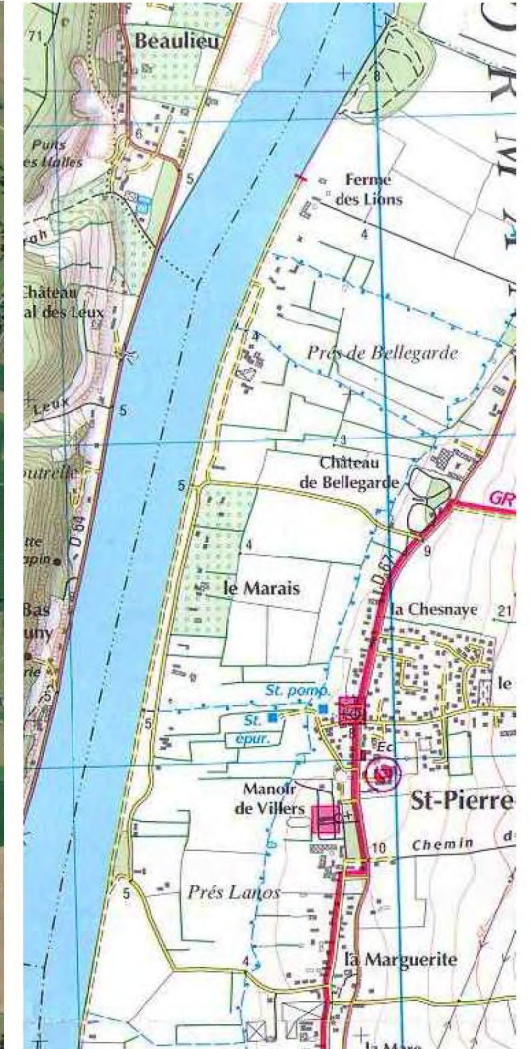


1947

(Source géoportail.gouv.fr)



2012



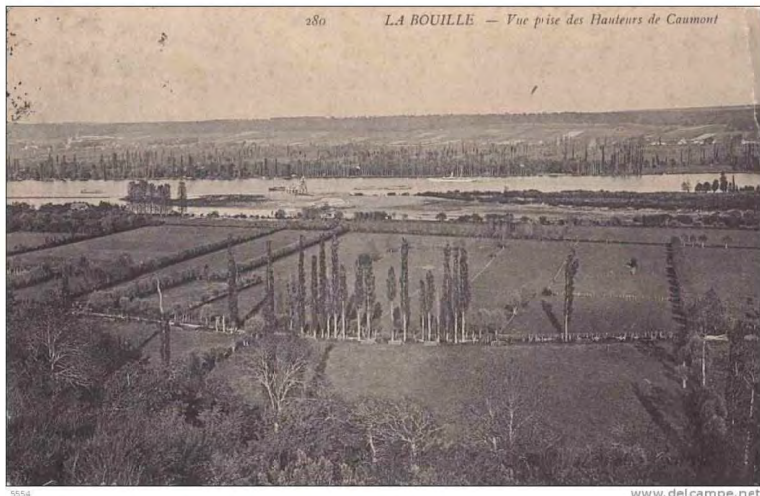
2009



## Évolution : Le bord de Seine

Le toponyme répété de « marais » (à Hénouville, Saint-Martin-de-Boscherville, Saint-Pierre-de-Manneville) rappelle le paysage sauvage antérieur, aujourd'hui résiduel. Des anciens bras secondaires de la Seine, îles et bancs de sable il reste de rares vestiges et des toponymes. Mais les chenaux ont été comblés, les îles agrégées, et les marais drainés au profit de la production de foin. La construction des perrés au XX<sup>e</sup> siècle a fixé le profil de la plupart des berges.

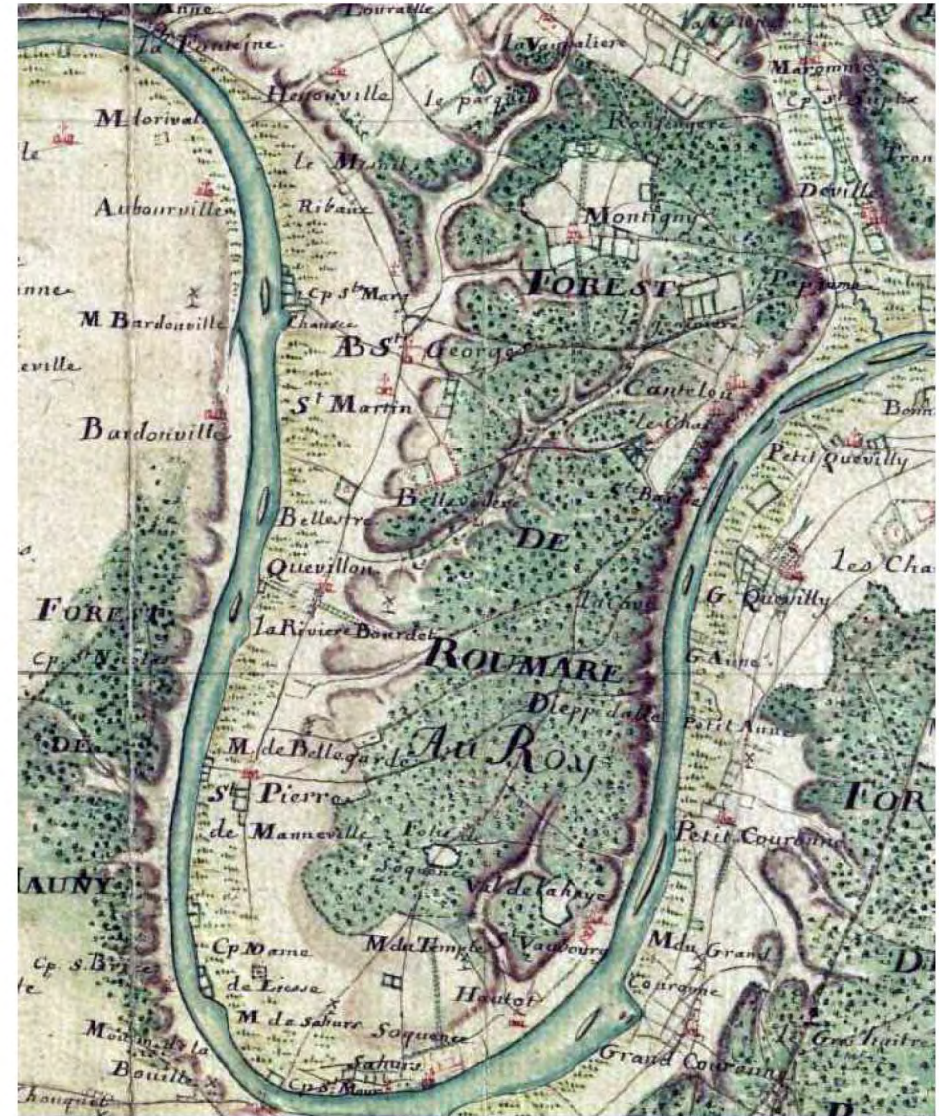
Des anciens bras et berges de la Seine avant endiguement, il ne reste que quelques vestiges avec la trace de l'île Saint-Georges à Saint-Martin-de-Boscherville, celle des îles Calumet et de Ronceray à Bardouville, les paleoberges de la Fontaine et de la base nautique à Hénouville, de la Petite Vase à Saint-Pierre-de-Manneville, maintenant boisées. Ces lieux constituent des antemotifs de la vallée de la Seine, et leur reconnaissance et leur préservation est aussi un enjeu pour l'avenir de ce site.



Vue depuis le coteau de Bardouville sur l'ancienne île de Ronceray ou des Peuples, reliée à la terre et à l'île Calumet par des digues depuis 1888, et aujourd'hui réunie à la terre. La légende de la carte est erronée il ne s'agit pas de La Bouille, on reconnaît en effet à l'arrière plan à gauche l'abbaye Saint-Georges-de-Boscherville. (source delcampe.net)

Extrait de la Carte du cours de la Seine depuis le Havre par Nicolas et Jean Mangin, vers 1750. Source gallica.bnf.fr/Bibliothèque nationale de France

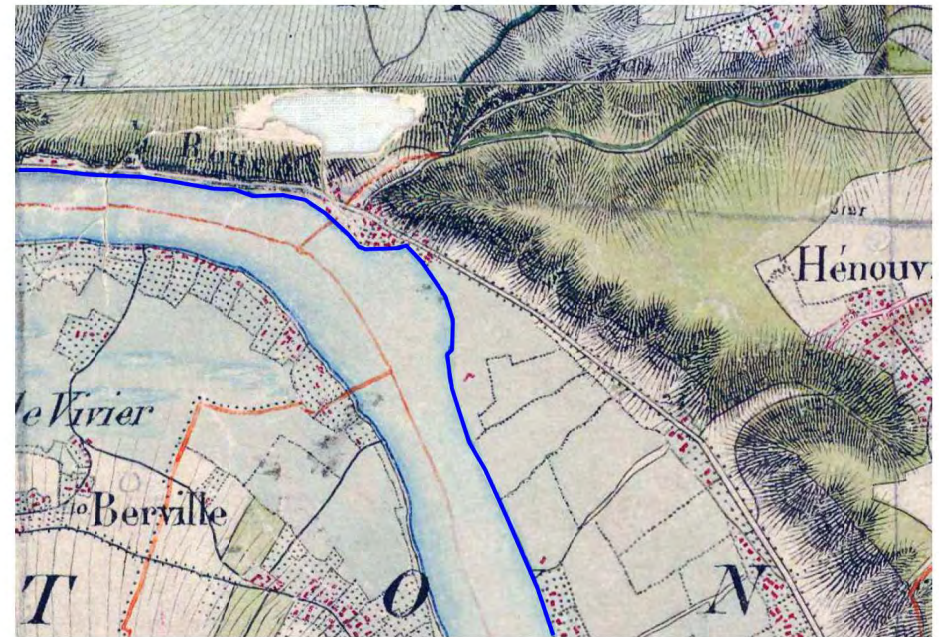
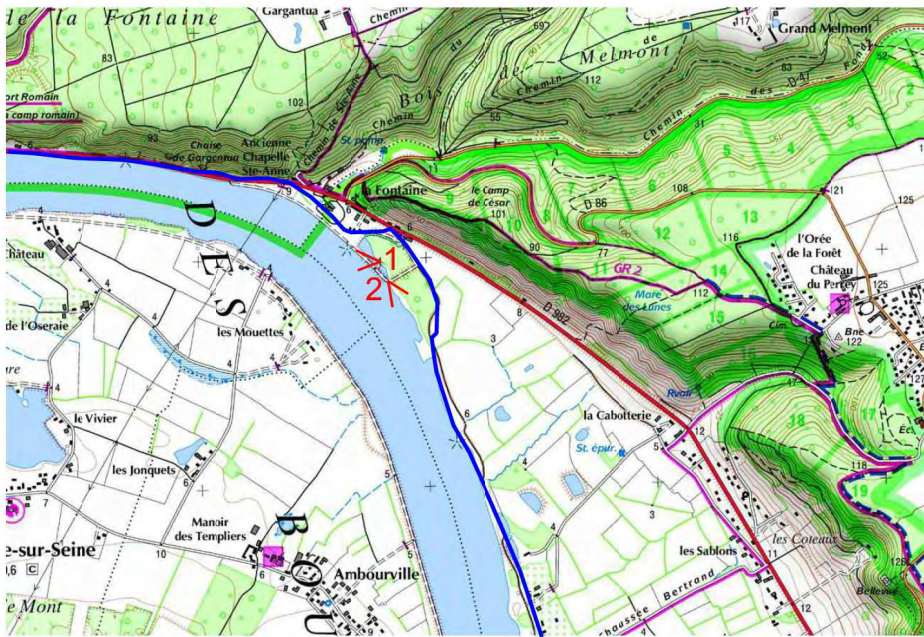
Sur cette représentation de la boucle de Roumare datant du XVIII<sup>e</sup> siècle, on dénombre une dizaine d'îles et quelques « trous » dans les berges au niveau de Saint-Martin, Bardouville, Quevillon, Sahurs et Grand Couronne, dont on retrouve quelques vestiges aujourd'hui sous forme de bois, zones humides, formes parcellaires, tracés des chemins ou toponymes.











Près du lieu-dit la Fontaine à Hénouville, à l'emplacement de l'ancien « trou » dans la berge se trouve un plan d'eau, tout juste séparé de la Seine par une digue.



Une grande partie des berges à l'emplacement de l'ancien « trou » n'est pas endiguée et présente une rive de sable et graviers colonisée par la végétation. Le ramassage des déchets de seine est réalisé par les départements.



## Zoom sur Belaitre

Du domaine de Belaitre à Quevillon il ne reste que le pigeonnier polygonal en ruine datant du XVII<sup>e</sup> siècle, la chapelle, des vestiges de murs, et le toponyme de *parc de Belaitre* attribué au coteau face à l'ancien emplacement du logis détruit au XIX<sup>e</sup> siècle.

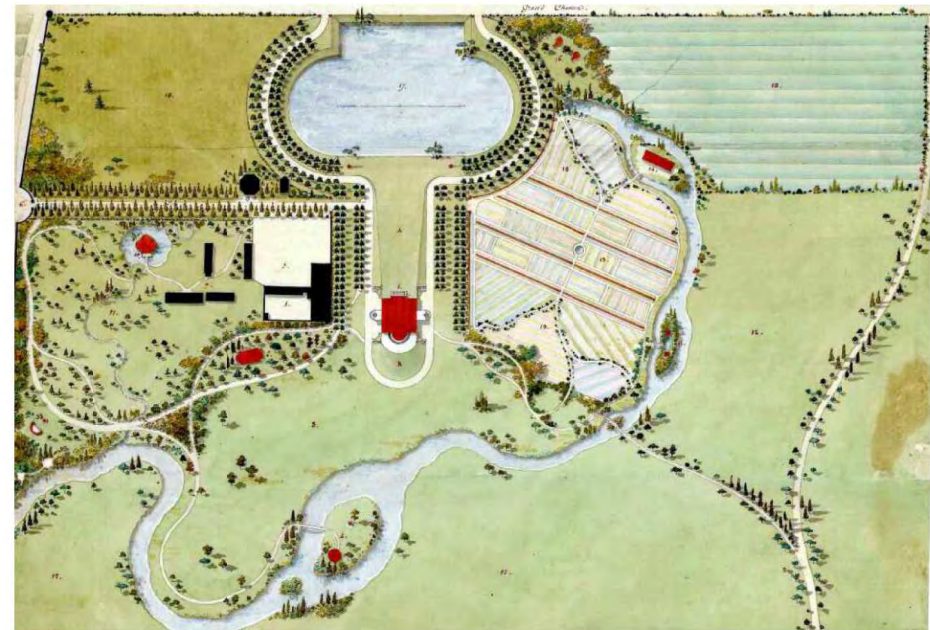
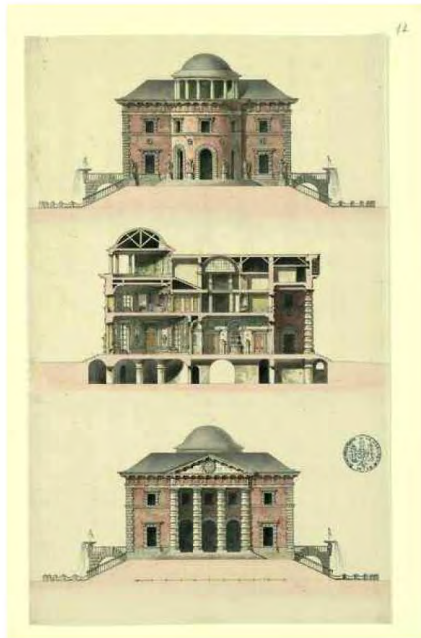
Un projet de restauration du château et de son parc a été élaboré en 1796 par Pierre Adrien Pâris – architecte, dessinateur des Menus-Plaisirs de Louis XVI - qui n'a malheureusement jamais vu le jour.

Le parc à l'anglaise imaginé était caractéristique de cette période et comprenait de nombreuses fabriques : des temples, une colonnade, une salle de bal, une île de flore, différents jeux, une tour et un fort ruinés...La partie boisée du parc était développée sur les coteaux, tandis qu'une vaste prairie descendait jusqu'à la Seine. Un bassin faisait face au château accessible par une allée de peupliers alors existante.

Ce projet a été conçu pour Robert François René Le Sens de Folleville, alors président du parlement de Normandie.



Le pigeonnier figure en noir sur le plan ci-dessous à gauche du bassin :  
« Plan général d'un projet pour la reconstruction du château de Bellêtre, près de Rouen, fait en 1796 »  
Source memoirevive.besançon.fr et culture.gouv.fr



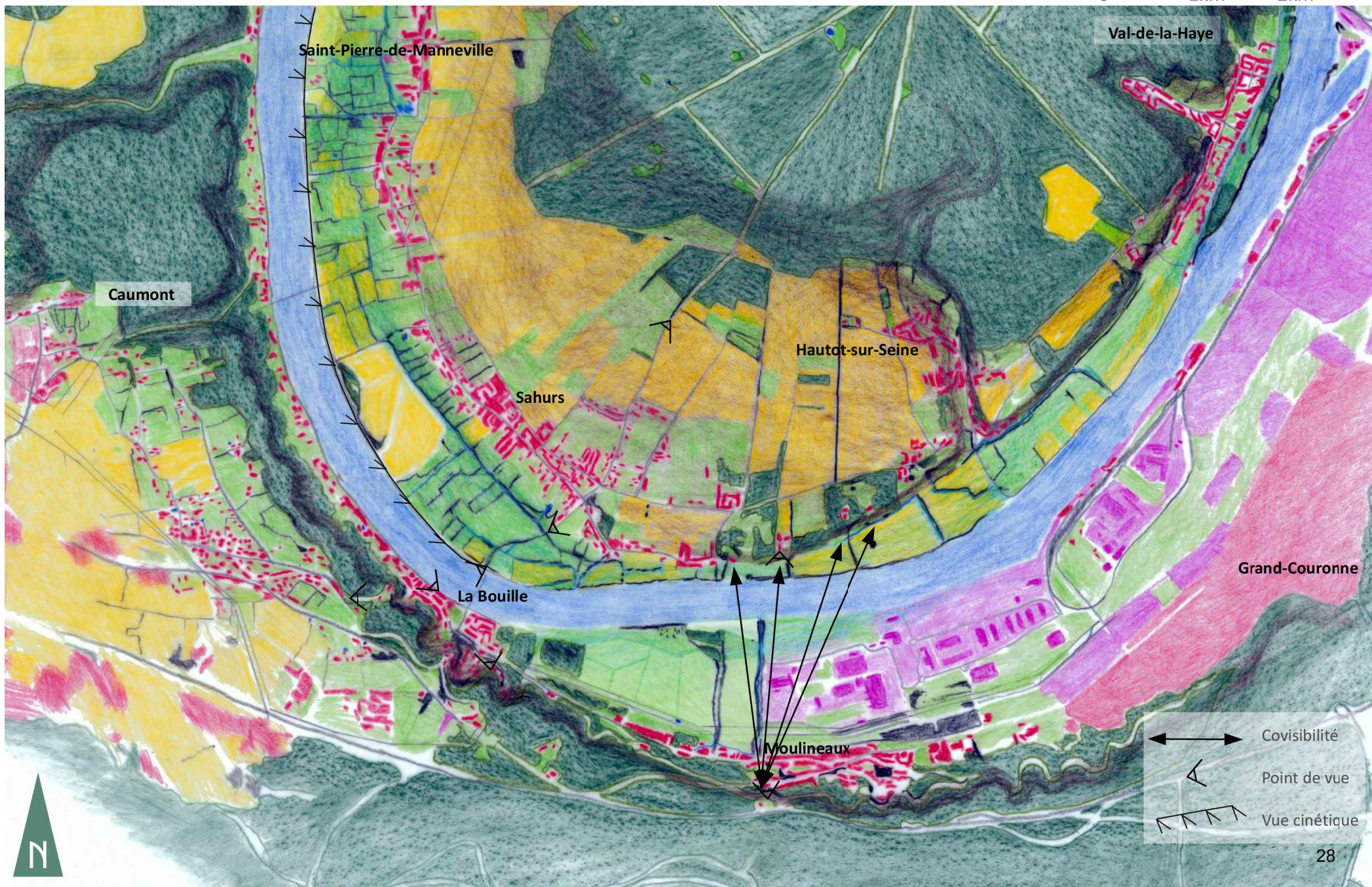
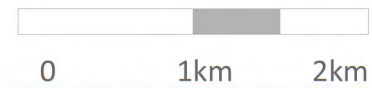


### III.b SÉQUENCE DU LOBE DU MÉANDRE :





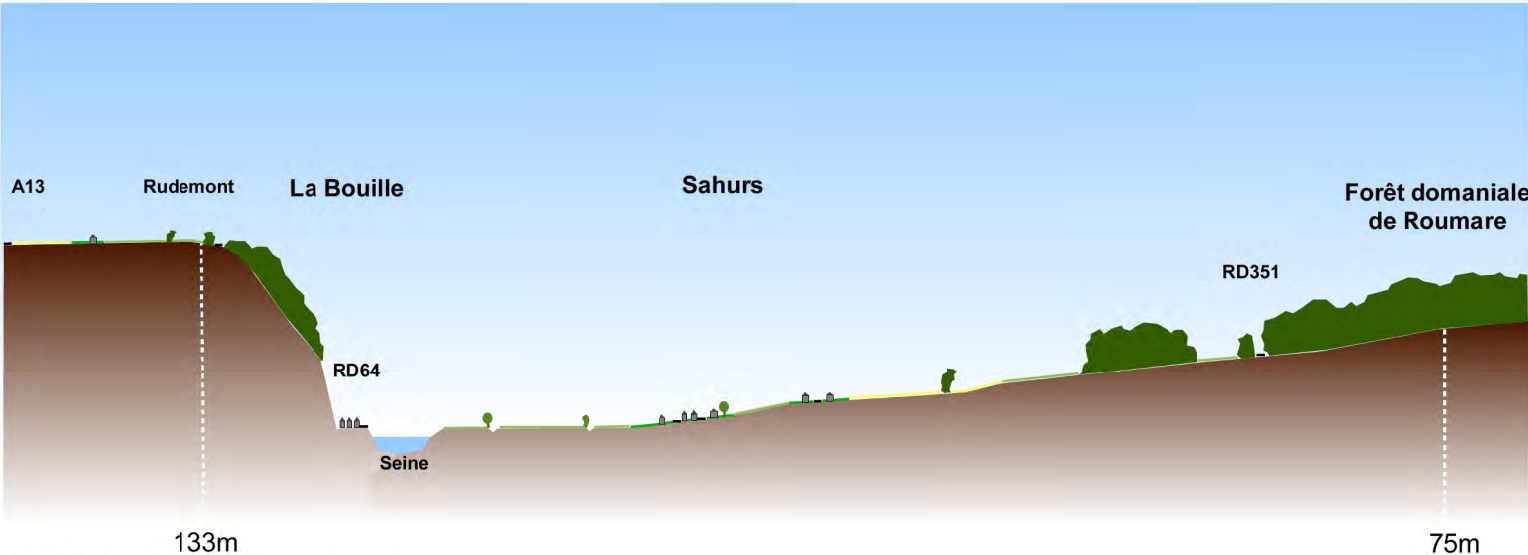
# CARTE DU PAYSAGE



- ↔ Covisibilité
- ▲ Point de vue
- ┆┆┆ Vue cinétique



# COUPE EN TRAVERS DE LA VALLÉE Au niveau de La Bouille



Échelle des longueurs : 1/25 000°  
Échelle de hauteurs : 1/5 000°



## Description

Le paysage du lobe du méandre est marqué en rive droite par le relief adouci des terrasses alluviales, et le déploiement en éventail depuis la forêt des parcelles agricoles, épousant la courbure de la Seine.

A l'intérieur du méandre les pentes sont plus faibles sur la partie ouest entre Saint-Pierre-de-Manneville et Sahurs, qu'à l'est à Hautot où s'amorce déjà un relief plus abrupt, annonçant les falaises de Canteleu.

Le paysage est donc entre deux, entre la rive convexe et l'amorce d'une rive concave.

On retrouve sur son côté ouest une structuration des espaces similaire à celle de la séquence du marais, avec quelques nuances : s'il y a bien une plaine alluviale, elle est plus étroite et dépourvue des habitations, jardins et boisements du bourrelet alluvial. Ceux-ci existaient comme en témoigne les cartes anciennes (Carte d'État Major, cadastre napoléonien), mais furent détruits lors de l'élargissement du méandre à la fin des années 1930 (source sahors.fr).

L'implantation des villages et hameaux suit toujours la limite de la zone inondable, avec à Sahurs une tendance récente à remonter vers la forêt. Entre les villages et la lisière boisée s'étendent des parcelles cultivées beaucoup plus importantes qu'au nord de la boucle entre Saint-Pierre-de-Manneville et Saint-Martin-de-Boscherville.

Une seule route permet de rentrer dans la forêt, la départementale n°351. Des allées plantées d'arbres reliaient autrefois les châteaux de Trémauville et Soquence à la lisière de la forêt, sans toutefois se prolonger à l'intérieur du boisement, l'alignement de Soquence subsiste sous la forme d'une bande boisée.

Un bac assure la liaison entre Sahurs et La Bouille, faisant de ces villages des endroits stratégiques pour relier l'agglomération rouennaise et la boucle de Roumare.



Panorama vers le lobe du méandre et les prairies de Sahurs depuis le coteau de La Bouille.

Ci-dessous le parcellaire en lanière déployé en éventail depuis la forêt est mis en évidence dans cette photo aérienne ancienne par les alignements d'arbres fruitiers en partie haute, et les haies plantées le long des fossés en secteur inondable.



Photo du lobe du méandre extraite de l'Atlas aérien de la France tome IV, de Pierre Deffontaines et Mariel Jean-Brunhes Delamarre, 1962, éditions Gallimard.



En rive gauche, entre Caumont et La Bouille se déroule une belle séquence avec un versant abrupt boisé « ondulé » ponctué de falaises blanches et de quelques vallons secs prairiaux.

L'étroite bande en bord de Seine est urbanisée en continu mais peu densément entre le Bas Caumont et la Bouille, bourg à l'urbanisation serrée entre les falaises et le fleuve, avec une façade orientée vers la Seine.

En se rapprochant de Rouen, à Moulineaux, l'urbanisation s'intensifie. Là commence aussi la zone industrielle liée aux activités portuaires qui s'est développée dans la plaine alluviale à partir des années 70. L'ancienne chambre de dépôt au lieu-dit la Vacherie constitue le dernier espace de respiration non bâti entre la Bouille et les premiers bâtiments de la zone industrielle. Le château qui s'y trouvait a été démoli à la fin des années 70.

Le bourg de Moulineaux est situé sur le coteau et dominé par les vestiges du château de Robert-le-Diable, implanté sur la ligne de crête entre la boucle de Roumare au nord et celle d'Orival au sud-est.

Plus à l'est à Grand-Couronne le versant boisé s'adoucit, la plaine alluviale s'élargit et le paysage appartient déjà à la rive convexe du méandre de Rouen.



Les navires remontant la Seine jusqu'à Rouen apportent un brusque changement d'échelle dans le paysage. Le coteau abrupt et les falaises de Caumont sont à la mesure de ces cargos.



Le bourg de la Bouille est orienté vers la Seine et dominé par le coteau boisé ondulé, avec quelques prairies dans le creux des vallons secs.



Entre Sahurs et Hautot, là où le coteau s'élève se sont implantés les châteaux de Trémauville et Soquence bénéficiant d'une vue sur le fleuve. En arrière-plan on peut apercevoir l'ancien moulin du Temple, et au premier plan la zone industrielle de Moulineaux.



Le village de Sahurs s'apparente aux autres villages du méandre avec son centre ancien de village-rue situé en limite de zone inondable, qui s'est beaucoup densifié avec le développement de lotissements dans les années 70 et 80.

Un second axe de développement de l'urbanisation s'est cristallisé autour du croisement entre la route du méandre (RD51) et celle rejoignant la forêt (RD351), induisant une remontée du bâti dans le secteur agricole jusqu'à l'emplacement de l'ancien moulin, disparu à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Les interruptions entre le village et ses hameaux – le Puits Fouquet au nord et Saint-Maur au sud – ont tendance à diminuer et à former une urbanisation continue.

Suite au recul des berges à la fin des années 30, il n'existe plus de bâti sur le bourrelet alluvial qui a été amputé par ces travaux destinés à agrandir le chenal de la Seine.

Sahurs oscille entre deux registres avec quelques beaux exemples d'architecture rurale traditionnelle à pans de bois ou pierre et briques, et une architecture contemporaine plus banalisée.

Les châteaux de Soquence et Trémauville ainsi que le Manoir de Marbeuf constituent un patrimoine bâti d'une grande qualité. Leur localisation dans des parcs boisés en rebord de terrasse alluviale leur permet de bénéficier d'une belle vue sur la Seine, mais par là-même crée des écrans boisés dans le paysage de la vallée.

Hautot-sur-Seine présente un aspect complètement différent des villages-rues en s'articulant autour de deux pôles : l'un dans le prolongement des châteaux en rebord de terrasse, autour de son château et de son église, l'autre suivant le vallon sec le long du Bois de la Commanderie.

La tendance récente de l'urbanisation est de remonter du vallon vers le secteur agricole à l'ouest et vers l'ancien moulin du Temple, moulin en bois jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et en maçonnerie depuis les années 60.



Le château de Trémauville datant de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle est situé sur une terrasse naturelle de la Seine à Sahurs, dominant le fleuve.



Le manoir de Marbeuf, monument classé, est un des bâtiments remarquables de Sahurs, avec sa chapelle datant du XVI<sup>e</sup> siècle.



Le bourg de la Bouille est très particulier. Son passé de lieu de villégiature lié aux bateaux le reliant à Rouen et son emplacement sur un site très étroit en pied de falaise lui ont conféré une organisation spatiale et une architecture bien spécifiques.

Le front de Seine est constitué majoritairement de bâtiments à deux étages, soit en pierre, soit en colombage, ou encore avec un enduit coloré et des ornements et moulures de plâtre, la plupart avec un balcon vers le fleuve. L'ensemble est dominé par le clocher de l'église qui se trouve en retrait, un seul bâtiment dépasse de cette ligne assez homogène avec ses quatre étages

Il s'agit bien souvent d'hôtels mais aussi de quelques maisons particulières, dont la maison de naissance d'Hector Malot (*Sans famille*).

Le village a occupé tout l'espace disponible entre le versant et le fleuve. Le centre ancien est constitué de maisons plus basses que le front de Seine à un étage le plus souvent. Elles sont essentiellement en pans de bois ou pierre, et certaines sont très anciennes. Les rues sont étroites, quelques ruelles piétonnes les relient entre elles. Des placettes offrent un peu de recul sur de belles façades, et permettent aux restaurants d'y installer leurs terrasses.

Un terrain de sport sépare le centre-bourg du débarcadère du bac situé plus à l'ouest. La mairie de style néo-normand datant du début du XX<sup>e</sup> siècle se détache du centre-bourg faisant face au débarcadère. Un quartier moderne s'est développé de l'autre côté du terrain de sport, à l'emplacement de l'ancien château du Vracq.

Sur les pentes des vallons secs entaillant le coteau abrupt, quelques bâtiments se sont implantés réduisant l'emprise des prairies de versant. Le plus remarquable et fantasque est « le nid », maison de vacances et de retraite de deux acteurs originaires de Rouen les Albert Lambert père et fils, avec sa tour crénelée, ses sculptures et sa terrasse dominant la vallée.



La place du Bateau, ancienne arrivée du bac, présente un bel espace peu mis en valeur.



Un terrain de sport sépare le débarcadère du bac et le centre-bourg, face au bâtiment de style néo-normand de la Mairie.





La ferme des marronniers située à Sahurs sur la route du Puits Fouquet est un très bel exemple de bâtiment à pans de bois, représentatif des maisons anciennes du village.



Au centre de Sahurs entre les deux voies qui desservent le village, des lotissements ont été créés ces dernières années amenant un registre urbain - gazon, haie de thuya, barrières, béton désactivé, lampadaires rétro - déconnecté du contexte rural.



L'embarcadère du bac entre la Bouille et Sahurs a été réaménagé récemment par le Conseil Général.



L'architecture de la Bouille est bien particulière et présente des caractéristiques différentes suivant les quartiers. Au centre ville en front de Seine des petits immeubles en « représentation » avec façades de couleurs décorés de moulures ou de pierre, pourvus de balcons évoquent un lieu touristique avec ses restaurants, ses hôtels et ses commerces. De grandes demeures bourgeoises en recul dans leurs parcs renforcent cette impression de lieu de villégiature.



Le cœur de la Bouille est constitué de bâtiments anciens en pierre ou pans de bois, et parcouru de sentes et rues étroites.

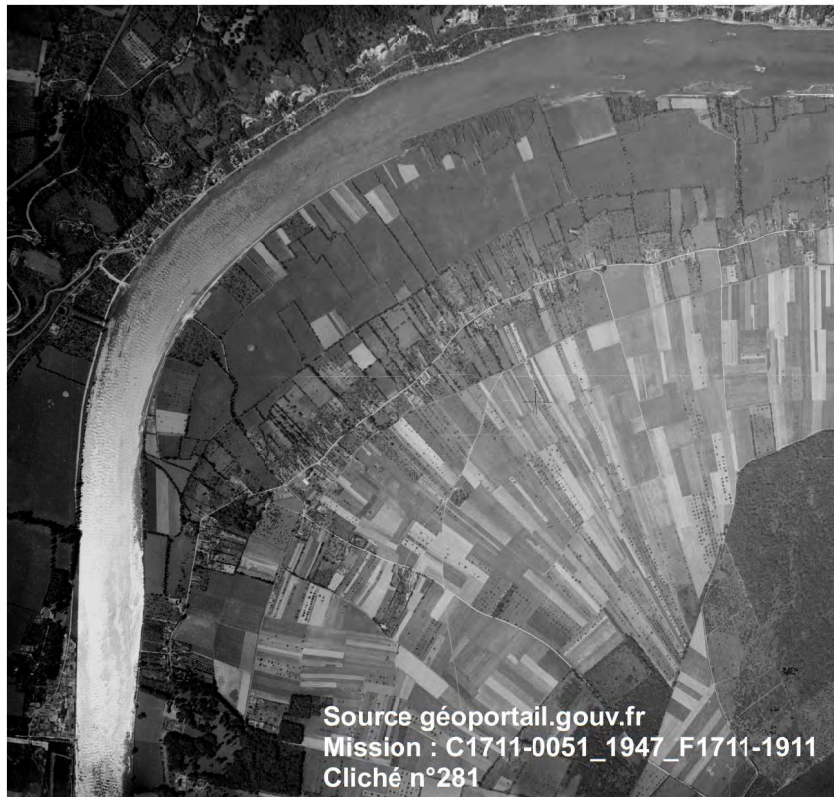


## Évolution

La comparaison des photos aériennes de 1947 et 2003 nous renseigne sur les principales évolutions de cette entité paysagère.

On note la forme ancienne caractéristique du parcellaire en lanières rayonnant depuis la forêt, ainsi que de la présence de nombreux arbres fruitiers dans ce paysage, tant sur les terres agricoles que dans le village.

La date de cette prise de vue est significative puisqu'elle a été réalisée avant le décret du 9 août 1953 relatif au régime économique de l'alcool - destiné à diminuer l'achat d'alcool par l'état - et entraînant une réduction des vergers de fruits à cidre par la création d'une prime à l'arrachage des pommiers et des poiriers.



En 2003, on constate une augmentation de la taille des parcelles cultivées sur les terrasses alluviales, la disparition en masse des arbres fruitiers au même endroit et dans le village, la création de la chambre de dépôt au lieu-dit du Pré des Petits Saules avec l'endiguement des berges de la Seine, et la disparition des derniers vergers du bourrelet alluvial -le bâti ayant déjà disparu – ainsi qu'une densification de l'urbanisation à Sahurs entre la Grande Voie et la chaussée du Roy et entre Marbeuf et le lieu-dit le Moulin. A Moulineaux on observe la disparition du château au lieu-dit la Vacherie.

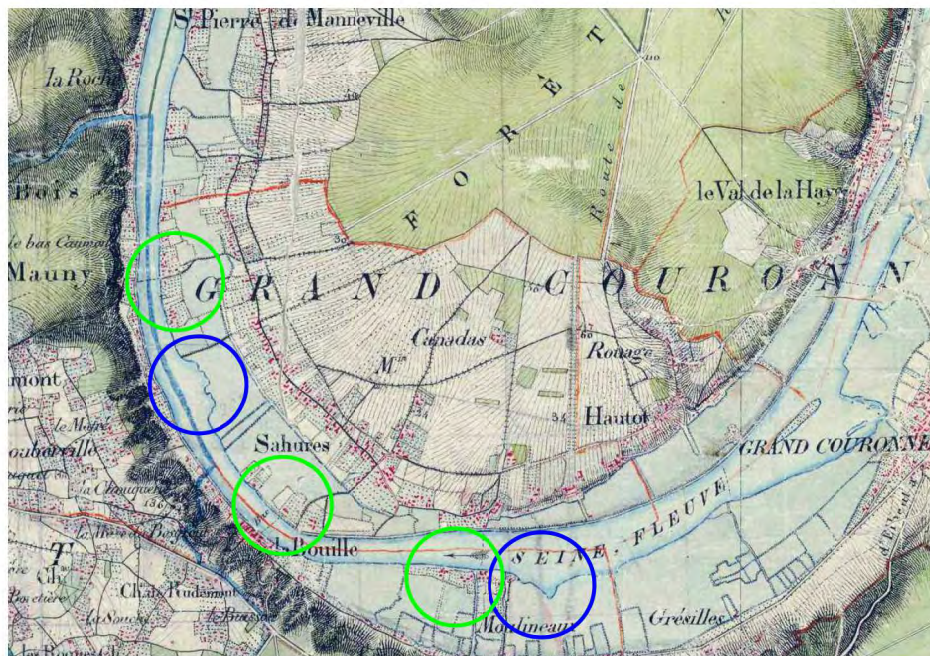




Outre l'évolution du mode d'exploitation des terres agricoles et la perte de certains usages entraînant la diminution des haies, le non-renouvellement des arbres têtards, la quasi-disparition des vergers, et l'augmentation des cultures, une grande partie de l'évolution de ce paysage est due aux travaux réalisés depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle pour améliorer les conditions de navigation sur la Seine et l'accès au port de Rouen des navires à forts tirants d'eau.

L'endiguement, le comblement des trous des berges, l'élargissement de la Seine, la création de chambres de dépôts de matériaux de dragage ont beaucoup modifié l'aspect et le profil des rives et des terrains environnants, en particulier aux lieux-dits le Pré des Petits Saules et le Marais à Sahurs, et la Vacherie à Moulineaux.

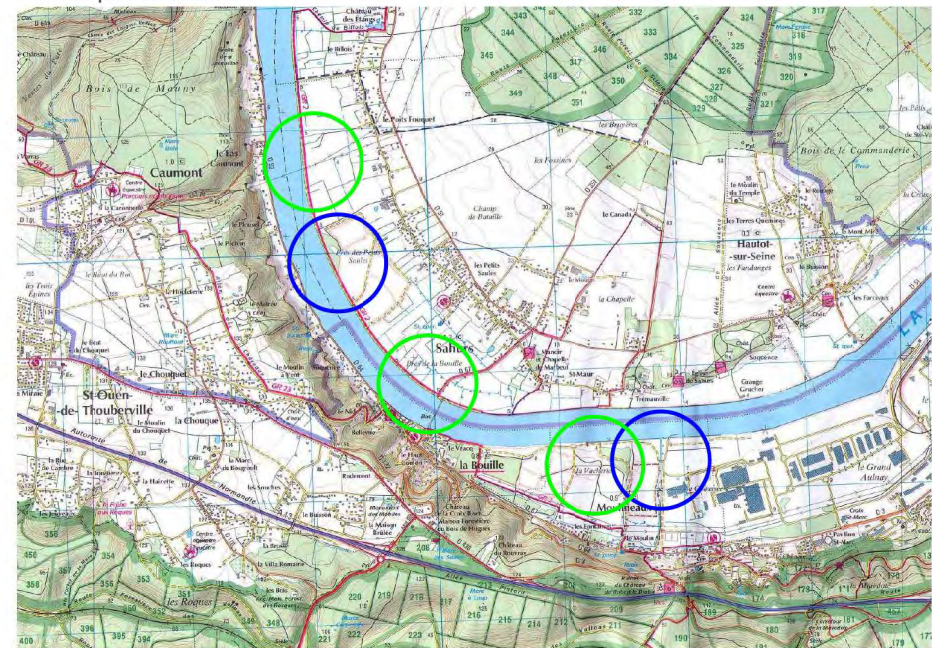
Certaines habitations (fermes, château) des bourrelets alluviaux de Sahurs et Moulineaux ont disparu, les trous sont devenus des zones humides ou de simples fossés.



Extrait de la Carte d'État Major (1822 - 1860). Source géoportail.gouv.fr  
Mention des trous dans les berges de Sahurs et Moulineaux (en bleu) et bourrelets alluviaux avec habitations et vergers à Sahurs et Moulineaux (en vert).

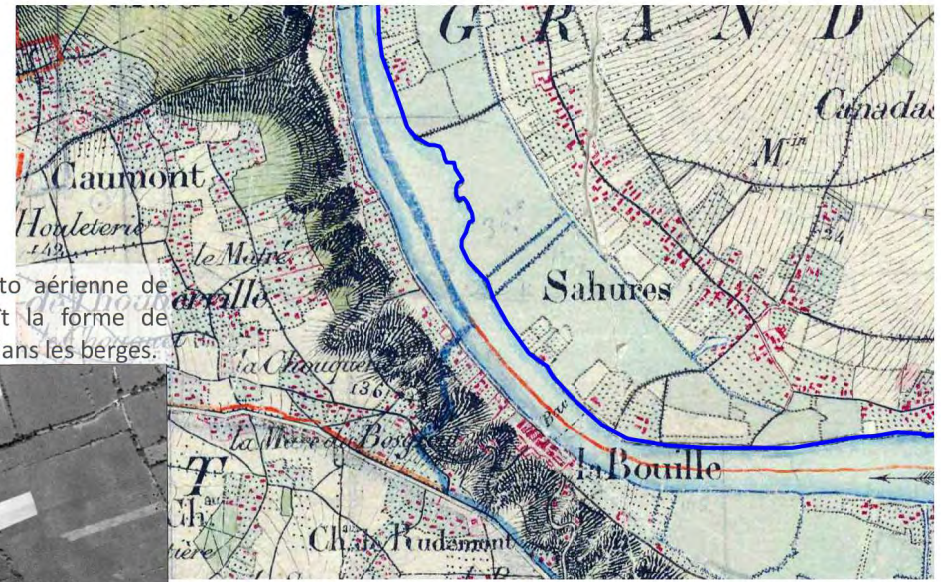
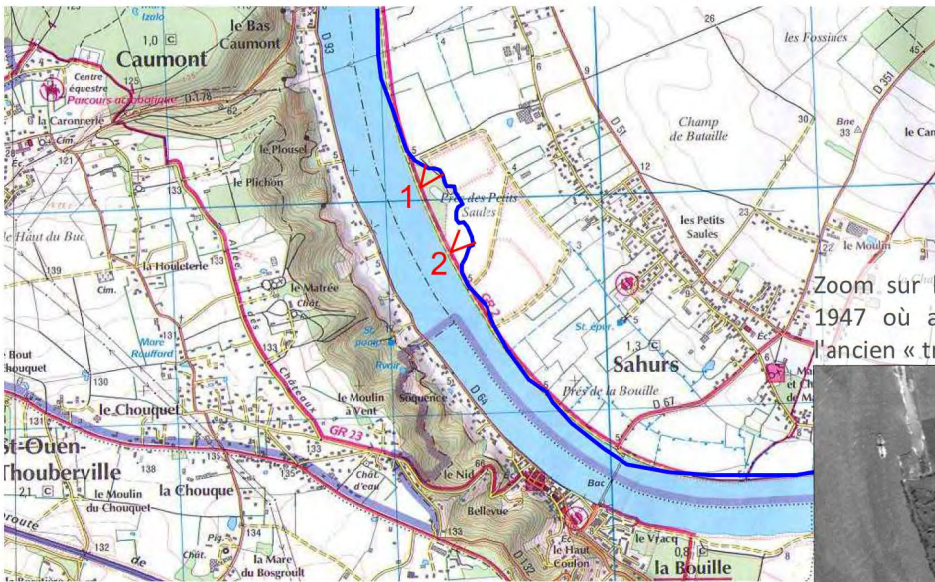


Extrait d'une carte de la Seine entre Rouen et le Havre de 1911 montrant en rouge les travaux restant à réaliser, avec en particulier le recul des berges à Sahurs.  
Source pilote-seine.fr



Extrait de la Carte IGN actuelle au 1/25000° (2009).





Zoom sur la photo aérienne de 1947 où apparaît la forme de l'ancien « trou » dans les berges.



Une petite zone humide boisée en contrebas de l'ancienne zone de dépôt à Sahurs témoigne d'un secteur bien particulier d'abord ancien « trou » dans les berges de la Seine, puis petites lanières de prairies humides dont subsistent quelques vestiges des haies d'arbres têtards.

Ce talus pourrait être l'ancienne berge de la Seine, surplombée aujourd'hui par le talus de l'ancienne chambre de dépôt, aujourd'hui remise en culture (maïs).



## Zoom sur la Vacherie

Il reste peu de traces aujourd'hui du hameau de la Vacherie à Moulineaux : un ponceau, de beaux arbres, un nom de lieu...

Il y avait jusqu'au début des années 70 un château et une ferme comme en témoignent les cartes postales anciennes et la photo ci-dessous (source delcampe.net et bacsdeseine.over-blog.com).

Le château est connu pour avoir hébergé Anne-Marie du Boccage, amie de Voltaire et auteure de « *La Colombiade* ».



On aperçoit sur cette prise de vue aérienne à gauche le hameau de la Vacherie en bord de Seine.

Un second bac traversait la Seine à Sahurs au niveau du château de la Vacherie.



A droite : cartes postales anciennes du château et de la ferme avant leur démolition.

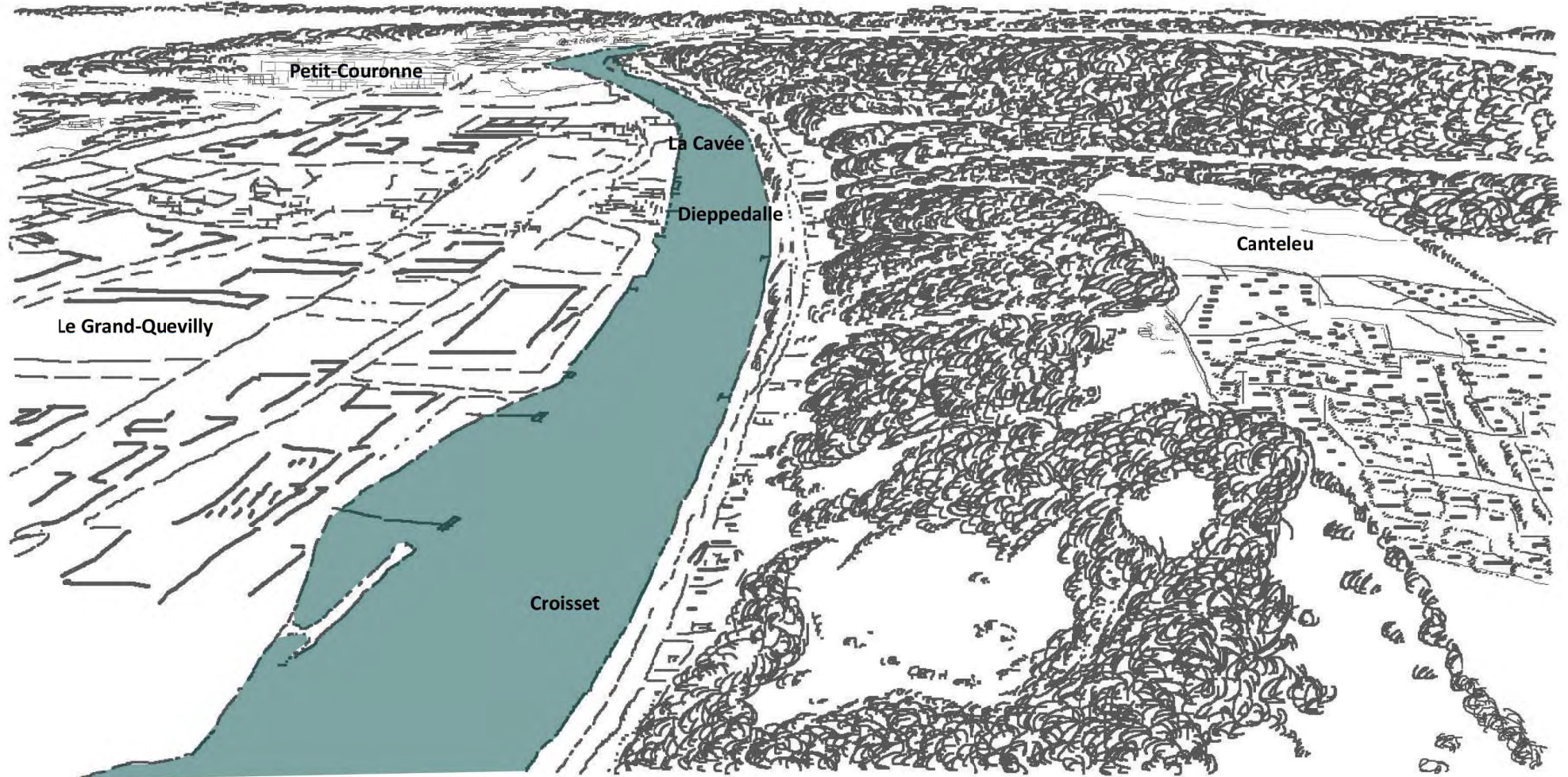


Il reste quelques rares vestiges de la Vacherie comme ce vieux buis près d'un ponceau de pierre le long de l'ancien chemin d'accès au hameau.



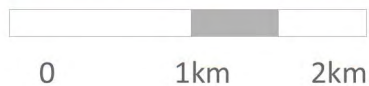
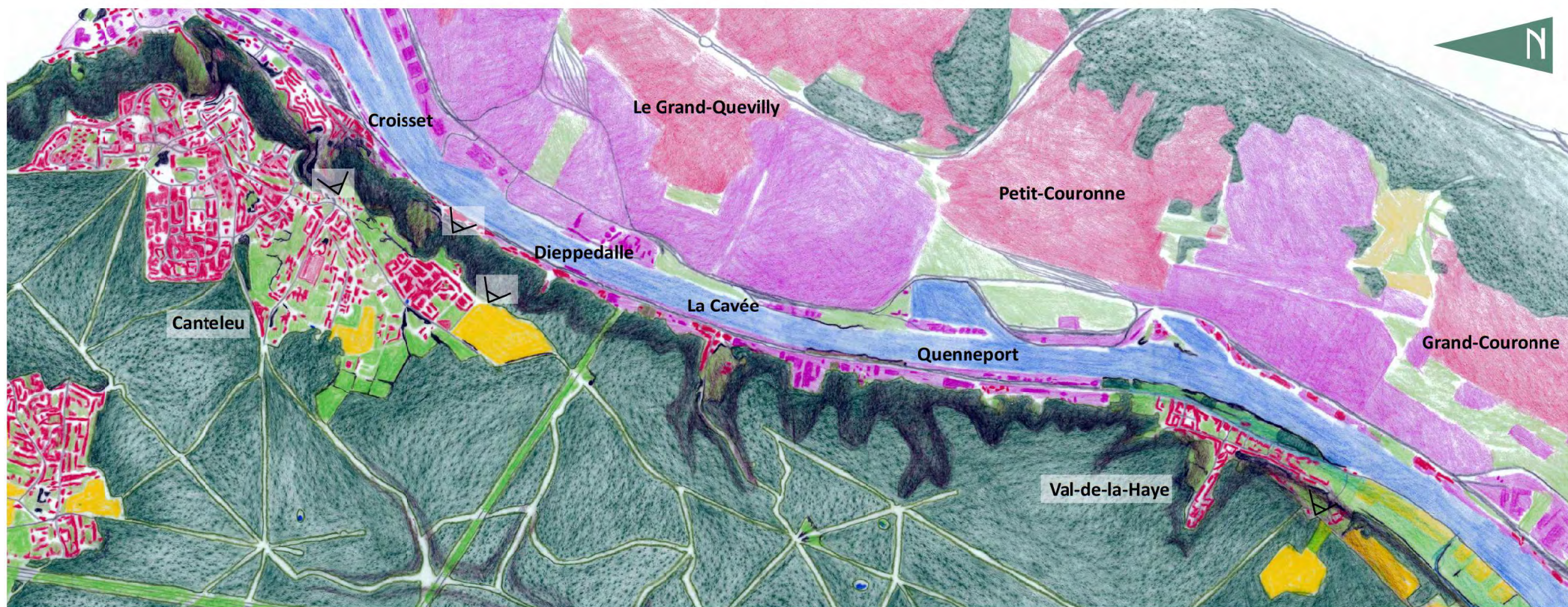





### III.c SÉQUENCE URBAINE :





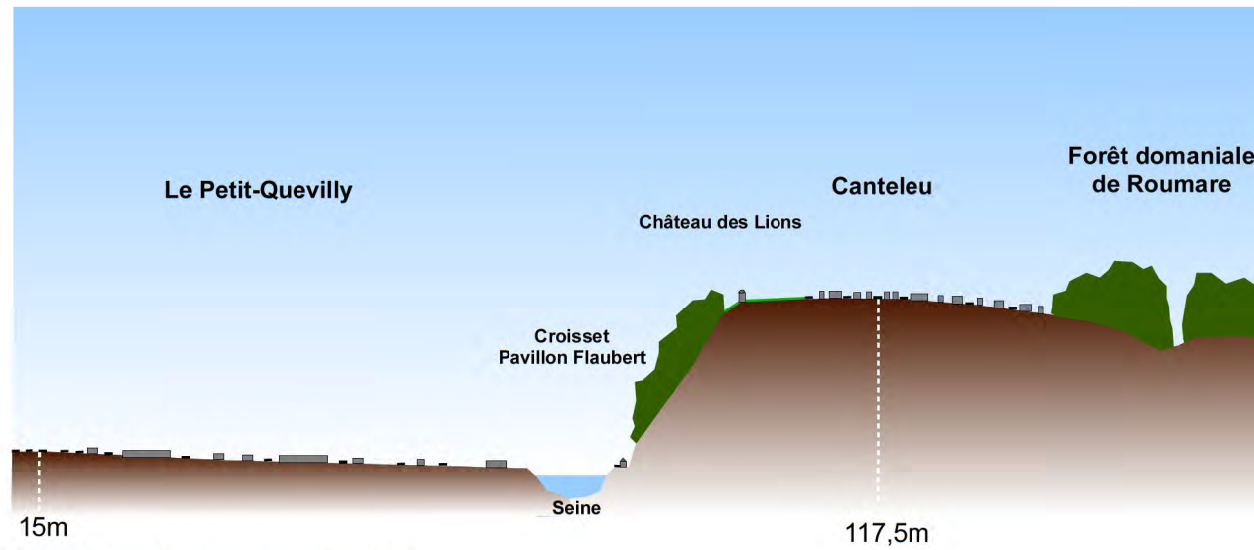
# CARTE DU PAYSAGE



-  Covisibilité
-  Point de vue
-  Vue cinématique



## COUPE EN TRAVERS DE LA VALLÉE Au niveau de Croisset



Échelle des longueurs : 1/25 000°  
Échelle de hauteurs : 1/5 000°



## Description

Cette séquence correspond à la partie est du méandre de Roumare. Le versant convexe en pente très douce en rive gauche est occupé par la zone industrielle et portuaire de l'agglomération de Rouen, qui s'est prolongée en rive droite sur la mince bande au pied du versant concave abrupt.

Ce paysage est dominé par la forêt dont les frondaisons constituent un horizon sombre contrastant avec les falaises crayeuses et anciens fronts de taille, devant lesquels retombent des lianes accrochées aux arbres de la lisière.

La clairière de Canteleu peu visible depuis la vallée domine ce territoire et offre un panorama saisissant sur la ville de Rouen.

Le paysage présente une image de confrontation entre la zone industrielle et les grandes structures paysagères que sont les coteaux abrupts, les falaises et la lisière de la forêt. Il s'agit de la séquence qui a le plus évolué ces cinquante dernières années, avec la densification de l'urbanisation, la construction de bâtiments industriels aux volumes imposants, l'artificialisation des berges et la disparition des îles, mais également avec le boisement spontané des pelouses de versant en particulier au niveau de Canteleu.

Il y a de la démesure dans certaines architectures industrielles, à laquelle les falaises naturelles ou les anciens front de taille répondent avec la même force. Par endroits le paysage n'est plus à l'échelle humaine, les hameaux et maisons anciennes intercalés entre les zones industrielles semblent écrasés par le gigantisme de ce voisinage.

Le paysage a presque complètement perdu son caractère rural, hormis dans les petits vallons secs ou en rebord de plateau au sud de la séquence où quelques rares prairies ont été préservées.



Dans cette séquence le paysage urbain de la rive gauche s'est étendu sur la mince bande en pied de coteau abrupt de la rive droite, vu ici depuis le bac de Petit-Couronne.

Les prairies des vallons ou des coteaux ont beaucoup diminué mais il en reste quelques unes comme ici dans le vallon sec du hameau de la Cavée.







Certains bâtiments industriels ont des volumes imposants, à l'échelle des falaises et anciens fronts de taille des carrières.



Des propriétés datant de la fin du XIX<sup>e</sup> début XX<sup>e</sup> siècle témoignant d'un passé de villégiature s'intercalent entre les zones industrielles.



A Croisset, le pavillon Flaubert est le dernier témoin de sa propriété détruite l'année suivant sa mort.



L'ancien couvent Sainte-Barbe est un bâtiment remarquable situé à Canteleu et en partie troglodytique.



Ce paysage urbain n'est par endroits plus à l'échelle de l'homme, du fait du gigantisme de certaines constructions.



Des bâtiments anciens de style traditionnel côtoient des hangars industriels dans un curieux mélange des genres.

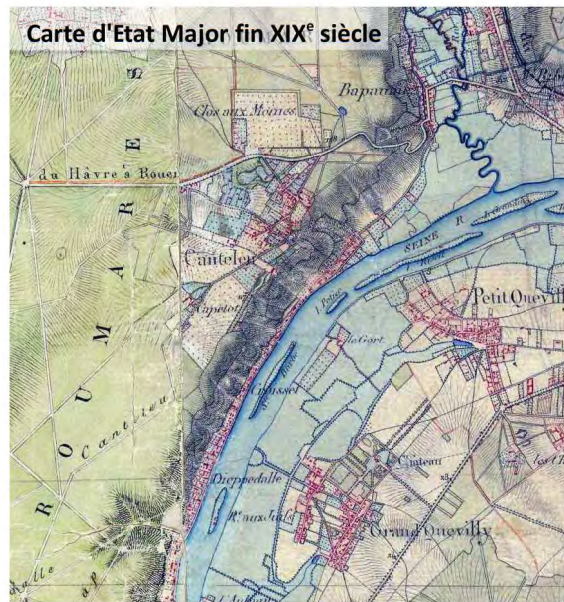


## Evolution

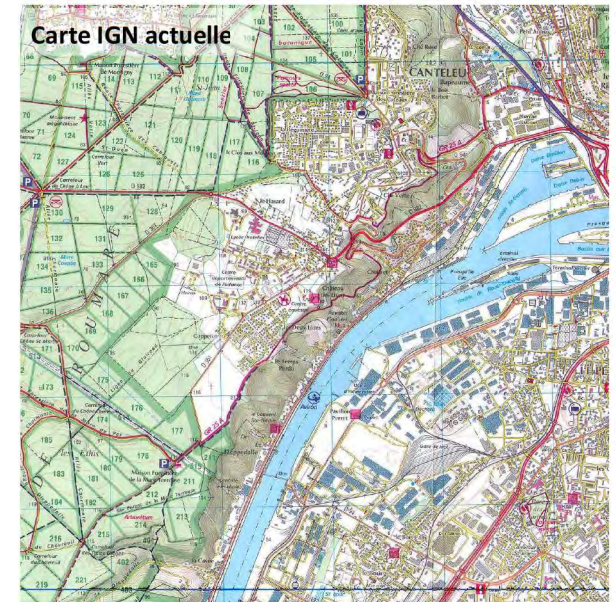
En rive droite, les versants qui ont le plus évolué sont ceux de Canteleu qui sont boisés en majorité aujourd'hui et qui étaient encore en prairie il y a cinquante ans comme en témoigne la comparaison de la photo aérienne ancienne ci-dessous à gauche datant de 1947, avec celle datant de 2004 ci-dessous à droite. On peut s'en rendre compte aussi sur les photos anciennes comme celle du pavillon Flaubert à Croisset qui est situé au pied de ce versant.

Cette fermeture des milieux sur les coteaux est particulièrement impressionnante dans ce secteur. Elle s'est accompagnée d'une densification de l'urbanisation dans la plaine alluviale tout aussi saisissante, que le rapprochement des deux cartes ci-dessus - la carte d'état major de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à gauche et la carte IGN actuelle à droite - met bien en évidence.

Croisset en 1921, Georges Auguste Le Roy. Le coteau derrière l'ancienne propriété de Flaubert est en prairies. Archives du pavillon Flaubert ( [bibliotheque.rouen.fr](http://bibliotheque.rouen.fr) ).

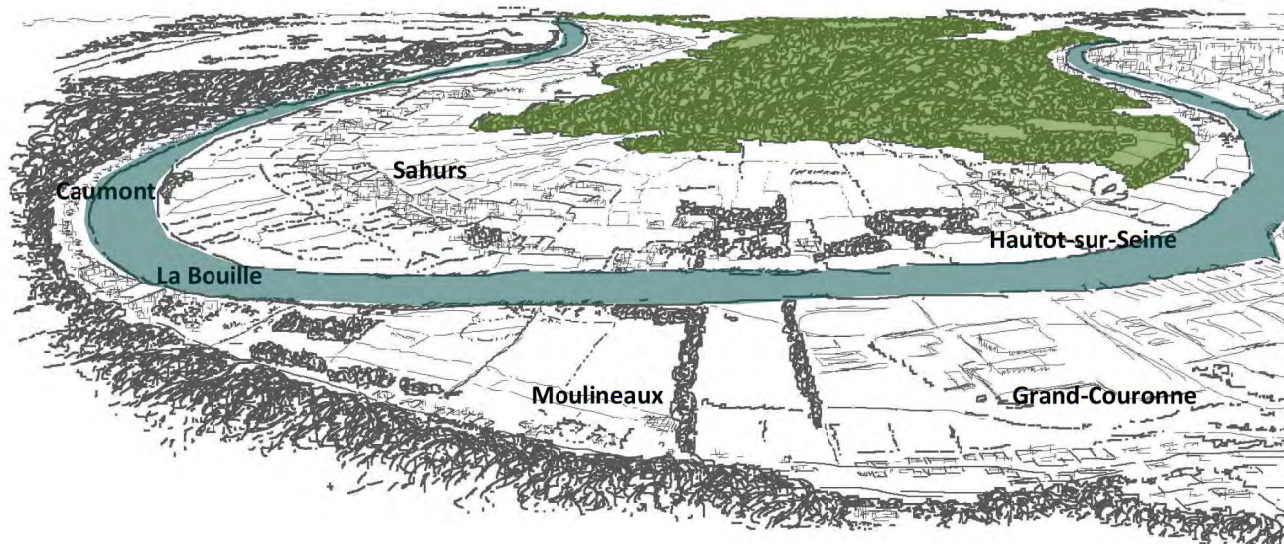
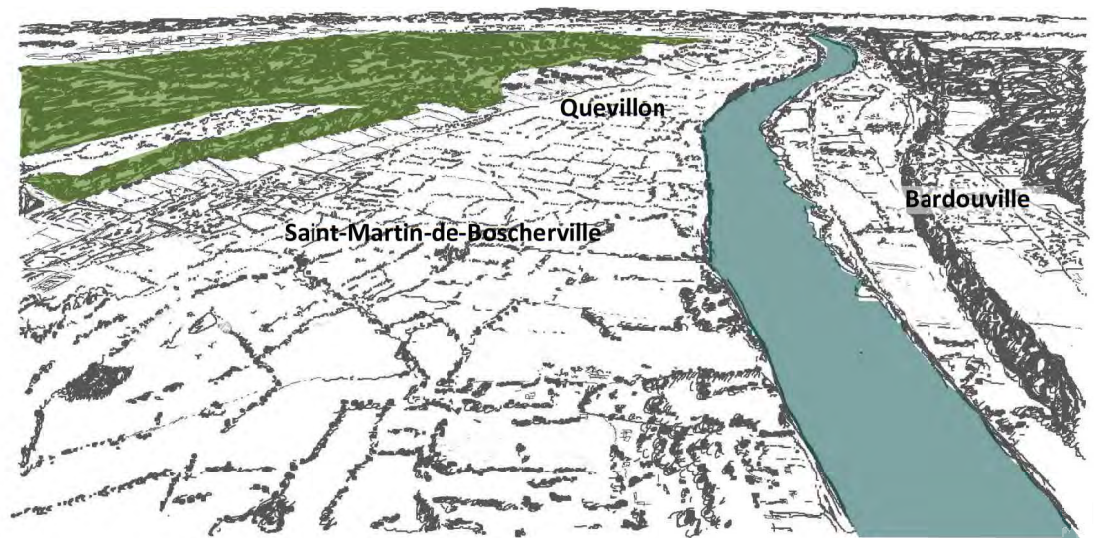
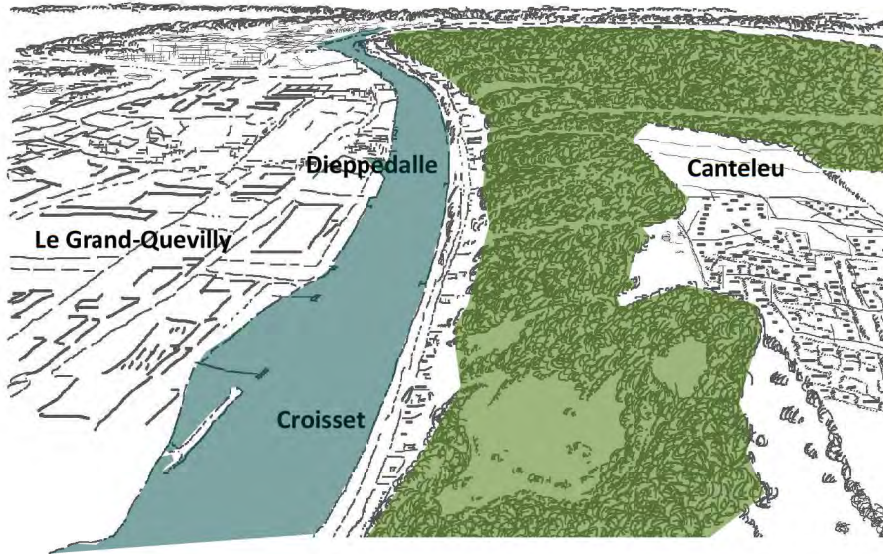


Source des documents [geoportail.gov.fr](http://geoportail.gov.fr)



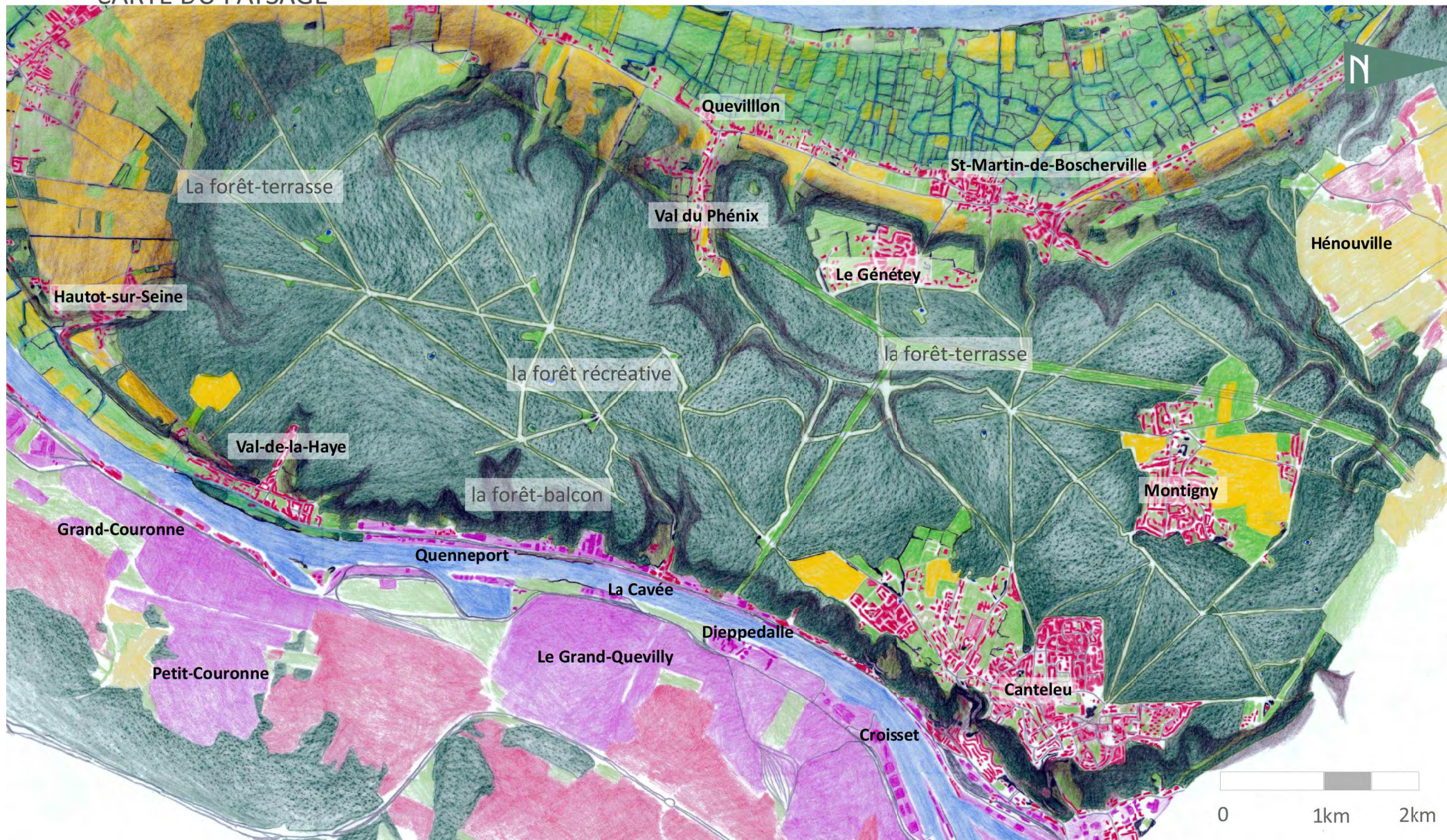


### III.d LA FORÊT :





# CARTE DU PAYSAGE





## Description

L'espace de la boucle occupé par la forêt constitue une entité paysagère à part, en ce sens qu'elle ne s'offre pas aux regards dans son ensemble, et ne présente pas une unité d'ambiance mais une variété de paysages forestiers selon leur relief, leur végétation et l'usage des lieux. Mais sa lisière constitue l'horizon de chacune des autres entités paysagères du méandre, et cette impression d'unité vue de l'extérieur est renforcée par la continuité du massif.

Nous avons décliné l'analyse suivant quatre thématiques qui nous semblent englober cette variété : la forêt-terrace, la forêt-balcon, la forêt récréative et la forêt habitée.

### La forêt-terrace :

Plantées sur les terrasses alluviales, ces parties de la forêt domaniale sont plutôt vouées à la production de bois et comportent essentiellement des résineux. Il s'agit de la partie sud du massif constituant l'horizon du lobe du méandre entre Saint-Pierre-de-Manneville et Val-de-la-Haye, et la partie ouest entre Quevillon, Saint-Martin-de-Boscherville et Montigny surplombant l'entité des marais.

Les sols correspondent aux plus hautes terrasses d'alluvions anciennes avec des silex mélangés à des sables et des argiles sableuses. Le peuplement est constitué de futaies régulières résineuses avec des pins sylvestre et des pins laricio.

Situés en hauteur, ces secteurs sont visibles depuis les points de vues de la rive opposée, effet atténué néanmoins par des lisières d'arbres caducs situés en premier plan. On trouve également dans certains secteurs le long des routes de hautes haies de thuyas assez étonnantes dans un contexte forestier.



Dans cet horizon boisé surplombant l'abbaye Saint-Georges, les résineux situés en terrasse haute constituent une ligne sombre, un peu atténuée par le lisière d'arbres caducs.

Ambiance de plantation de résineux au niveau du carrefour du Chêne à Leu.





### **La forêt-balcon :**

Il s'agit du versant concave du méandre de Rouen qui s'élève depuis Val-de-la-Haye jusqu'à la vallée du Cailly, à l'est du site.

Une première partie au sud est constituée de la lisière même de la forêt qui vient au plus près du fleuve ne laissant qu'une mince bande d'une centaine de mètres entre le coteau et la Seine. Puis ensuite au niveau de la clairière de Canteleu, seul le coteau est boisé constituant une forêt linéaire de quelques centaines de mètres d'épaisseur seulement. Les coteaux boisés sont en partie ou totalement privés.

L'association des falaises et anciens fronts de taille d'une craie très blanche – exploitée comme pierre de taille et matériaux d'endiguement de la Seine – et des frondaisons sombres de Roumare qui semblent avec les lianes de lierre s'écouler vers la Seine, magnifie la lisière du massif.

En arrière de celle-ci le coteau n'est pas rectiligne mais festonné d'ondulations dans le creux desquelles des chemins portant le nom de cavées permettent de gagner le boisement, se raccrochant aux routes forestières, seules courbes dans cette trame géométrique.

Certaines de ces vallées sèches remontent assez loin dans le massif apportant de la nuance dans les ambiances forestières, comme pour la cavée de Biessard ou encore celle de Dieppedalle.

Le peuplement des versants est constitué d'essences caduques, tandis que le haut du relief est à de nombreux endroits occupé par des résineux, dessinant des crêtes sombres au massif.

### **La forêt récréative :**

Aux portes de Rouen ce rôle de loisirs est primordial pour la forêt de domaniale de Roumare.

Un des lieux stratégiques des activités se situe au milieu du massif sur le plateau, au niveau d'un carrefour en étoile et de la maison forestière du Hêtre des Gardes.



A l'est du site, la forêt vient au plus près de la Seine, alternant coteaux boisés comme ci-dessus à Quenneport ou falaises abruptes comme ci-dessous à Dieppedalle.





Plusieurs aires de stationnement permettent une bonne desserte du site, complétée par une navette venant de Rouen trois fois par semaine. Depuis cet accès on peut rayonner dans la forêt avec des boucles de randonnées passant par le parc animalier, l'arboretum du Petit Charme, les nombreuses mares du massif comme la mare Epinay, etc.

Créé en 1966 et accueillant plus de 400 000 visiteurs par an sur un territoire d'environ 25 ha, le parc animalier est un centre d'intérêt fort pour les habitants de l'agglomération rouennaise. Des aménagements récents adaptés au contexte environnemental facilitent l'accueil et l'information des promeneurs : tables, bancs, points d'observation, panneaux pédagogiques, fléchage.

L'arboretum du Petit Charme ouvert lui-aussi toute l'année propose sur ses 5ha 4 circuits balisés de découverte d'une quarantaine d'essences d'arbres. Il a été créé en 1975 par l'INRA pour tester l'impact de la pollution sur certaines espèces non indigènes.

Ce secteur touristique se trouve sur des formations à silex issues de la décalcification de la craie et composées d'une argile rouge, grise ou brune. Le peuplement forestier est essentiellement constitué d'essences caduques, hêtraies à houx ou en mélange avec des chênes.



Un autre point d'accueil important du public se situe plus au nord dans le massif au niveau du carrefour du chêne à Leu, le long de la RD 982 qui est la seule route traversant la forêt en coupant le méandre.

Peu aménagé, ce carrefour permet néanmoins de se raccorder à plusieurs boucles de randonnées et notamment le GR2.

Il s'y trouve un petit pavillon à l'architecture rustique construit en 1898 par le Veloce Club rouennais avec l'appui du Touring Club de France, témoin de l'ancienneté des loisirs dans le massif boisé et de l'attachement de ses usagers.

Cet accès à la forêt est moins calme et moins préservé car situé à proximité d'un axe de circulation très fréquenté.

On se retrouve là sur des alluvions anciennes qui sont les vestiges d'une ancienne boucle de la Seine, aujourd'hui drainée par le thalweg du Val. Les arbres sont essentiellement des résineux, le peuplement est entaillé par le faisceau de lignes électriques qui traverse le massif du nord au sud.

Ci-dessous les belles ambiances forestières de la mare Epinay et de l'arboretum du Petit Charme, lieux représentatifs de l'attrait que peut exercer la forêt de Roumare pour les promeneurs et randonneurs de la région.







Le pavillon en bois du parc animalier est à la fois un signal, une porte d'entrée dans la forêt et un espace de présentation pédagogique.



Le carrefour du Chêne à Leu et son abri en rocaille du XIX<sup>e</sup> siècle situé au nord du massif constitue un autre point d'entrée majeur dans la forêt. Il ne bénéficie pas d'aménagement particulier.



Le petit pavillon pittoresque de ce carrefour n'est pas dans un très bon état.



Les aires de stationnement aux abords du parc animalier ont été aménagées de façon adaptée au contexte forestier, et dimensionnées proportionnellement à la fréquentation de cet espace.



L'abri et porte d'entrée de l'arboretum du Petit Charme est remarquablement bien conçu et intégré à son contexte.



Il présente des matériaux et techniques traditionnelles, avec une belle charpente et une couverture en tuiles de bois.



### La Forêt habitée :

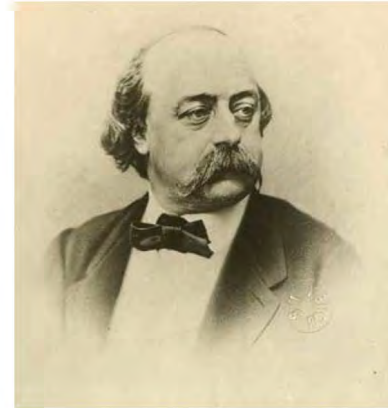
Le site classé de la boucle de Roumare et en particulier sa forêt est aussi un territoire habité par les récits des deux grands écrivains que sont Flaubert et Maupassant.

#### *Le belvédère de Canteleu*

Dans *Madame Bovary* (Livre III, chapitre V), Flaubert décrit l'apparition de Rouen depuis les hauteurs d'un coteau. La ville fictive d'Yonville d'où vient Emma Bovary ne peut permettre de situer la description. L'identification du bourg de Ry comme cadre du Yonville romanesque ne peut suffire à montrer cette description comme une vision de Rouen depuis la route de Ry.

L'hypothèse d'une description de Rouen depuis le belvédère de Canteleu est fort probable : « Descendant tout en amphithéâtre et noyée dans le brouillard, elle s'élargissait au-delà des ponts, confusément. La pleine campagne remontait ensuite d'un mouvement monotone, jusqu'à toucher au loin la base indécise du ciel pâle. Ainsi vu d'en haut, le paysage tout entier avait l'air immobile comme une peinture ; les navires à l'ancre se tassaient dans un coin ; le fleuve arrondissait sa courbe au pied des collines vertes, et les îles, de forme oblongue, semblaient sur l'eau de grands poissons noirs arrêtés. Les cheminées des usines poussaient d'immenses panaches bruns qui s'envolaient par le bout. On entendait le ronflement des fonderies avec le carillon clair des églises qui se dressaient dans la brume. Les arbres des boulevards, sans feuilles, faisaient des broussailles violettes au milieu des maisons, et les toits, tout reluisants de pluie, miroitaient inégalement, selon la hauteur des quartiers. »

La description de clôt par la description des vents qui chassent les nuages vers la côte Sainte-Catherine. Les vents d'ouest dominants peuvent appuyer l'hypothèse d'une observation sur un belvédère occidental dégagé de ces panaches : « Parfois un coup de vent emportait les nuages vers la côte Sainte-Catherine, comme des flots aériens qui se brisaient en silence contre une falaise. »



Le belvédère de Canteleu est aussi un lieu clé de la nouvelle de Maupassant *Bel ami*, deuxième partie, chapitre I : Le fiacre s'y arrête et l'on y fait étape en touriste ou en connaisseur : « Ils venaient de s'arrêter aux deux tiers de la montée, à un endroit renommé pour la vue, où l'on conduit tous les voyageurs. On dominait l'immense vallée, longue et large, que le fleuve clair parcourait d'un bout à l'autre, avec de grandes ondulations. On le voyait venir de là-bas, taché par des îles nombreuses et décrivant une courbe avant de traverser Rouen. Puis la ville apparaissait sur la rive droite, un peu noyée dans la brume matinale, avec des éclats de soleil sur ses toits, et ses mille clochers légère, pointus ou trapus, frêles et travaillés comme des bijoux géants, ses tours carrées ou rondes coiffées de couronnes héraldiques, ses beffrois, ses clochetons, tout le peuple gothique des sommets d'églises que dominait la flèche aiguë de la cathédrale, surprenante aiguille de bronze, laide, étrange et démesurée, la plus haute qui soit au monde.

Mais en face, de l'autre côté du fleuve, s'élevaient rondes et renflées à leur faite, les minces cheminées d'usines du vaste faubourg de Saint-Sever. Plus nombreuses que leurs frères les clochers, elles dressaient jusque dans la campagne lointaine leurs longues colonnes de briques et soufflaient dans le ciel bleu leur haleine noire de charbon.

Et la plus élevée de toutes, aussi haute que la pyramide de Chéops, le second des sommets dus au travail humain, presque l'égale de sa fière





commère la flèche de la cathédrale, la grande pompe à feu de la Foudre semblait la reine du peuple travailleur et fumant des usines, comme sa voisine était la reine de la foule pointue des monuments sacrés. Là-bas, derrière la ville ouvrière, s'étendait une forêt de sapins ; et la Seine, ayant passé entre les deux cités, continuait sa route, longeait une grande côte onduleuse boisée en haut et montrant par places ses os de pierre blanche, puis elle disparaissait à l'horizon après avoir encore décrit une longue courbe arrondie. On voyait des navires montant et descendant le fleuve, traînés par des barques à vapeur grosses comme des mouches et qui crachaient une fumée épaisse. Des îles, étalées sur l'eau, s'alignaient toujours l'une au bout de l'autre, ou bien laissant entre elles de grands intervalles, comme les grains inégaux d'un chapelet verdoyant.

Le cocher de fiacre attendait que les voyageurs eussent fini de s'extasier. Il connaissait par expérience la durée de l'admiration de toutes les races de promeneurs.

La description du belvédère de Canteleu revient dans la nouvelle *Un normand des Contes de la Bécasse*, avec un focus sur les clochers, les cheminées et les mâts.

#### *La forêt de Roumare*

La forêt de Fontainebleau apparaît dans *l'Éducation sentimentale* mais nous n'avons pas trouvé de mention de la forêt de Roumare dans le reste de son œuvre. Flaubert est sensible aux forêts qu'il cite de nombreuses fois dans *Par les champs et par les grèves* et on pourrait étudier chez lui la notion de forêt vierge qui lui semble un topos des « merveilles et de la beauté de la nature en France » (*Bouvard et Pécuchet*).

Maupassant inscrit son récit *le Horla* au sein même de la boucle de Roumare : la maison de Flaubert à Croisset dont il ne reste que le pavillon a servi de modèle narratif : « Donc j'habitais une propriété sur le bord de la Seine à Biessard, auprès de Rouen. J'aime la chasse et la pêche. Or j'avais derrière moi, au dessus des grands rochers qui dominaient ma maison, une des belles forêts de France, celle de Roumare, et devant moi des plus fleuves du monde. »

La forêt prend une valeur particulière dans le récit. Le héros y incarne sa peur : « Tantôt pour fatiguer mon corps, si las pourtant, j'allai faire un tout dans la forêt de Roumare. (...) Je pris une grande avenue de chasse puis je tournai vers la Bouille, par une allée étroite, entre deux armées d'arbres démesurément hauts qui mettaient un toit vert, épais, presque noir, entre le ciel et moi. »

La cavée de Biessard pourrait - dans l'idée d'incarner *in situ* le récit, établir une correspondance avec le texte en permettant d'atteindre la forêt depuis la Seine. Ensuite la Route forestière au Loup qui traverse la forêt et permet d'atteindre la Bouille pourrait figurer la suite de la déambulation habitée du héros. Aussi cette partie de la forêt et ces deux allées prennent-elle une forte valeur littéraire tant ce texte de Maupassant est populaire. Dans *les Contes de la Bécasse*, la nouvelle *Un Normand* montre une description flamboyante de la forêt de Roumare automnale sans doute depuis l'ancienne route de Duclair (RD 982) que les protagonistes empruntent.



## Evolution

L'histoire de la forêt de Roumare met en évidence une constante : la fragilité du massif à diverses époques face à une surexploitation liée soit à des utilisations industrielles locales (construction navale, verreries, faïenceries, fours à tuiles...), soit à l'alimentation en bois de la capitale, soit à des trafics et passe-droits, ou encore aux guerres.

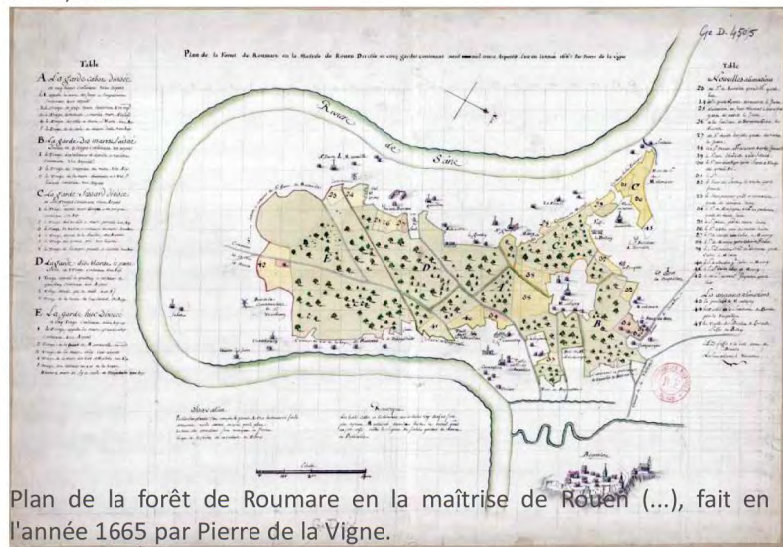
Domaine royal dès 1204, la forêt a toujours eu à peu de choses près les mêmes contours, comme on peut le constater sur les deux cartes ci-contre datant respectivement de 1665 et 1735.

Les premières plantations de résineux datent de 1808, et se localisaient déjà au sud du massif sur les alluvions ; Mais dès le milieu du XVIIIe siècle l'idée était lancée d'essayer par ce moyen de reconstituer le massif.

Cet enrésinement a rendu la forêt plus sensible au feu, et depuis 1947 300ha ont déjà brûlé. Pour limiter ces risques, un arrêté préfectoral a été pris en 1976 afin d'interdire l'accès aux parcelles de conifères.

Du fait de son emplacement vis à vis de la zone industrielle de l'agglomération rouennaise, la forêt est également sensibilisée à la pollution atmosphérique, ce qui a donné lieu à la création d'une collection d'essences d'arbres afin d'en observer la résistance à cette pollution.

Source : l'Homme et les forêts rouennaises, Jérôme Chaïb, collection Histoire(s) d'agglomération n°30, Agglomération de Rouen, 2006.



Plan de la forêt de Roumare, levé par ordre de Mrs les commissaires de la réformation de la maîtrise des eaux et forêts, ordonnée par lettre patente de Sa Majesté du 17 mai 1735, fait et dressé par L. Lefebvre.

Source des deux plans : gallica.bnf.fr/Bibliothèque nationale de France



## IV. BILAN DE L'ÉVOLUTION

Ce bilan de l'évolution de la Boucle de Roumare est présenté par séquence paysagère. Il a été établi en étudiant les transformations des sites sur les photos aériennes anciennes IGN de 1947-1955-1970-1978-1985-1995-2003 et la BD Ortho de 2012. Les cartes d'État Major de Lisieux (1836) et Rouen (1834) ont constitué un état antérieur de référence en particulier pour les travaux réalisés sur le lit et les berges de la Seine. L'étude des cartes postales anciennes a complété ce regard sur l'évolution des paysages.

Notre regard s'est porté en particulier sur les éléments paysagers majeurs de ces paysages que sont les prairies humides, les pelouses de versants, les haies et les vergers.

Il s'est également attaché à comprendre les dynamiques de développement des villages de la boucle. L'étude des documents d'urbanisme en cours a permis de mettre en perspective ces dynamiques. Nous avons pour cela consulté les documents disponibles à la DDT de Seine Maritime, ainsi que les données SIG de la CREA, et la commune de Caumont.

Nous avons également intégré à ce bilan les projets répertoriés sur des sites bien spécifiques comme les berges pour le programme Grande Seine 2015, et le site de la Vacherie à Moulineaux.

### *Le châtaignier couché de Sahurs*



vue aérienne de Sahurs en 1947 - IGN

Dans le cercle noir figure un châtaignier pluricentenaire abattu à l'occasion de la réalisation d'un quartier pavillonnaire de Sahurs, il y a une vingtaine d'années. Nous avons vu son tronc toujours en place.  
(source : Mme Bellonet)

L'arbre en angle de parcelle était sans doute un arbre bornier.

Cet antémotif singulier pourrait donner des envies de plantations....



## VI.a SÉQUENCE DES MARAIS :

Assemblage des prises de vues aériennes IGN  
de 1947

### LES PRAIRIES BOCAGERES :

Que ce soit en **rive droite** ou en **rive gauche**, cet espace a conservé globalement des **qualités paysagères remarquables** qui ont fortement contribué à l'intérêt porté à la boucle toute entière. Dans le détail cependant, l'évolution de ses éléments constitutifs amène à se poser des questions sur la pérennité de cette qualité. En effet le motif emblématique de la prairie bocagère se transforme peu à peu du fait de l'évolution de l'économie agricole, du changement des besoins et des usages locaux accompagnés d'une perte des savoirs. Si cette transformation est encore ponctuelle elle n'en est pas moins préoccupante.

Certaines prairies ont été retournées et transformées en champs de maïs d'ensilage, entraînant souvent la disparition des fossés et des arbres qui gênent cette nouvelle pratique. En rive gauche à Bardouville des chambres de dépôt ont été créées le long de la Seine dans les années 70 et 80 et réaménagées en parcelles cultivées en maïs.

Une autre transformation est en cours, qui est moins rapide donc moins visible : la trame bocagère vieillit, son entretien est irrégulier voire inexistant, et on observe très peu de renouvellement des arbres. Ainsi à moyen terme le bocage pourrait-il être sénéscent.

La plantation de peupleraies ou la création d'étangs peuvent sembler anecdotiques en terme de surfaces en rive droite (elles sont plus conséquentes et récentes en rive gauche), elles contribuent cependant à la diminution du nombre de prairies.

Ces signes d'évolution de l'agriculture correspondent à une tendance globale sur le territoire de l'agglomération rouennaise, détaillée dans l'étude initiale de l'environnement<sup>1</sup> menée dans le cadre de l'élaboration du SCOT de la CREA. Ainsi, bien que l'élevage bovin soit toujours l'activité agricole majoritaire, la tendance est à la diminution des surfaces en herbe et au développement des grandes cultures associées à un élevage allaitant ou un atelier d'engraissement.



Saint-Martin  
de Boscherville

Saint-Pierre de  
Manneville



Un autre facteur d'évolution important est le **développement de l'urbanisation** qui s'est fait en suivant la route de la vallée **en rive droite**, modifiant ainsi - en diminuant les points de vues - la perception que l'on peut avoir des marais.

Les deux secteurs principaux de cette séquence qui se sont refermés sont à Hénouville, l'espace situé le long de la RD 982 entre les lieudits de la Cabotterie et du Marais qui s'est développé à partir de la fin des années 70, et à Quevillon, le quartier de Belaître le long de la RD67 qui s'est densifié dans les années 90 et 2000.

Au niveau des bourrelets alluviaux - secteurs habités depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle seulement et dont l'appellation *Conihout* en référence à la boucle de Jumièges tend à se développer – la densification de l'urbanisation est plutôt modérée. Sur cette séquence les parties du bourrelet qui ont le plus évolué depuis les années 50 sont à Quevillon entre la chaussée des Vieux et le Ronceray, puis à Saint-Martin-de-Boscherville au niveau de l'île Saint-Georges.

La transformation la plus notable de ces *Conihouts* est la disparition quasi complète des prés-vergers qui en constituaient le motif paysager principal, hormis quelques exceptions comme au Ronceray. Cette diminution des vergers est observable dès les années 80. Paradoxalement, on trouve en rive gauche à Bardouville plus de vergers aujourd'hui que dans les années 40, certains sous forme de prés-vergers d'autres de forme plus moderne avec de jeunes sujets basse-tiges, travaux exemplaires d'un habitant.

**En rive gauche** l'extension de l'urbanisation en plaine alluviale est très limitée. Elle s'est concentrée dans le hameau de Beaulieu au sud de la commune de Bardouville, au niveau des carrefours de la RD64 avec les chemins ruraux. Une densification de l'urbanisation s'est également produite sur la mince bande de terre en pied du versant abrupt de Mauny, entre le Val des Leux et le hameau de la Ronce. Ces constructions se sont implantées dans des prés-vergers qui depuis ont fortement diminué.



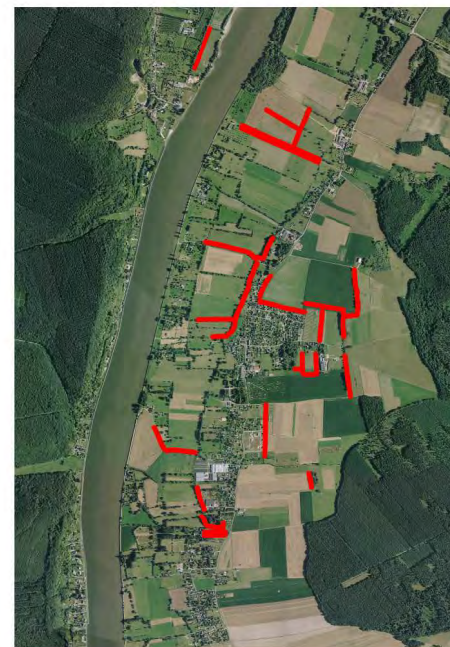
Prise de vue aérienne de 1947 et BD Ortho de 2012 mettant en évidence la diminution des espaces de respiration entre les villages et les hameaux, espaces qui offrent des vues vers le marais, ici à Belaître sur la commune de Quevillon (source IGN).



Les **documents d'urbanisme** du secteur vont en général dans le sens d'une préservation des qualités du site et ont intégré les éléments paysagers majeurs que sont les alignements d'arbres et réseau de haies, hormis à Saint-Pierre-de-Manneville en rive droite, Anneville-Ambourville et Bardouville en rive gauche où peu de haies ont été protégées. On constate cependant que certains espaces boisés classés des marais d'Hérouville et de Saint-Martin-de-Boscherville sont en réalité des peupleraies. Il est à noter également que les mares et étangs qui ont été répertoriés à Hérouville comme des éléments paysagers à protéger ou mettre en valeur sont des étangs modernes et non des mares anciennes, ce qui est aussi le cas pour certaines mares relevées dans le PLU de Quevillon. Si leur valorisation par le maintien ou la plantation d'essences locales à leurs abords, et l'interdiction d'utilisation de certains matériaux, telle qu'elle est prescrite dans les règlements d'urbanisme, est souhaitable, leur développement n'est pas à encourager car il se ferait au détriment des prairies humides.

Les **PLU** des communes concernées en rive droite n'ont pas prévu la possibilité de constructions nouvelles au niveau des espaces de respiration qui subsistent entre les villages et les hameaux, hormis à Saint-Martin-de-Boscherville, au sud du hameau de Brécy où deux zones constructibles existent à vocation d'habitation et d'activités. En ce qui concerne les bourrelets alluviaux, seule l'extension mesurée ou la réhabilitation des bâtiments existants est permise.

En rive gauche, la carte communale de Mauny n'envisage pas de possibilité de constructions nouvelles pour le bord de Seine. Il en est de même à Beaulieu, hormis une zone UZ correspondant à une zone artisanale et d'anciennes installations liées à la carrière.



En rouge les haies protégées aux PLU de Saint-Pierre-de-Manneville en haut et Bardouville en bas (source La CREA), fond BD Ortho de 2012 IGN



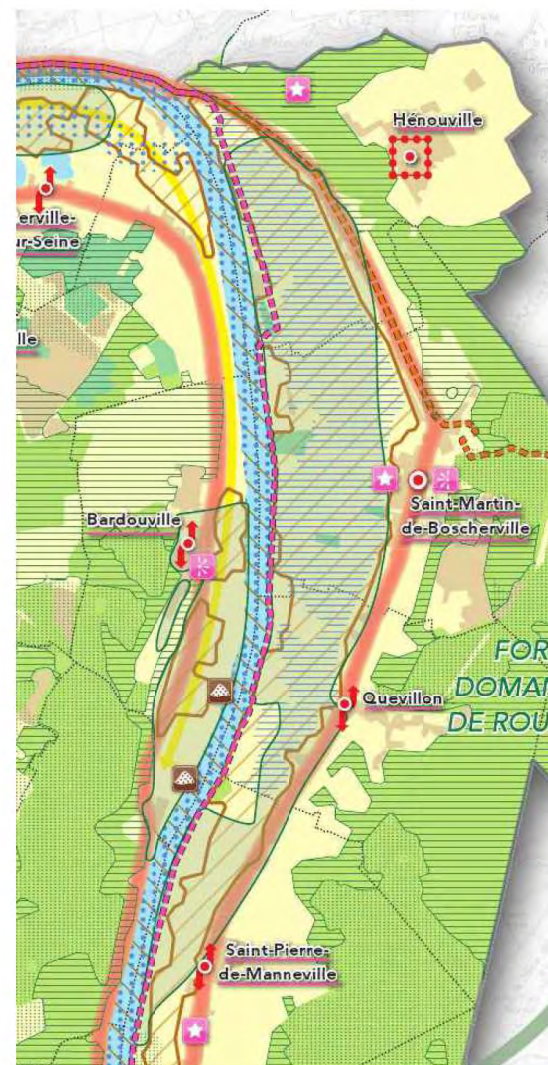


Si cette entité paysagère a su conserver ses qualités, c'est que celles-ci ont été reconnues, ont bénéficié de différentes mesures de protection, et ont été intégrées aux documents d'urbanisme.

Ainsi le **SCOT** de la CREA en cours de réalisation met-il en avant comme un de ses axes majeurs « *la préservation, voire la reconquête et la valorisation des espaces et paysages naturels et agricoles(...)* », intégrant ainsi les orientations de la Directive Territoriale d'Aménagement de l'estuaire de la Seine de 2006 concernant la préservation des espaces naturels majeurs. Le PADD du SCOT met en exergue l'importance du maintien des prairies par l'élevage, et la préservation et restauration de la biodiversité du territoire, en particulier pour les zones humides, la mosaïque de haies, bocages, prairies et vergers des terrasses alluviales.

Cette séquence se trouve dans le périmètre du **PNR des Boucles de la Seine normande**, la partie nord du marais depuis 1994, et l'ensemble depuis 2001. Le PNR porte une attention toute particulière à la préservation et restauration des arbres têtards, par le biais de transmission du savoir, aides à la plantation, opérations de taille exemplaires... Le parc utilise également un cheptel d'*Highland Cattle* pour le maintien des prairies humides dont il est gestionnaire. La nouvelle charte du parc 2013-2025 prévoit dans ses actions de préservation et restauration des réservoirs et corridors de la trame verte : le renforcement du réseau des prairies notamment bocagères, en privilégiant les modes de gestion extensifs, la valorisation des produits de l'élevage, la protection et replantation des boisements linéaires, et entre autre le développement des filières économiques liées à l'entretien des haies. Néanmoins dans les cartographies des trames vertes ou bleues, qu'il s'agisse des fossés, prairies humides ou boisements linéaires la zone prioritaire n'intègre pas la totalité de cet espace et s'arrête à la limite communale sud de Quevillon.

<sup>1</sup> SCOT de la CREA-EIE version 5-ADAGE Environnement juin 2012



Extrait de la Carte du PNR des boucles de Seine Normande

**F - Structurer et animer l'offre touristique, culturelle, pédagogique et de loisirs**

- faire de la Maison du Parc une porte d'entrée sur le territoire (2.1.1 - 2.5.2 - 2.5.3 - 3.1.2 - 3.2.1)
- s'appuyer sur les offices de tourisme et les syndicats d'initiative (2.5.3)
- développer la découverte, la connaissance et l'appropriation du territoire en s'appuyant sur les lieux et sites (musées, bases de loisirs, patrimoines...) et un réseau d'acteurs dynamique (2.5.3 - 3.2.1 - 3.2.2 - 3.2.3 - 3.3.1)
- aménager et valoriser les points de vue panoramiques (2.5.2) et prendre en compte les côtes de visibilité (1.2.1)
- créer un bac de Seine dédié aux transports doux (2.2.3 - 2.5.2)
- conduire le projet d'itinéraire doux s'inscrivant dans le schéma véloroute de la Vallée de la Seine (2.2.3 - 2.5.2)
- Commune** maîtriser l'impact des loisirs motorisés (1.6.2)

## OBJECTIFS DE LA CHARTE

**A - Accompagner les communes pour un développement harmonieux et pour répondre aux besoins en services de proximité (1.1.1 - 2.2.1)**

- poles principaux
- poles secondaires
- villages

**B - Intégrer et promouvoir les spécificités et les qualités paysagères du territoire dans les projets d'aménagement et d'urbanisme**

- structure clos mures (1.1.2 - 1.2.2)
- structure clos arborés (1.1.2 - 1.2.2)
- structure linéaire (1.1.2 - 1.2.2)
- préserver les coupures d'urbanisation (1.1.2 - 1.2.2)
- préserver le patrimoine architectural et paysager des ensembles urbains emblématiques (1.4.3)

**C - Protéger et restaurer les fonctionnalités écologiques définies dans la trame verte et bleue (1.3 - 1.4)**

- réservoirs de biodiversité non humides (1.3.3)
- réservoirs de biodiversité : réseaux de haies (1.3.3)
- corridors écologiques non humides (1.3.3)
- corridors écologiques non humides hors territoire (1.3.3)
- réservoirs de biodiversité humides (1.3.2)
- réservoirs de biodiversité : réseaux de mares (1.3.2)
- réservoirs de biodiversité et corridors écologiques : cours d'eau (1.3.2)
- corridors écologiques humides (1.3.2)
- corridors écologiques humides hors territoire (1.3.2)

**D - Maintenir les activités agricoles et sylvicoles et développer l'utilisation des produits locaux pour l'alimentation, la construction traditionnelle et l'énergie**

- préserver les espaces à vocation agricole en privilégiant le maintien de l'élevage et de la prairie (1.1.1 - 1.3.2 - 2.1.1)
- valoriser la production fruitière en maintenant le réseau de vergers (2.1.1)
- maintenir et développer la filière locale de chame en préservant les roselières (1.4.3 - 2.1.2)
- valoriser le bois bocager en gérant durablement le réseau de haies (1.3.3 - 2.6.2)
- valoriser les produits sylvicoles en gérant durablement la forêt (1.3.3 - 2.6.2)

**E - Accompagner les acteurs économiques et les collectivités pour améliorer l'environnement**

- accompagner les collectivités dans le développement durable de leurs zones d'activités d'intérêt communautaire (2.4.2)
- restaurer les chambres de dépôt en espace naturel ou agricole (2.4.5)
- définir l'usage des chambres de dépôt en sommeil (2.4.5)
- installations de transit du Grand Port Maritime de Rouen
- résorber les points noirs du territoire (1.5.3)
- accompagner les activités portuaires (2.4.5)
- zones d'intérêt patrimonial, biologique et fonctionnel n'ayant pas vocation à accueillir des activités supplémentaires d'extraction de granulats ou de dessalage de sédiments marins (2.4.4)



Ces espaces font également parti de deux sites **Natura 2000**, celui des boucles de Seine aval et celui de l'estuaire et des marais de Basse Seine. Le DOCOB des boucles de Seine aval validé en 2002 et mis à jour en 2003 préconise un certain nombre d'objectifs, dont celui d'assurer le maintien des prairies, voire le retour volontaire à la prairie, avec le développement de pratiques agricoles extensives, la conservation, l'entretien ou la création des milieux interstitiels favorables que sont les haies et les mares, tout en maintenant le caractère humide de la zone. Le secteur concerné englobe l'ensemble de la plaine alluviale de la boucle hormis l'ancienne chambre de dépôt de Sahurs dans le lobe du méandre.

Depuis 2011, un **espace naturel sensible** du département a été créé sur 59 ha de marais, portant l'appellation des prairies humides de Roumare et Hénouville. Il s'agit d'un ENS de type local, dont la gestion est confiée à une collectivité locale. Il n'est pour l'instant pas ouvert au public.

#### **Bilan de l'évolution des prairies bocagères :**

**Conservation d'une très grande qualité paysagère pour ces espaces, due aux mesures de protection intégrées aux documents d'urbanisme et aux actions menées par le PNR des boucles de Seine Normande.**

#### **On note toutefois quelques tendances préoccupantes :**

- l'augmentation progressive des surfaces en maïs depuis les années 50,
- la diminution du nombre de haies liée :
  - au regroupement des parcelles de prairies,
  - au peu de renouvellement de la trame bocagère,
  - à un manque d'entretien régulier des arbres têtards, sans doute lié à la perte des savoirs et à l'évolution des besoins,
- la disparition quasi totale des prés-vergers des bourrelets alluviaux depuis les années 80/90,
- le développement depuis les années 80 des étangs et peupleraies,
- le développement de l'urbanisation entre les hameaux et villages en rive droite laissant peu d'ouvertures vers le marais.



## LES VERSANTS :

L'une des caractéristiques remarquables de cette entité est la structuration des espaces par le relief, tout particulièrement en rive droite. Tout comme la conservation des marais, la préservation des milieux ouverts des versants - pelouses pour le secteur le plus pentu, prairies ou cultures pour les parties où le relief s'atténue - est une des garanties de maintien de cette organisation du paysage.

Cette préservation est déjà à l'œuvre pour les pelouses d'Hénouville, menacées de fermeture par l'abandon du pâturage ovin ; un début d'envahissement par les ligneux se remarque vers la fin des années 80, début des années 90. Le caractère rare de ces milieux et leur bonne conservation a suscité la mise en place de mesures de protection et d'un mode de gestion adapté, afin d'assurer leur pérennité.

Ils ont été intégrés au site **Natura 2000** des boucles de Seine aval, et constituent un **espace naturel sensible** du département dont la gestion en a été confiée au conservatoire des sites naturels de Haute Normandie. De plus ils font partie du territoire du **PNR des boucles de Seine normande**, dont la nouvelle charte envisage - comme action de préservation et restauration des réservoirs et corridors de la trame verte - de restaurer un réseau de milieux secs ouverts en remettant en gestion les coteaux abandonnés, en étendant les zones de protection réglementaire des complexes de pelouses, et en restaurant des prairies et des pelouses relais. De plus une **réserve naturelle régionale** a été créée en 1998 sur une partie de ces pelouses.

Coteaux d'Hénouville

En 1970



En 1995



En 2012





Les versants sont très différents en rive gauche à Mauny et Bardouville car plus abrupts qu'en rive droite et presque dépourvus de glaciis cultivés hormis quelques petites vallées sèches. La transformation de ces versants est de deux natures, l'exploitation de carrières d'une part, la dissimulation des roches et diminution des pelouses de corniche par le développement des boisements d'autre part.

L'exploitation des carrières est une activité ancienne à Mauny, la pierre du Val des Leux ayant été associée à celle de Caumont dont elle partage les qualités. Il s'agit là de carrières souterraines de pierre de taille, en activité jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle. Abandonnées, ces anciennes carrières sont plutôt discrètes dans le paysage, leurs cavités présentent un grand intérêt écologique pour les chiroptères. Deux autres carrières de craie à ciel ouvert ont été créées à Beaulieu l'une en pied de coteau dès le milieu des années 50, la seconde à flanc de versant le long de la RD 64 à partir de la fin des années 80. L'exploitation de la première est terminée, et elle a été réaménagée, un site archéologique y a été mis au jour dans les années 60. La seconde est arrêtée mais n'a pas encore été réaménagée.

Sur les photos aériennes anciennes des années 40 et 50 la ligne claire des roches est bien lisible dans le paysage surplombée parfois de pelouses, alors qu'aujourd'hui elle est dissimulée derrière des boisements de premier plan qui se sont développés sur une terrasse sans doute constituée lors de l'exploitation. Contrairement à Caumont l'éclat blanc de la craie n'est presque plus visible à Mauny.



Prise de Vue aérienne de 1955 et BD Ortho de 2012 mettant en évidence la perte de lisibilité des Roches à Mauny.



La menace portant sur tous les autres versants réside dans l'urbanisation du pied de coteau, voire même du haut des versants, bâtiments offrant alors une vue imprenable sur la vallée et les marais...mais en contrepartie très perceptibles dans le paysage. Ces constructions d'abord isolées et ponctuelles au début des années 70, ont connu une densification durant les années 80.

A Hénouville le **PLU** en cours ne prévoit pas d'étendre ces zones d'urbanisation sur les coteaux. A Saint-Martin-de-Boscherville, Quevillon et Saint-Pierre-de-Manneville quelques zones urbanisables ont été prévues, toutes hors site classé. Elles se situent en entrée sud de bourg pour Saint-Martin-de-Boscherville, sur le coteau dans l'axe de la vallée pour Quevillon, aux lieux-dits le Tilleul et la Marguerite à Saint-Pierre-de-Manneville, opérations en grande partie réalisées.

**Bilan de l'évolution des versants :**

**Peu d'évolution pour les pelouses d'Hénouville qui ont conservé leur belle qualité paysagère et bénéficient pour une part d'une gestion adaptée à la préservation des milieux.**

**En ce qui concerne les autres coteaux en rive droite l'évolution la plus notable concerne la progression de l'urbanisation en pied voire parfois sur les versants. Les documents d'urbanisme des communes correspondantes envisagent ponctuellement des possibilités de constructions implantées sur le relief. Bien qu'ils se trouvent pour la plupart hors périmètre du site classé ces secteurs sont néanmoins très perceptibles depuis la vallée, et leur constructibilité aura un impact visuel sur le site classé.**

**En rive gauche la principale transformation des coteaux de Mauny est la perte de lisibilité des roches, avec la disparition des pelouses et le développement d'un premier plan boisé.**



## LA SEINE

Les grands travaux modifiant la morphologie du lit mineur et des berges de la Seine en aval de Rouen ont été entrepris dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Ce « temps des forçages » a succédé au « temps des interactions » tels que les nomme P. Fajon, signifiant ainsi que contrairement à ce qui se faisait auparavant, les transformations vont être notables et leurs effets sur le paysage et les milieux vont être durables.

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle les bateaux remontant la Seine sont des bateaux à voile de 2 ou 3m de tirant d'eau ou des bateaux à vapeur ne dépassant pas 2,25m. Il leur fallait 8 à 30j au pire pour remonter du Havre à Rouen et de 2 à 10j pour descendre vers la mer. Outre ce faible tirant d'eau les difficultés de navigation provenaient de la présence d'îles et de bras secondaires, ainsi que de trous dans les berges et d'alternance de hauts fonds et de fosses créant des perturbations locales du régime hydraulique.

Cinq grandes phases de travaux se sont succédées entre 1848 et 2008 pour en améliorer la navigabilité. Sur cette entité paysagère, la première phase entre 1848 et 1866 a surtout concerné Ambourville avec la réfection des chemins de halages et le rehaussement des berges. Pendant la période suivante de 1867 à 1895 s'est menée une grande campagne de dragage pour réduire les hauts fonds en particulier le seuil de Bardouville, ainsi que la construction de nouvelles digues à Saint-Martin-de-Boscherville, Quevillon en rive droite et à Beaulieu en rive gauche. Celle-ci s'est poursuivie entre 1895 et 1922 par la construction des digues à Hénouville et Saint-Martin-de-Boscherville, puis par l'endiguement des trous et la réduction de la largeur de la Seine. Du milieu des années 50 aux années 80 la suppression des îles, le comblement des bras, et le dragage du chenal, ont accompagné le raccordement des digues existantes, qui s'est terminé entre 1961 et 2008.

Source : Évolution *morphologique d'un estuaire anthropisé de 1800 à nos jours* - GIP Seine Aval - mars 2010.



La Seine avant les travaux d'endiguement



La Seine aujourd'hui, en bleu les berges non endiguées

Carte d'État major de 1836 et BD Ortho de 2012 IGN



Sur cette séquence du fleuve il existait avant ces grands travaux entrepris au XIX<sup>e</sup> siècle trois îles : l'île Saint-Georges, l'île du Ronceray et l'île du Calumet, et trois trous à Hénouville (la Fontaine), Saint-Martin-de-Boscherville (au sud de l'île) et à Saint-Pierre-de-Manneville (au nord de la ferme des Lions).

Avec la création en rive gauche de chambres de dépôts dans le marais de Bardouville dans les années 1970 et 1980, la lecture des îles et des anciens bras n'est plus possible aujourd'hui, les terrains ayant été réhaussés. L'accès et la perception du fleuve et de ses berges non endiguées y est impossible.

Par contre en rive droite l'ancienne île Saint-Georges est encore bien perceptible car la dépression liée à l'ancien bras de Seine a été bien conservée, il s'y trouvait encore un fossé jusque dans les années 50. L'ancien trou dans la berge au sud était lui encore en contact avec la Seine à la fin des années 40. Il s'agit maintenant d'une prairie à l'image du reste des marais. Sur le plan de l'histoire des paysages le site de l'ancienne île est extrêmement intéressant, il était autrefois relié à Bardouville par un passage d'eau, il est encore relié aujourd'hui à l'abbaye par la chaussée Saint-Georges où passe le GR2.

L'ancien trou de la Fontaine à Hénouville au nord du site se présentait jusqu'au milieu des années 80, comme une zone humide en contact avec la Seine avec des petites dépressions, hauts-fonds, îlot, et à l'arrière du site un boisé qui s'est développé à partir des années 70. Une digue a été ensuite construite sur la moitié du site, isolant artificiellement un plan d'eau. L'autre partie présente encore aujourd'hui un aspect plus sauvage avec des plages de sable et un boisement humide.

L'ancien trou de Saint-Pierre de Manneville est devenu une zone humide endiguée, et qui s'est progressivement boisée depuis la fin des années 70.



L'ancienne île Saint-Georges en 1955 - IGN



L'ancien trou de la Fontaine en 1947 - IGN



Dans le cadre de la démarche **Grande Seine 2015** portée par le conseil général, le schéma Seine aval propose trois sites appartenant à cette entité paysagère, deux en rive droite et un en rive gauche. Celui de la Fontaine à Hénouville met en avant le projet de restaurer l'ancien trou de la Fontaine et de créer un îlot, sous réserve d'une étude hydrodynamique préalable et d'un diagnostic du bois alluvial à préserver. Le second site se trouve également à Hénouville au lieu-dit la Cabotterie et consisterait à la renaturation des berges avec la remise en eau partielle d'un casier hydraulique, nécessitant une étude de faisabilité.

Le troisième site consiste en la réhabilitation des ouvrages de protection de berges à Mauny sur 2,32 km, avec la création d'une zone de circulation douce côté Seine.

Au niveau des **PLU**, tous ces sites se trouvent en zones naturelles N, Ni ou Nbi selon la présence ou non de bâti et le risque d'inondation, avec quelques nuances toutefois concernant les espaces boisés :

- à Hénouville l'ancien trou de la Fontaine est totalement en espace boisé classé (y compris une partie du jardin voisin non boisé), hormis les étangs qui sont des éléments de paysage à protéger ou à mettre en valeur,
- à Saint-Martin-de-Boscherville le bois situé dans l'ancien bras est également en EBC, il est à noter cependant qu'il est aujourd'hui plus clairsemé que dans les années 70/80, et que la limite sud de l'EBC englobe également des espaces prairiaux,
- à Saint-Pierre-de-Manneville le bois situé à l'emplacement de l'ancien trou n'est pas protégé.

#### **Bilan de l'évolution de la Seine :**

**Les plus grandes transformations des berges de Seine ont été réalisées fin XIX<sup>e</sup> début XX<sup>e</sup> siècle. Il reste peu de traces de ce paysage avant son anthropisation.**

**Quelques sites témoignent encore des anciennes berges et îles disparues, ils en sont d'autant plus précieux pour l'histoire du paysage de la vallée, et la variété des milieux qu'ils représentent : bois humides, plages... Ces espaces pourraient bénéficier d'une reconnaissance accrue et d'une attention particulière voire d'une mise en valeur.**



## VI.b SÉQUENCE DU LOBE DU MEANDRE :

### LA PLAINE ALLUVIALE :

La principale modification du paysage de cette partie inondable du lobe du méandre en **rive droite** concerne la transformation de prairies en champs de maïs. L'un des sites les plus conséquents à ce titre est celui des Prés des Petits Saules à Sahurs où fut créée une chambre de dépôt de matériaux de dragage de la Seine dans les années 80. Avec le rehaussement des terrains et la suppression des haies, la transformation lors du réaménagement final en champs de maïs en fait effectivement un lieu très différent de son contexte paysager. Une autre surface importante de transformation de prairies en maïs est celle des parcelles de part et d'autre de la Grange Grucher en contrebas du château de Socquence, lieu de covisibilité avec le château de Robert le Diable sur la rive opposée.

Globalement pourtant il y eu peu de suppressions de haies dans le marais. A cet endroit, les prairies étaient déjà de grandes parcelles au début du XX<sup>e</sup> siècle, et les haies n'ont pas gêné le changement de mode d'exploitation agricole.

Par contre il y avait beaucoup plus de haies et de vergers dans la bande de végétation qui séparait le village de Sahurs du marais. Leur diminution correspond au remplacement progressif depuis le début des années 70 des prés-vergers par du bâti, des cultures ou de simples prairies.

Il y avait également quelques vergers en bord de Seine qui ont disparu aujourd'hui. C'étaient les vestiges du bourrelet alluvial entre Saint-Pierre-de-Manneville et Sahurs, les vergers du hameau de Saint-Maur et ceux de bord de Seine à Hautot. Il reste quelques arbres fruitiers dans les jardins de Saint-Maur en bord de Seine, et un verger à Hautot qui correspond à un tiers de la surface de celui qui existait dans les années 50.

On ne constate pas de plantation de peupleraie ni de création d'étang dans cette partie sud des marais de la boucle de Roumare.



Prise de Vue aérienne IGN de 1947 de Sahurs, mettant en évidence les grandes prairies dans la plaine alluviale et la densité des prés-vergers aux abords du village.



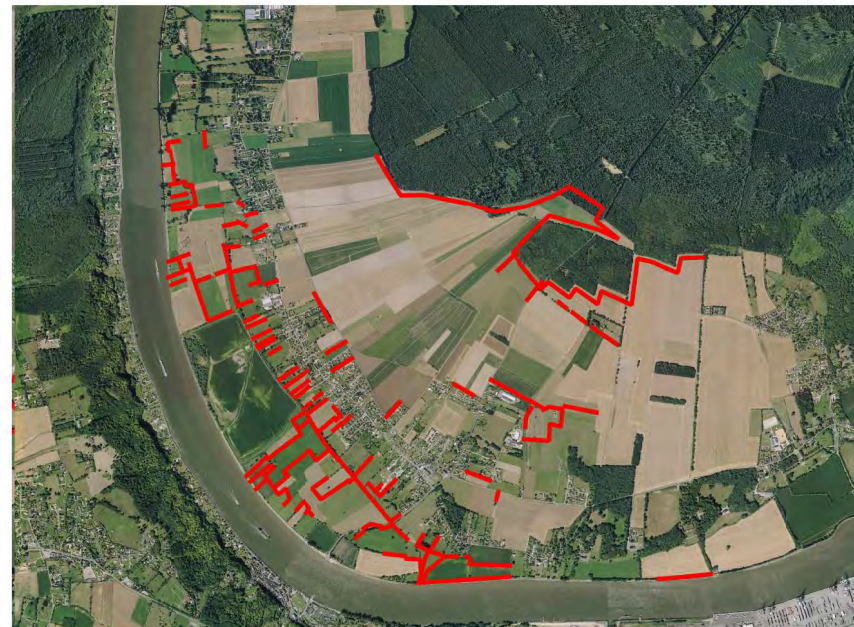
Les **documents d'urbanisme** des deux communes concernées en rive droite présentent des différences notables sur la prise en compte des éléments paysagers majeurs.

A **Sahurs** certaines haies sont des alignements d'arbres classés dans le POS. Les haies existantes n'y figurent pas toutes, comme celles en contrebas des châteaux de Trémauville et Soquence, tandis que certaines haies protégées n'existent plus.

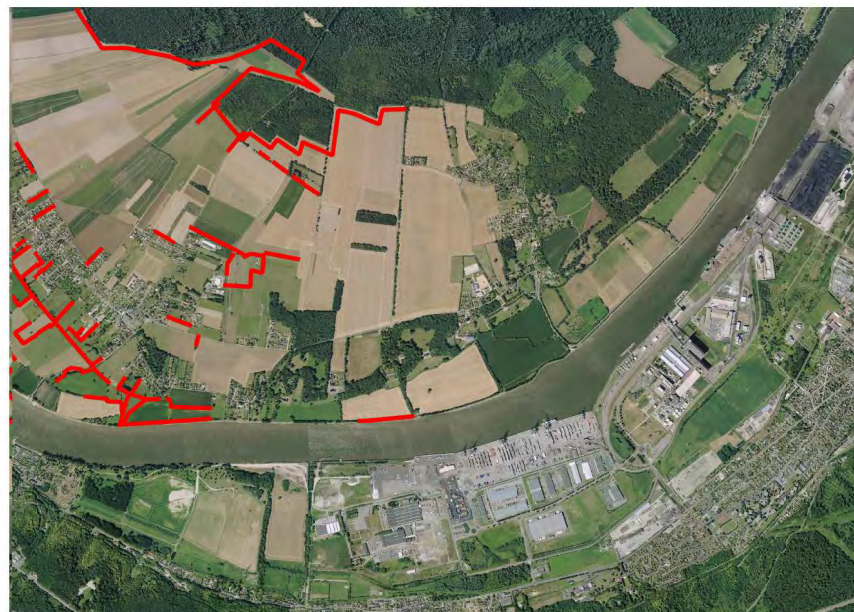
Le secteur des prairies bocagères se trouve en zone ND de protection des espaces naturels et des paysages, hormis une zone d'anciens vergers en contact avec le village qui se trouve en zone NC. Les constructions liées aux activités agricoles étant autorisées dans ce cas y compris industrielles ou commerciales, une attention particulière doit être portée aux bâtiments éventuelles et à leurs abords, plantations, matériaux de sols, zones de stockage, de circulation et de stationnement des engins agricoles et autres, afin de préserver le caractère de cet espace et que les constructions ou parkings éventuels n'empiètent pas sur le paysage des prairies bocagères.

La carte communale d'**Hautot-sur-Seine** ne protège pas les éléments paysagers tels que les haies ou alignements d'arbres.

Contrairement au secteur au nord de la boucle, ce territoire n'a pas fait l'objet de mesures de gestion particulières. Il fait bien partie des deux **sites Natura 2000** des boucles de Seine aval et de l'estuaire et des marais de basse Seine (à l'exclusion de l'ancienne chambre de dépôt à Sahurs et de la rive gauche), mais n'a été intégré au **PNR des Boucles de Seine Normande** que depuis 2001.



En rouge les haies protégées aux PLU de Sahurs (source La CREA). A noter quelques haies ou alignements non protégés au niveau du hameau du Puits Fouquet et de l'ancienne chambre de dépôt ci-dessus, et en contrebas des châteaux de Trémauville et Soquence ci-dessous.





En **rive gauche** le secteur qui a le plus évolué est la partie de la plaine alluviale située entre la Bouille et Moulineaux, avec la disparition des châteaux du Vracq à la Bouille et de la Vacherie à Moulineaux au début des années 70, le rehaussement des terrains et donc la disparition des prairies humides et de certaines haies, ainsi que des habitations, de la laiterie et des jardins familiaux du hameau de la Vacherie lors de la création de la chambre de dépôt à cet endroit. Ce territoire ne présente plus aujourd'hui l'image des prairies bocagères humides, mais d'un espace vert tampon entre la zone industrielle de Grand Couronne et le bourg touristique de la Bouille. Il reste deux belles bandes boisées humides le long des chemins et fossés, une petite zone vestige des prairies humides au lieu-dit le Moulin, et un bois reliquat de celui plus important qui jouxtait le parc du château disparu.

En ce qui concerne les **documents d'urbanisme**, le POS de **Moulineaux** a prévu la possibilité d'une urbanisation à vocation d'activités économiques et industrielles pour cette zone avec exhaussements de sols autorisés pour partie, en imposant des alignements à créer tout autour de la zone, et à protéger (bandes boisées le long des fossés).

Un **projet** de plateforme multimodale porté par le **Grand Port Maritime de Rouen** est à l'ordre du jour<sup>1</sup>. Celle-ci sera intégrée dans une trame végétale de haies et alignements d'arbres conservant et renforçant les bandes boisées existantes. Le bois reliquat au nord ne sera pas conservé, des plantations compensatoires en bord de Seine et accompagnant la dérivation d'un ruisseau sont prévues.

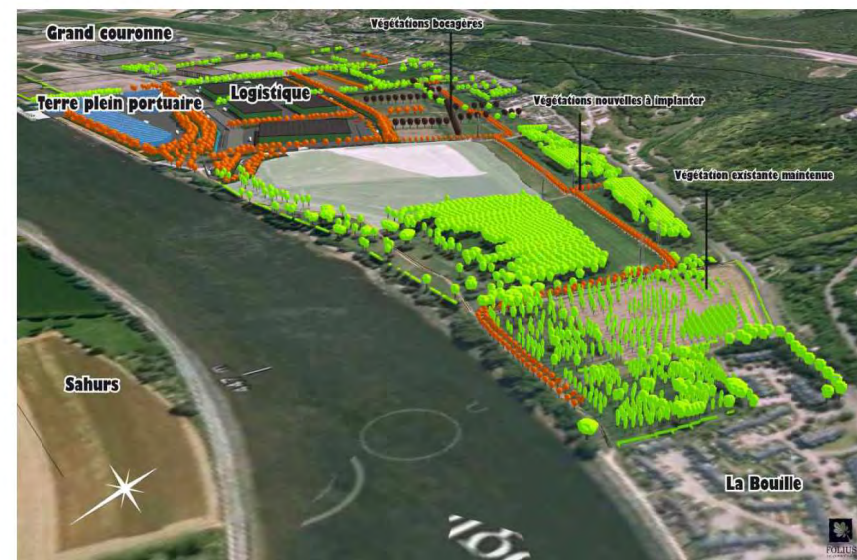
Le POS de **la Bouille** place cet espace en bord de Seine en zone naturelle de protection absolue pouvant recevoir des équipements de sport et de loisirs. Un arboretum planté en contact avec le quartier du Vracq est en espace boisé classé.

<sup>1</sup> Grand Port maritime de Rouen - Création d'une plateforme multimodale - Dossier de faisabilité - Folius Ecopaysage - 11/02/2013



A droite sur cette carte postale ancienne, en arrière du bourg on aperçoit les prairies bocagères entre la Bouille et Moulineaux avant leurs transformation en chambres de dépôts.

Ci-dessous le projet d'insertion paysagère de la plateforme multimodale qui sera créée sur le site de la Vacherie à Moulineaux.





En aval de la Bouille et jusqu'au Bas Caumont, l'espace en pied de coteau ne s'apparente pas aux prairies bocagères de Moulineaux ou de la rive opposée. Cette bande étroite occupée par une urbanisation dispersée ressemblait plutôt à la frange de prés-vergers habités qui existait sur les bourrelets alluviaux, à ceci près qu'aux chaumières initiales se sont ajoutées de grandes demeures bourgeoises au XIX<sup>e</sup> et début du XX<sup>e</sup> siècle .

Son urbanisation s'est densifiée progressivement à partir des années 70, en 1985 les vergers étaient déjà minoritaires, les constructions se sont intensifiées dans les années 90. Il y a aujourd'hui encore quelques vergers vestiges de cette époque.

Pour ce qui est des **documents d'urbanisme**, ce secteur est en zone NB au POS de **la Bouille** autorisant les constructions d'habitations sur des terrains d'au moins 1000m<sup>2</sup>. Les éléments paysagers tels que les haies, arbres remarquables ou fruitiers ne bénéficient pas de protection spécifique.

Sur la commune de **Caumont**, ce secteur est en zone Nh, devant être préservé en raison de la qualité de son paysage et du caractère des éléments naturels et bâtis qui le composent. L'extension mesurée, ainsi que la rénovation des constructions existantes y est autorisée. Des vergers et cours fruitières ont été répertoriés dans le plan de zonage. Ils doivent être conservés ou remplacés par des plantations équivalents.

#### **Bilan de l'évolution de la plaine alluviale :**

**La qualité paysagère des prairies bocagères est encore bien là en rive droite, mais un déséquilibre préoccupant entre les prairies et les parcelles de culture s'est installé. En particulier à l'emplacement de l'ancienne chambre de dépôt à Sahurs.**

**On constate également un très net recul des vergers en bordure du village, ainsi que leur disparition en bord de Seine. Les documents d'urbanisme ne prennent pas en compte l'ensemble des haies et alignements d'arbres à protéger dans les prairies.**

**En rive droite le secteur alluvial a considérablement été modifié et artificialisé côté Moulineaux. Les quelques éléments vestiges des prairies bocagères en sont d'autant plus fragiles. Le projet de plateforme multimodale concernant le secteur de la Vacherie intègre et renforce les bandes boisées existantes, mais fait disparaître un bois reliquat.**

**Entre la Bouille et le Bas Caumont, l'urbanisation s'est densifiée progressivement, s'insérant sur les parcelles de prés-vergers entre les anciennes chaumières et les demeures bourgeoises. Les quelques prés vergers subsistant au Bas Caumont font l'objet de mesures de protection dans le PLU de la commune.**



## LES VERSANTS :

L'évolution la plus marquante des versants en **rive droite** est la quasi disparition des arbres. En effet la terrasse alluviale à Sahurs était striée de vergers linéaires, renforçant le parcellaire en lanières qui se déployait entre la forêt et le village. Ceux-ci avaient déjà presque complètement disparu à la fin des années 70.

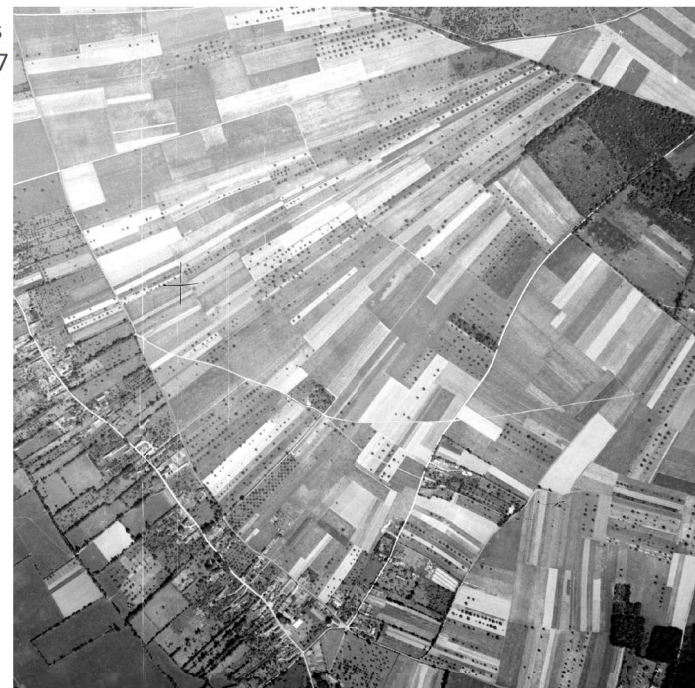
Les alignements plantés le long des chemins qui menaient à la forêt reprenaient cette structure avec en particulier le double alignement remarquable de l'allée de Soquence à Hautot-sur-Seine. Il a fait l'objet d'un abattage dans les années 50 et l'un de ses côtés a été supprimé à la fin des années 90. Une bande boisée unilatérale le remplace aujourd'hui. Les autres chemins n'étaient déjà plus plantés à la fin des années 40.

Une autre évolution notable est le développement de l'urbanisation remontant sur les terrasses. Autrefois village linéaire autour de la chaussée du Roy, Sahurs s'est densifié dès les années 70 jusqu'à la RD51 au détriment des vergers du village, puis s'est développé le long des voies sur les parcelles de culture et vergers de la terrasse dans les années 80, donnant ainsi de l'épaisseur à un village qui n'en avait pas. Le village d'Hautot s'est étendu également sur son coteau entre le thalweg et l'ancien moulin avec en particulier deux lotissements construits à la fin des années 70 et au milieu des années 80.

**Les documents d'urbanisme** des communes concernées intègrent la possibilité d'étendre l'urbanisation en pied ou sur la terrasse alluviale. Le POS de **Sahurs** prévoit plusieurs zones constructibles tout en préservant un espace de respiration agricole entre le centre-bourg et le hameau du Puits Fouquet au nord-ouest. Sur les 7 zones NA prévues, deux ont déjà été bâties depuis au centre du village.

Trois secteurs constructibles en limite d'urbanisation présentent des enjeux paysagers importants, en particulier celui de la Chapelle. Les mesures paysagères accompagnant ce développement urbain ne sont pas forcément suffisantes. Le POS est en cours de révision en PLU.

Coteaux de Sahurs  
IGN - 1947



Zones à urbaniser au POS de Sahurs (source La CREA) BD Ortho IGN 2012



A **Hautot-sur-Seine**, deux secteurs sont encore urbanisables sur la carte communale. Ils ont été depuis en partie construits. L'un se trouve en lisière du village, il est donc très perceptible depuis la route montant vers l'ancien moulin, surtout qu'il ne bénéficie d'aucune plantation de lisière.

D'autre part comme la carte communale d'Hautot ne protège pas les éléments paysagers tels que les haies ou alignements d'arbres, la bande boisée correspondant à l'ancien alignement de Soquence n'est pas protégée.

En **rive gauche** du fait de leur relief les coteaux n'ont pas connu de densification urbaine. Seuls les versants prairiaux un peu moins abrupts en arrière du centre-bourg de la Bouille ont commencé à se construire dans les années 80 en pleine période d'expansion.

La principale évolution est le développement des boisements. Certaines pelouses surplombant les rochers ont été gagnées par les arbres essentiellement entre la Bouille et le Bas Caumont. La lisibilité des roches a été atténuée par ce foisonnement végétal. Tout comme à Mauny les coteaux de Caumont ont été fortement exploités pour leur pierre, et de nombreuses cavités liées aux anciennes carrières souterraines subsistent. L'une d'elles a même abrité une usine d'oxygène liquide pendant la seconde guerre mondiale, desservie par une voie ferrée reliant Bas Caumont à la Bouille. Toutes ces installations ont disparu et les entrées de carrières sont aujourd'hui très discrètes.

Pour le haut de Versant à Caumont l'évolution est plus marquée. Les prés-vergers qui constituaient l'essentiel du paysage ont perdu tous leurs fruitiers progressivement depuis les années 50. Quelques beaux alignements d'arbres liés aux grandes propriétés ont été amoindris, plus flagrante encore est la disparition du mail du château du Matrée en 2006. L'allée des châteaux a marqué une limite à l'urbanisation de ce secteur.



A droite du bourg de la Bouille sur cette carte postale ancienne ci-dessus, les falaises sont surplombées de pelouses et non de boisements comme aujourd'hui. Ci-dessous les prairies en arrière du centre-bourg de la Bouille sont dépourvues de constructions.





Le versant de Moulineaux entre la Vacherie et le château de Robert le Diable, a fait l'objet d'une pression urbaine qui s'est traduite par un développement des constructions en pied de coteau le long de la RD 67 et à mi-pente de part et d'autre de la RD3 dès les années 70. Ces espaces n'étaient pas boisés auparavant mais en prés-vergers. Dans les années 50 tout le bas des versants de Moulineaux entre les RD64 et 67 étaient en prairies. Il existe encore une prairie de pente qui offre un espace de respiration et de mise en valeur en contrebas du monument qui surplombe la vallée.

Le **POS de la Bouille** place les versants déjà bâtis et le haut de coteau en zone NB, zone naturelle où les constructions nouvelles sont possibles sur des terrains supérieurs à 1000m<sup>2</sup>. Tandis que le versant encore majoritairement en prairie est en zone ND, où seules les extensions de constructions existantes sont autorisées.

Tous les bois y compris les anciennes pelouses sont situés en espaces boisés classés. Les possibilités d'extensions urbaines sont donc très limitées sur ces secteurs en pente.

Le **PLU de Caumont** n'envisage pas non plus d'urbanisation possible pour le haut de versant qui se trouve en zone Nh à préserver pour son caractère hautement patrimonial, avec protection des vergers subsistants, des haies bocagères et des alignements d'arbres. Deux emplacements réservés sont prévus le long de l'allée des châteaux pour l'agrandissement d'une mare, et l'aménagement paysager de la sente aux Loups.

Le **POS de Moulineaux** a placé en zone UG le coteau déjà partiellement urbanisé en contrebas du château de Robert le Diable, autorisant ainsi des constructions sur un site placé au premier plan par rapport aux vues sur le monument depuis la vallée, la Seine et la rive opposée. Le château se trouve lui en zone NDb, tout comme le celui du Rouvray, permettant seulement les installations et constructions liées à une activité hôtelière, de restauration ou d'accueil de séminaires. L'ensemble des boisements de pente ne se trouve pas en espace boisé classé. Une partie située à l'ouest et autour du château de Robert le Diable n'est ainsi pas protégée.

#### **Bilan de l'évolution des versants :**

**Les versants en rive droite ont beaucoup changé, avec en particulier la disparition des vergers linéaires à Sahurs. L'urbanisation s'est également beaucoup densifiée puis étendue en pied et sur les versants de Sahurs et Hautot-sur-Seine. Les documents d'urbanismes en cours prévoient des zones d'extensions possibles sur les versants, les mesures d'accompagnement paysager ne semblent pas suffisantes compte-tenu de leurs emplacements.**

**En rive gauche la principale modification des versants de la Bouille est l'urbanisation peu dense mais bien visible depuis la rive opposée des prairies de pente dominant le bourg. Le POS en cours ne permet pas de densification des constructions dans ce secteur. Plus progressif a été le boisement spontané des pelouses au dessus des falaises entre la Bouille et Caumont, espaces boisés protégés dans les documents d'urbanisme aujourd'hui.**

**Au PLU de Caumont, l'allée des châteaux représente une limite à l'extension de l'urbanisation. Tous les éléments paysagers font l'objet d'un inventaire et d'une protection dans ce secteur dont les grandes qualités patrimoniale et paysagère sont intégrées au règlement.**

**A Moulineaux, une partie du versant particulièrement importante dans la perception visuelle et la mise en valeur des vestiges du château de Robert le Diable est urbanisable. L'ensemble des boisements de coteau ne sont pas protégés au POS.**



## LA SEINE

Sur cette entité paysagère cinq sites sont caractéristiques des grands travaux modifiant la morphologie de la Seine entrepris dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle : les anciens trous de Sahurs, Moulineaux, et Grand Couronne, l'ancien bourrelet alluvial de Sahurs et la zone d'évitage de Hautot-sur-Seine.

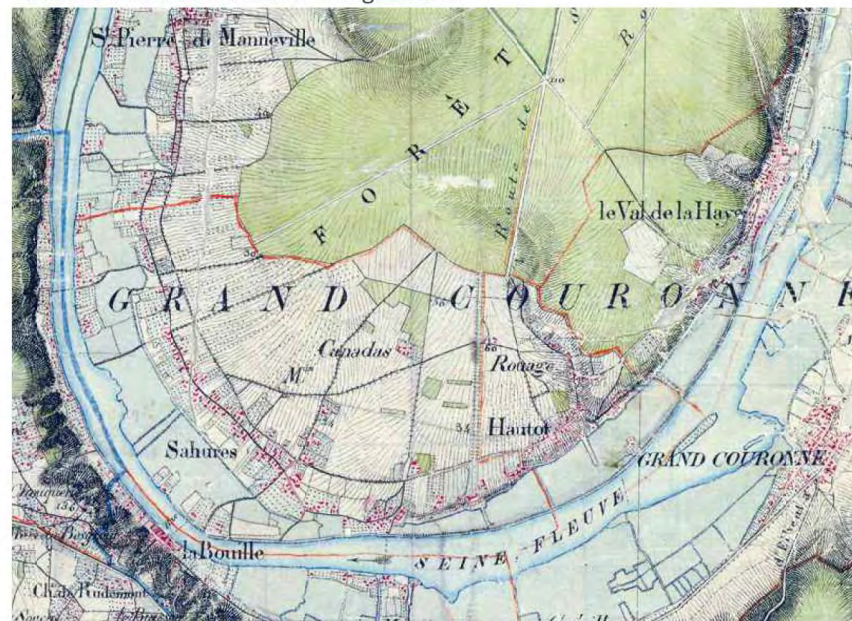
L'endiguement des trous fit l'objet d'une loi en 1913. Celui de **Sahurs** est encore lisible dans le paysage aujourd'hui, bien qu'en parti transformé par les travaux de l'ancienne chambre de dépôt. Jusqu'à la fin des années 70, il s'agissait d'un petit secteur très spécifique de prairies humides avec une mare et des alignements de saules têtards très denses. Aujourd'hui ce site est en friche et en partie en eau, les arbres sont âgés et plus aussi denses. C'est le seul vestige des berges de la Seine avant travaux dans cette partie de la Boucle de Roumare.

L'ancien trou de **Moulineaux** a complètement disparu. Il existait encore sur le cadastre napoléonien et on devine la forme de l'ancienne berge dans celle des prairies sur les photos aériennes des années 40 (forme du parcellaire, présence abondante de mares). Elle a depuis disparu dans la zone industrielle de Moulineaux. Celui de Grand Couronne a connu un sort identique, ainsi que ses îles et îlots. L'ensemble figure encore sur le cadastre ancien datant de 1813 sous le nom de *Bature du Grand Couronne*. En 1947 le trou était remblayé et occupé par des jardins familiaux qui ont cédé la place progressivement à la zone industrielle à partir des années 80.

Le bourrelet alluvial de Sahurs a lui aussi presque complètement disparu dans les années 40. Les berges de Seine ont été reculées à cet endroit pour agrandir le chenal dans cette courbure du méandre, comme on peut le voir sur la prise de vue aérienne de 1947.

La zone d'évitage de Hautot-sur-Seine a été créée dans les années 80 afin de permettre aux navires de faire demi-tour. Elle fait l'objet de travaux d'agrandissement, accompagnés de certaines mesures d'insertion paysagères, dont la végétalisation des berges, la plantation d'arbres têtards, d'une bande boisée humide et la création d'un petit verger.

La Seine avant les travaux d'endiguement



La Seine aujourd'hui, en bleu les berges non endiguées

Carte d'Etat major de 1836 et BD Ortho de 2012 IGN



Dans le cadre de la démarche **Grande Seine 2015** portée par le conseil général 76, le schéma Seine aval propose des projets pour trois sites appartenant au lobe du méandre :

A Sahurs, il s'agit de restaurer et d'assurer la gestion écologique du site de l'ancien trou, afin de constituer un refuge hydraulique pour la faune piscicole, projet nécessitant des études hydraulique et écologique préalables.

A La Bouille et à Hautot, les projets envisagent la réhabilitation des ouvrages de protection de berge sur 450 m pour le premier et 950 m pour le second.

Le département de Seine Maritime et la CREA portent également le projet de la véloroute du Val de Seine, dont une partie entre Val-de-la Haye et Saint-Pierre-de-Manneville a été réalisée en 2013 ou est en cours de réalisation. A terme cette voie douce devrait être prolongée pour rejoindre une portion déjà réalisée entre Duclair et Jumièges. Cette voie s'inscrit dans le schéma directeur départemental des véloroutes et voies vertes (carte édition 2012).

Au niveau des **documents d'urbanisme**, ces sites se trouvent dans des zones très différentes selon leur nature :

- à Sahurs l'ancien trou est en zone NDa au **POS**, mais les alignements de vieux saules ne sont pas protégés.
- à Moulineaux, l'ancien trou situé maintenant en secteur industriel se trouve en zone UY au **POS**,
- Il en est de même pour celui de Grand Couronne,
- dans la **carte communale** d'Hautot la zone d'évitage se trouve en secteur N, à constructibilité limitée.

#### **Bilan de l'évolution de la Seine :**

**Dans cette entité du lobe du méandre, les berges de Seine ont été profondément modifiées par les travaux améliorant les conditions de navigation, et la création des zones industrielles de Moulineaux et Grand Couronne.**

**Il reste un site vestige à Sahurs, au niveau de l'ancien trou dans les berges. Le schéma Grande Seine 2015 propose un projet de restauration de ce site, dont les alignements de vieux saules ne sont pas protégés au POS.**



## VI.c SÉQUENCE URBAINE :

Nous nous trouvons dans la séquence de la boucle qui a connu le plus de transformations. Nous ne nous attarderons pas sur la densification et l'industrialisation du pied de versant, compte-tenu de sa situation en dehors du périmètre du site classé, et de son historicité.

Nous nous attacherons cependant à un espace des berges de Seine inclus au périmètre et correspondant à l'ancienne île de Val-de-la-Haye. En 1947 celle-ci est déjà rattachée aux berges par une digue, en 1955 le bras de Seine est comblé. La ripisylve en bordure du fleuve aujourd'hui correspond à l'emplacement de l'ancienne île longiligne qui était surtout plantée de peupliers au début du XX<sup>e</sup> siècle.

Les versants ont également un peu évolué depuis une cinquantaine d'années. Ils se sont progressivement refermés faute d'entretien. Il existait en effet plus de prairies de versants à la fin des années 40 entre Val-de-la-Haye et Dieppedalle. Les versants de Canteleu étaient eux aussi presque totalement ouverts.

Hormis sur les coteaux de Canteleu les quelques clairières prairiales subsistantes sont situées dans l'axe de cavées parcourues par une route ou un chemin rejoignant autrefois la forêt. Certaines de ces liaisons sont interrompues aujourd'hui comme à Biessard ou Quenneport. L'intérêt de ces chemins et de relier la vallée et la forêt, ils se sont raréfiés.

La cavée de Val-de-la-Haye est celle qui a le plus évolué, elle s'est urbanisée densément dans les années 80, ne conservant qu'un versant en prairie.

Il existe de nombreuses carrières de pierre souterraines sur ce secteur qui sont anciennes et n'ont pas subi de transformations récentes, hormis l'installation d'une champignonnière dans leurs galeries.

Le panorama de Canteleu et la place Prat ont été aménagés il y a quelques années pour mettre en valeur le point de vue remarquable sur Rouen.



Prise de vue aérienne de 1947 et BD Ortho de 2012 IGN mettant en évidence la fermeture des prairies de versant entre Val-de-la-Haye au sud et Dieppedalle au nord.



Les **documents d'urbanisme** ont intégré la protection des éléments paysagers que sont les boisements et prairies-vestiges des versant, ainsi que l'ancienne île de Val-de-la-Haye.

Dans le PLU de Canteleu les clairières prairiales ont été distinguées des versants boisés avec un zonage différent et sans protection de boisement, à l'exception de la grande clairière au lieudit les Deux Lions qui est en espace boisé classé ce qui peut poser problème pour le maintien de cet espace ouvert. Dans les prairies l'extension mesurée ou reconstruction à l'identique de bâtiments est autorisée. Il à noter que quelques secteurs en lisière et bord de falaises ne sont pas en espaces boisés classés notamment à l'arrière de certains bâtiments industriels à Biessard, Quenneport et Croisset.

Dans le POS de Val-de-la-Haye, l'ancienne île est considérée comme un espace naturel à préserver avec une nuance concernant un terrain de sports au centre de cet espace. La Cavée comprend encore un secteur constructible préservant une prairie de versant comme espace de respiration entre le centre-bourg et ce quartier.



source bacsdeseine.over-blog.com

#### **Bilan de l'évolution de la séquence urbaine :**

**Outre la densification urbaine et son industrialisation dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, ce secteur a connu une évolution semblable aux autres coteaux concaves de la vallée de la Seine avec la fermeture progressive des prairies ou pelouses de versants faute de pâturage. Ces prairies étaient dispersées entre Val-de-la-Haye et Dieppedalle et quasiment continues en contrebas de Canteleu.**

**Quelques cavées restent encore non boisées, certaines se sont urbanisées.**

**Il reste un antémotif de la Seine avant sa canalisation sous la forme d'une ancienne île à Val-de-la-Haye, encore perceptible dans le paysage industriel de la vallée.**

Cartes postales anciennes des espaces ouverts surplombant la centrale électrique de Dieppedalle à gauche et des prairies de versant de Croisset et Canteleu à droite mettant en évidence la fermeture de ces coteaux par les boisements.





## VI.d SÉQUENCE DE LA FORÊT :

Les évolutions du paysage forestier concernent deux aspects du massif : l'aspect production avec une évolution du mode de gestion sylvicole et l'aspect touristique avec l'aménagement et la mise en valeur du patrimoine forestier.

En ce qui concerne l'évolution de la composition des boisements, l'étude de la Directive Régionale d'aménagement<sup>1</sup> met en avant entre autre :

- la prédominance de la hêtraie, avec des sujets âgés de plus de 100 ans héritages de la gestion du XIX<sup>e</sup> siècle, et des sujets de 0 à 40 ans liés à la reprise des actions sylvicoles à partir des années 70,
- l'importance des peuplements de chênes âgés de 0 à 20 ans, effet des tempêtes et orientations sylvicoles du début des années 1980 ,
- des surfaces importantes des peuplements de pin sylvestre âgés de 40 à 60 ans correspondant à des reboisements après de grands incendies et des zones ayant subi des dégâts de guerre, et de vastes surfaces de sujets âgés de 100 à 120 ans liés aux efforts de repeuplement ou régénération des forestiers entre 1870 et 1880,
- une montée en puissance du pin laricio depuis 30 ans en substitution au pin sylvestre,
- la plantation de l'épicéa commun ou de Sitka, et du mélèze dans des zones ravagées par la guerre.

Depuis 2007 la forêt est classée en forêt de protection pour des raisons écologiques et le bien-être de la population. Ce classement qui englobe à la fois la forêt domaniale et des forêts privés périphériques vise à protéger l'intégrité foncière du massif face à des risques de morcellement.

<sup>1</sup> ONF - Directive Régionale d'Aménagement Haute Normandie – juin 2006



Carrefour du chêne à Leu : la comparaison d'une carte postale ancienne et d'une photo actuelle met en avant l'évolution des boisements avec une diminution des surfaces de résineux qui étaient très denses, mais aussi le développement de grandes haies (thuyas, chamaécyparis ?) le long des allées limitant les vues vers les sous-bois.



Une seconde charte forestière a été établie par la CREA en 2010 avec un programme d'actions pluriannuel autour de 5 grandes thématiques : l'économie, l'aménagement pour l'accueil du public, la communication et le tourisme, la biodiversité en forêt, et l'éducation à l'environnement.

Dans ce cadre un certain nombre d'opérations ont été menées dont l'ouverture au public de l'arboretum du Petit Charme, le réaménagement du parc animalier, et la valorisation de la mare Epinay.

Les actions à venir porteront sur :

- l'amélioration des connaissances et la réalisation d'inventaires,
- la gestion des mares forestières en partenariat avec l'ONF le CRPF, les propriétaires privés, les associations, etc
- la lutte contre les espèces invasives,
- La protection de la migration des amphibiens,
- La gestion différenciée des cœurs de forêt pour l'entomofaune,
- Le développement de la filière locale « Bois NRJ »
- la mise en valeur du patrimoine archéologique forestier
- le soutien aux initiatives locales en matière de création de parcours de randonnées ou de requalification d'un site naturel ou patrimonial en forêt.

Si la gestion des boisements a évolué et si la prise en compte de la biodiversité transparaît dans les actions qui sont menées, le mode de gestion des espaces sous les lignes électriques a conservé des pratiques sans nuances produisant un paysage caricatural de tranchée dans la forêt.



La tranchée dans les boisements liée au passage de ligne électrique haute tension est particulièrement perceptible sur le coteau, vu ici depuis la rive opposée à Grand Quevilly.

#### **Bilan de l'évolution de la séquence de la forêt :**

**Le rôle écologique et social de la forêt de Roumare a été reconnu par son classement en forêt de protection en 2007. Des actions de valorisation de son patrimoine forestier, d'accueil du public et d'éducation à l'environnement ont été menées par la CREA en partenariat avec l'ONF.**

**Les actions à venir tendent à améliorer les connaissances sur la forêt et à en protéger la biodiversité.**

**Certains espaces bien spécifiques interrogent sur leur devenir dans ce contexte de mise en valeur, à savoir les tranchées dans les bois sous les lignes électriques, et les hautes haies de persistants le long des allées forestières.**



## V. DEFINITION DES PRINCIPAUX ENJEUX

Dans un premiers temps nous proposons de définir les enjeux de chaque entité, commune par commune. De cette manière, il sera plus aisé d'intervenir sur les opérations communales en ayant en mémoire les enjeux locaux.

Dans un second temps, nous proposons d'étudier les problématiques majeures à l'échelle du site, celles-ci se répétant dans différents secteurs.



## V.a SÉQUENCE DES MARAIS :

<b>HENOUVILLE</b>	<b>Action à engager</b>
Pelouses sèches sur les coteaux en bordure de forêt	Appuyer leur maintien.
Marais	Appuyer les ouvertures vers le marais depuis la RD 982
Urbanisation	Maintenir les espaces non urbanisés le long de la RD 982. Ils rompent l'occupation de l'espace et préservent les vues vers le marais et les pelouses des coteaux.
Berges naturelles Lieu-dit la Fontaine ZNIEFF de type 1 : « Les marais d'Hénouville à Quevillon »	Une large part des berges présente une topographie et une ripisylve naturelle. Leur entretien est suivi par le département. Ce paléo-paysage est remarquable car rare, c'est ici un réel antémotif de la seine avant sa canalisation à mettre en valeur et à expliciter. Appuyer la mise en continuité de cet espace avec la Seine et la création d'un ENS.
Abords de la zone nautique et du club de plaisance	Réhabilitation générale : matériaux de façade, travail des couleurs, volumes de l'architecture).
Ancien Trou de la Fontaine	A protéger en E.B.C dans le document d'urbanisme

<b>SAINT-MARTIN-DE-BOSCHERVILLE</b>	<b>Action à engager</b>
Bois humide du marais	Appuyer leur maintien et leur valorisation : boisement ripisylve de la berge naturelle de la Seine, boisement de l'ancienne île Saint-Georges.
Limitation des peupleraies	Peu de peupleraies mais beaucoup d'impact paysager du fait de leur haute taille écrasant et fermant le marais
Marais bocager : Prairies humides	Maintien des prairies et arrêt de leur conversion en maïs.
Marais bocager : Haies – têtards – Arbres isolés Fossés et mares	Entretien des arbres et surtout renouvellement des arbres
Île Saint-Georges	Valorisation de l'île par divers moyens : signalétique pédagogique, PR, aspect légendaire...
Coteaux et vallons	Maintien des pelouses, prairies, cultures en bordure de forêt, et des prairies de vallons, en particulier au droit de l'urbanisation.
Station d'épuration	Travailler l'insertion paysagère de la station actuellement identifiable comme point noir.
Vergers du Ronceray	Utiliser ce verger comme référence en vue de restaurer ce motif paysager dans le marais
	Proposer la constitution d'une AMVAP



<b>QUEVILLON</b>	<b>Action à engager</b>
Prairies sur les coteaux en bordure de forêt	Appuyer leur maintien.
Bois sur les coteaux en bordure de forêt (différents de la forêt de Roumare)	Appuyer leur protection dans les documents d'urbanisme
Coteaux et vallons	Suspendre l'urbanisation sur les coteaux et dans les vallons.
Haies – têtards – Arbres isolés Fossés et mares	Entretien des arbres et surtout renouvellement des plantations.
Perspective du château de la Rivière Bourdet	Mise en valeur de la perspective en particulier la partie la plus proche du château (sols, plantations, terrassements).
Grange de Belaître	Valorisation de l'aire de stationnement (attention : site de projection de film de plein air).
Espaces agricoles entre le cimetière de Quevillon et le château de la Rivière Bourdet	Préservation de ces espaces qui permettent des percées visuelles vers le marais de Grande Vase.
Station de pompage de Quevillon	Travailler l'insertion paysagère de la station.
Abords des fermes	Travailler l'insertion paysagère des abords des fermes et des stockages de pulpe identifiables comme point noir.

<b>SAINT-PIERRE DE MANNEVILLE</b>	<b>Action à engager</b>
Arbres remarquables	Inventaire des arbres remarquables et exigence d'élagueurs grimpeurs « Taille douce », pédagogie sur la taille.
Tourisme	Maintien des liens existants assez bons entre la forêt et le bord de Seine.
Haies – têtards – Arbres isolés Fossés et mares	Entretien des arbres et surtout renouvellement des plantations. Protection de toutes les haies dans le PLU.
Abords des serre	Sensibilisation aux soins à apporter aux abords de l'exploitation horticole très confus.
Station d'épuration	Étude de l'insertion paysagère de la station.
Zone urbanisée en bord de Seine	Pédagogie nécessaire pour valoriser les entrées de propriétés, portails, murets, les haies mitoyennes et les clôtures.
Prairies	Maintien de l'économie liée aux prairies. Nombreuses conversions en maïs
Bois humide en bord de Seine (paléoberge)	Préservation et mise en valeur (écologique et paysagère).
Tour de ville	Maintien des bandes boisées au nord de la ville réalisant une limite végétale à la ville, étude d'une limite sud de même nature.
Belles fermes	Mettre en valeur les belles fermes, porter attention aux abords et aux zones de stockage de pulpe.
Parking du centre-ville	Requalification



<b>ANNEVILLE-AMBOURVILLE</b>	<b>Action à engager</b>
Manoir des Templiers	Veiller au maintien du caractère des abords : mur de clôture de qualité, aire de stationnement aux abords du four à pain associatif devant rester simple et sobre, maintien de la prairie...
Marais	Préserver, renouveler le petit marais de bord de Seine à l'ouest du village composé de prairies et de quelques arbres.

<b>BERVILLE</b>	<b>Action à engager</b>
Abords du manoir des Templiers	Ne pas étendre l'extraction de granulats vers les secteurs en covisibilité avec le manoir des templiers.
PLU	Valoriser la perception reculée du paysage des carrières perceptible depuis le site classé.

<b>BARDOUVILLE</b>	<b>Action à engager</b>
Vergers – têtards – prairies - haies Sur le secteur de Beaulieu (comprenant l'ancienne île de Calumet).	Très beau secteur sur lequel il importe d'envisager le renouvellement des motifs paysagers : présence de vergers (assez rare sur la boucle de Roumare), des jeunes plantations de saules ont été vues (tout aussi rares).
Glacis prairial entre Bardouville et Ambourville	Ce glacis ou terrasse légèrement inclinée compris entre la limite du site (voie communale n°1) et la petite falaise boisée en contrebas forme un premier plan directement visible depuis l'autre rive. A ce titre, tout impact sur ces parcelles doit être particulièrement mesuré.
Terrain en face du chêne des Lacs (bordure du Grand Bois, près du stade André Sauvage). Le chêne est hors site mais les terrain en face sont dans le site classé.	La présence de cet arbre remarquable pourrait engager une exigence particulière sur les abords en terme de volet paysager : plantations de qualités, futurs arbres remarquables...
Panorama de l'église et du château du Corset rouge	Ce panorama singulier vers l'abbaye romane normande de Saint-Georges de Boscherville et sur Saint-Martin de Boscherville doit être préservé, valorisé. Cette covisibilité se renforce par la légende du château qui met en scène un jeu fatal de signaux entre la châtelaine à sa fenêtre et le prieur à la sienne. Le corset servant de signal finit teinté du sang de la dame tuée par son mari jaloux.



<b>CAUMONT et MAUNY</b>	<b>Action à engager</b>
Prairies et pelouses de versant au piedmont de la forêt de Mauny et du bois de Mauny : val Sarah, val des Leux, La Ronce	Appuyer leur maintien.
Chapelle de la Ronce ou chapelle perchée du Bas Caumont	Valoriser la pratique culturelle du circuit pédestre lié au pèlerinage de la chapelle de la Ronce : abords de la chapelle, chemin des carriers...
Route départementale RD 93	Dans le cadre du projet Grande Seine 2015 des travaux de confortement de berge sont envisagés. Il est pratiquement impossible de s'arrêter le long de cette voie. La perception des paysages (vues sur les falaises et la Seine) est dès lors difficile et dangereuse. Une aire de stationnement permettrait une pause. Il serait bon de l'envisager lors de l'instruction des études routières.
Route des châteaux	Inciter à la replantation de vergers et d'alignements d'arbres, veiller à la colorimétrie des architectures du fait de la covisibilité entre ces espaces et la boucle de Roumare en vis-à-vis.
	Manque de point de vue vers la boucle de Roumare.
Roches de Caumont et de Mauny	Entreprendre la mise en lumière des coteaux crayeux



## V.b LE LOBE DU MEANDRE :

SAHURS	Action à engager
Chambres de dépôts en bord de Seine	Insertion paysagère à retravailler.
Bois humide en bord de Seine (paléoberge) ZNIEFF de type 1 : « les prairies de Sahurs »	Préservation et mise en valeur (écologique et paysagère). Création d'un ENS. Intégration du bois dans le site Natura 2000
Haies – têtards – Arbres isolés Fossés et mares	Entretien des arbres, protection des haies dans les documents d'urbanisme (secteur Grange Grucher) et surtout renouvellement des plantations.
Prairies	Maintien de l'économie liée aux prairies.
Alignements – haies entre la forêt et le village	Restauration des anciens alignements (allée de Trémauville). Maintien et complément de l'alignement existant (allée de Soquence).
Quartier du manoir de Marbœuf	Préservation des respirations vers la Seine.
Église de Sahurs	Préservation des espaces libres au nord et au sud qui permettent du recul.
Château de Soquence & château de Trémauville	Préservation des espaces libres en bord de Seine permettant un recul.
Ferme des Marronniers	Préservation des espaces agricoles de part et d'autre de la rue des Marronniers, entre le chemin du Roy et le RD 51. Ils permettent des vues sur les falaises de l'autre côté de la Seine.
Tourisme	Étude d'une boucle de randonnée entre Seine et forêt de Roumare.
Forêt de Roumare	Étude de peuplements mixtes plutôt que 100% résineux.
Antémotif du châtaignier	Plantation de châtaigniers comme futurs arbres remarquables.

HAUTOT-SUR-SEINE	Action à engager
Allée de Soquence	L'allée pourrait être restaurée sur les 30 premiers mètres sur des terres cultivées disponibles. Cette action serait efficace pour annoncer et valoriser les abords du château et parc de Soquence. Le reste de l'allée figure sous forme d'une bande boisée plus difficile à mettre en valeur.
Tour de ville	Une grande haie marque la limite ouest du village autour du centre équestre, venant clore le village. Cette forme rurale de limite pourrait être reprise pour marquer les limites des urbanisation nouvelles notamment au nord du village au lieudit dit le Rouage au droit des petits lotissements.
Stationnement en entrée de ville sud	La grande aire de stationnement est sommaire : nappe bitumée sans intérêt autre que son usage. Elle pourrait être agrémentée soit d'un mail en son milieu d'essences de moyenne grandeur, soit de deux ou trois arbres tiges de première grandeur plantés dans un volumineux mélange terre-pierre destinés à devenir de véritables arbres remarquables à l'avenir.
Prairies	Engager des actions de replantations d'arbres en limite de prairies : arbres tiges, arbres menés en têtard...



<b>MOULINEAUX</b>	<b>Action à engager</b>
Versant sous le château de Robert-le-Diable	Déboisement pour bien dégager les vues vers la Seine, mise en place d'écopâturage en vue de l'entretien des prairies.
La Vacherie	Suivre les aménagements. Insister sur l'importance de conserver les vestiges de qualité de l'ancien parc : arbres remarquables (Sophora?), ponceau, hydraulique...

<b>LA BOUILLE</b>	<b>Action à engager</b>
Centre-Bourg	Préserver, valoriser l'architecture spécifique du centre-bourg : couleurs, ornements de façades, registre de la villégiature...
Prairies de versant sur le Nid, Bellevue, le Haut Coulon	Conserver ces prairies qui sont assez rares. ne pas urbaniser celle-ci, ne pas densifier l'existant. Elles contribuent à la qualité du paysage du lieu même et des vues vers celui-ci.
Pied de falaise du centre-Bourg	Préserver ces espaces qui permettent de voir et de percevoir la proximité des falaises. Ne pas étendre l'urbanisation sur ces parcelles.



## V.c SÉQUENCE URBAINE :

VAL DE LA HAYE	Action à engager
Colonne Napoléon	Mise en valeur des abords de la colonne Napoléon (berges, maisonnettes aux abords). Pas nécessairement par des aménagements spécifiques mais par un soin de cohérence générale de cet espace de qualité aux portes de la zone industrielle.
Clos de la Petite Commanderie	Préserver le magnifique clos de la petite Commanderie : mur de clôture, rampe pour le bétail, arbres palissés, escalier, percements... Cet ensemble est remarquable et la vue plongeante depuis la voirie publique en fait un réel point fort de ce secteur immédiatement perceptible alors que les vestiges de la Commanderie sont privés et inaccessibles.
Ancienne île de Val de la Haye	L'ancienne île est boisée en amont et un peu moins en aval. La partie centrale est aménagée avec la constitution d'un mail. Il nous semble judicieux d'élargir ce soin apporté à l'ancienne île en valorisant les boisements du point de vue du paysage et de l'écologie.
Dieppedalle - Biessard	Étude d'une boucle de randonnée Seine-Forêt sur la thématique du Horla de Maupassant.

CANTELEU	Action à engager
Château des deux Lions	Sensibiliser les propriétaires au respect de leur arbres remarquables ! Les orienter vers des élagueurs taille douce. Assurer la plantation de la nouvelle génération d'arbres.
	Enfouissements des lignes aériennes.
	Maintenir les allées encaissées
	Restauration du mur d'enceinte
Route départementale n° 982	Sur toute la montée du coteau, la mise en place de glissières bois au droit de la forêt serait une manière d'annoncer et de valoriser le site classé.
Place Prat – belvédère de Canteleu	Étudier une signalétique présentant les textes de Flaubert et de Maupassant décrivant le panorama de Canteleu.
Roches de Canteleu	Dégager de la végétation et préserver les roches



## V.d SÉQUENCE DE LA FORÊT :

<b>FORET DOMANIALE</b>	<b>Action à engager</b>
Sous les lignes haute tension	Affiner le mode de gestion sous les lignes électriques (coteaux, au droit des routes et allées forestières).
Relations forêts/Seine	Conforter et rétablir les chemins entre le forêt et la vallée (Canteleu, Val-de-la-Haye).
Chemins de randonnée	Développer des thématiques liées à l'archéogéographie, l'archéologie et la littérature
Carrefour du chêne à Leu	Mise en valeur du pavillon et requalification du stationnement
Haies de résineux	Diagnostic du rôle écologique, social et forestier afin de statuer sur leur suppression.

<b>BOIS ET FORET DE MAUNY</b>	<b>Action à engager</b>
Bas Caumont et Bas Mauny	Mise en valeur des roches par le dégagement des bois, et la restauration des pelouses de corniches .



## V.e SYNTHÈSE DES ENJEUX :

### AXE 1

**PERCEPTION DU PAYSAGE : veiller à la qualité du cadre de vie des populations locales et de passage et conforter l'attractivité du territoire.**

<b>Objectif n°1 :</b>	Préserver et mettre en valeur les coteaux crayeux de la Seine
<b>Objectif n°2 :</b>	Favoriser la création de nouveaux chemins de randonnée entre la Seine et la forêt.
<b>Objectif n°3 :</b>	Permettre la création de nouvelles aires d'arrêts permettant de profiter du paysage, belvédères ou autres (en particulier RD 64 et RD 93 en bord de Seine). Proposer la requalification des abords du RD 982 en entrée de site classé à Canteleu.
<b>Objectif n°4 :</b>	Maintenir les espaces libres entre les villages - les respirations - permettant le dégagement de points de vue et d'échappées visuelles vers les paysages des marais. Inciter à la valorisation des panoramas existants sur la vallée.
<b>Objectif n°5 :</b>	Veiller à une amélioration des perceptions depuis la Seine en particulier sur les secteurs dépréciés.

### AXE 2

**VIE DU PAYSAGE : soutenir ou créer les conditions d'une gestion agricole qui préserve les éléments majeurs constitutifs du paysage.**

<b>Objectif n°1 :</b>	Préserver et mettre en valeur le motif des pelouses sèches Encourager la réouverture des milieux fermés sur ces versants.
<b>Objectif n°2 :</b>	Préserver le motif du marais bocager : Préservation des prairies humides : valoriser le pacage bovin du marais ; limiter la mise en culture du maïs à l'ensilage seul ; envisager le développement de filières en circuit court ou bio. Préservation des saules têtards, qui apportent de la transparence à hauteur d'homme dans la trame bocagère, et qui sont un véritable emblème du marais par leurs silhouettes si particulières. Valoriser et promouvoir la filière bois bocagère
<b>Objectif n°3 :</b>	Valoriser le bourrelet alluvial par la préservation du motif des vergers, favoriser l'utilisation d'arbres fruitiers dans les plantations des jardins particuliers. Inciter à la plantation de vergers de plein vent.
<b>Objectif n°4 :</b>	Permettre la ré-implantation du châtaignier : l'arbre a disparu du paysage de la boucle.
<b>Objectif n°5 :</b>	Maintenir le maraîchage
<b>Objectif n°6 :</b>	Accompagner la valorisation des abords des fermes, et équipements agricoles annexes.



## V.e SYNTHÈSE DES ENJEUX :

### AXE 3

**EVOLUTION DES PAYSAGES : favoriser une reconquête de la qualité paysagère à l'occasion des projets d'aménagements soumis à autorisation.**

<b>Objectif n°1 :</b>	Proposer l'utilisation de certains motifs végétaux pour insérer les aménagements et équipements nouveaux : motif du tour de ville végétal, des vergers, des haies bocagères.
<b>Objectif n°2 :</b>	Inciter à la restauration ou replantation d'alignements d'arbres remarquables dans l'axe des allées des châteaux ou d'arbres fruitiers le long des chemins entre le lobe du méandre et la forêt.
<b>Objectif n°3 :</b>	Veiller à la création d'une plus-value « paysage » sur les espaces dépréciés des chambres de dépôt en s'appuyant entre-autre sur les motifs paysagers du site comme les haies, les arbres têtards, les vergers... (cf. cercle d'évitage).
<b>Objectif n°4 :</b>	Veiller à la protection dans les documents d'urbanisme des haies et bois qui ne sont pas en espaces boisés classés et à l'interdiction de l'ouverture des carrières d'extraction.
<b>Objectif n°5 :</b>	Accompagner la valorisation et la préservation du bâti de qualité et du petit patrimoine notamment dans les documents d'urbanisme. Préserver la qualité des jardins.
<b>Objectif n°6 :</b>	Proposer la valorisation du centre-bourg de la Bouille Inciter à une étude fine de la densification des bourgs et de leurs abords en en site inscrit - Promouvoir la constitution d'AMVAP pour les bourgs en site inscrit
<b>Objectif n°7 :</b>	Revoir l'insertion des parties de paysage mitées en appuyant le volet paysager à l'occasion des permis d'aménager à venir sur ces secteurs (le long des routes, sur les coteaux, en fond de vallée).
<b>Objectif n°8 :</b>	Proposer un recensement des arbres remarquables des parcs et jardins de la boucle, et des opérations de sensibilisation à la taille douce.

### AXE 4

**PAYSAGES BOISES : préserver la qualité des espaces boisés de la Seine , valoriser certains points clés de la forêt de Roumare**

<b>Objectif n°1 :</b>	Maintenir et favoriser la ré-ouverture des prairies de crêtes. En parallèle inciter à la valorisation des boisements de versants (Tilliaie-aceraie calcicole)
<b>Objectif n°2 :</b>	Veiller à la valorisation du paysage sous les lignes HT par une convention avec RTE : créations de haies, arbres bas isolés...
<b>Objectif n°3 :</b>	Continuer le travail engagé sur les mares forestières.
<b>Objectif n°4 :</b>	Veiller à limiter les résineux en lignes de crête.
<b>Objectif n°5 :</b>	Inciter à la conversion des peupleraies classées en EBC en boisement alluvial.
<b>Objectif n°6 :</b>	Préserver et mettre en valeur les paléo-berges et anciennes îles de la Seine, les zones humides et boisements alluviaux ainsi que leurs accès. Permettre une meilleure connaissance de l'histoire du fleuve et de son évolution. Favoriser la valorisation dans la mesure du possible des berges minéralisées de la Seine et notamment par la restitution d'une ripisylve.